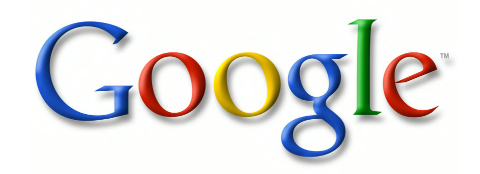




COMPAGNIES

INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

CANAUX — PONTS — CHEMINS DE FER

CRÉDITS FONCIER ET MOBILIER

Typographie Ernest Meyer, à Paris

HISTOIRE

DES

GRANDES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

BANQUES, BOURSES, EMPRUNTS

COMPAGNIES INDUSTRIELLES, ETC.

IV

COMPAGNIES

INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

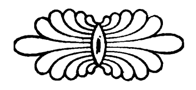
CANAUX — PONTS — CHEMINS DE FER

CRÉDITS FONCIER ET MOBILIER

DEPUIS LE MOYEN-AGE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. CAPEFIGUE.



Paris

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

8, rue de la Paix.

MDCCCLX


BIBLIOTHECA·BODL

Ce volume embrasse l'histoire du droit d'association depuis l'antiquité, à travers le moyen-âge où il se transforme dans les corporations ouvrières jusqu'au temps présent.

Il serait impossible de suivre cette grande série de faits sans s'occuper spécialement des juifs, de leur banque, de leurs usures, de leur mille industries : Les Florentins furent aussi les grands promoteurs de l'esprit d'association.

Cet esprit se révèle en France par les compagnies financières, commerçantes, industrielles. On le voit se développer en Angleterre, en Hollande, dans les villes Anséatiques. Un moment suspendu par la Révolution française, il reprend une grande énergie depuis la paix générale de 1814.

L'auteur de ce livre, en écrivant une œuvre d'histoire aussi grave, aurait voulu se dispenser d'examiner les affaires financières et industrielles de son temps et les compagnies qui dominent les affaires ;

il ne l'aurait pas pù sans laisser son livre incomplet. Il ira donc aux faits contemporains en gardant la mesure convenable. Il pourra déplaire quelquefois, jamais blesser et encore moins calomnier.

L'abus du droit d'association (l'œuvre du Saint-Simonisme) a été considérable, et ce qu'il faut craindre aujourd'hui, c'est que le droit ne périsse sous la fraude, la mauvaise foi ou sous les excès des imaginations ardentes et fébriles.

HISTOIRE

DES

GRANDES OPÉRATIONS

FINANCIÈRES.

I

DE L'ESPRIT D'ASSOCIATION ET DES TRAVAUX PUBLICS DANS L'ANTIQUITÉ.

Les civilisations de l'Égypte et de l'Assyrie accomplirent de gigantesques travaux; les débris en sont encore debout, et les témoignages restent écrits : les canaux qui réunissaient les mers, les tunnels sous l'Euphrate, les jardins suspendus de Babylone, les rails sur les murailles où roulaient mille chars, la tour de Babel, les Pyramides, les immenses aquéducs, les fleuves détournés de leurs cours, les lacs desséchés, des réservoirs d'eaux de vingt lieues carrées; les monuments astronomiques, les sphinx, les colonnes en granit qui bravent les siècles, les

palais, les tombeaux, l'art des tissus depuis les riches étoffes d'or aux mille couleurs, jusqu'aux bandelettes sacrées des momies dans les nécropoles (1). Les temps modernes, à travers leurs dédains et leur orgueil, reprennent souvent l'œuvre des civilisations antiques.

Mais l'esprit d'association des capitaux resta tout à fait inconnu aux anciens. Tous ces monuments s'élevaient par la main de milliers d'esclaves sur l'ordre de ces despotes, éblouissantes dynasties, de ces rois qui remuaient les populations, les transplantaient dans d'incommensurables exils . *Super flumina Babilonis*, ou bien encore, par les ordres sacrés de ces colléges mystérieux de prêtres en Égypte, en Judée, en Perse, en Assyrie, dont l'action fut incessante. Les monuments de Persépolis, de Memphis, les colosses des Sassanides comme des dynasties sacrées de l'Égypte, furent inspirés par les enseignements religieux dont la langue elle-même fut un mystère (2).

Dans toutes ces créations, c'est l'État (si l'on peut

(1) Creuzer, *Symbolic* (prolegom), Niebhur, *Voyage en Arabie*, et le grand travail *de la commission d'Égypte*, in-f°, t. IV.

(2) Collection du Musée du Louvre (musée Persan et Égyptien), et les explications de Creuzer (symbolic). T. I.

se servir de cette expression moderne), qui agit : il n'y a ni association de capitaux, ni action de la volonté individuelle, ni puissance du génie populaire ; les masses agissent par la volonté d'un seul ; les Pharaons, rois ou prêtres, donnent l'impulsion ; le travail de l'esclave est comme l'impôt qu'il paye au maître, image de Dieu ; c'est le système d'unité immobile et grand, comme on le trouve partout dans l'Asie antique.

Le peuple juif qui bâtit le magnifique temple de Salomon avec ses portes de cèdre et d'airain, ses marbres, ses porphyres, connut mieux l'esprit de corporation ou d'association ; non pas qu'on doive croire aux traditions maçonniques des ouvriers d'Iram, légende du moyen-âge, comme celle du Juif-Errant ; mais sous l'impulsion des pontifes et des prêtres, les ouvriers du temple s'étaient corporés, comme il arrive toujours quand de longs travaux sont entrepris par des masses d'hommes. Les ouvriers se voient, se touchent, se connaissent par certains signes particuliers, se secourent mutuellement. Les Juifs formèrent toujours un peuple à part, qui se mêla quelquefois aux autres sans se confondre, comme les eaux du Rhône passent à travers le lac Leman, sans même y déposer leur limon.

En Grèce, le génie créateur des arts respire partout avec liberté (1) ; mais l'esprit d'association n'alla pas au delà des fédérations de cités. La *ligue Achéene* fut toute politique ; toutefois, dans les statuts et la législation des villes maritimes de la Grèce empruntés à Tyr et à Carthage, incontestablement on trouvait des dispositions de codes sur l'association des capitaux et les risques de mer : le marchand se mettait de moitié dans les pertes et les périls avec le capitaine ou nautonnier ; des compagnies se formaient pour assurer les risques de mer ; le contrat à la *grosse*, qui fait partager au prêteur les avaries proportionnellement à son prêt, eut pour origine la *loi Rhodienne* (2), et d'après l'avis érudit d'Émérigon (3), le règlement des avaries tel qu'il est indiqué, dans les statuts de Marseille au moyen-âge, fut emprunté à la législation des îles de la Grèce.

A Rome, dans le vaste empire des Césars, toutes les volontés individuelles durent se confondre dans

(1) Winckelmann, *Histoire de l'art*, ouvrage bien supérieur à son traité un peu obscur de l'*Allégorie*.

(2) Le code Rhodien a été publié dans la *Collection des lois commerciales*. Imprim. Impériale, 1828 à 1840.

(3) Emérigon, *Traité des assurances maritimes*, ouvrage très-estimé et très-rare : Emérigon était un digne avocat marseillais, fort versé dans le droit commercial.

le génie de l'État. L'*Imperator* distribuait les travaux à ses légions avec les terres confisquées; les vétérans sous leurs centurions et leurs tribuns, élevèrent les temples, les arcs de triomphe, les grandes voies, qui de la *Magna Britannia* conduisaient jusque dans la Mésopotamie. Ce furent les légions qui construisirent les ponts, les aquéducs, les murailles des cités ; elles desséchaient les marais, canalisaient les rivières et défrichaient les immenses forêts; les camps des prétoriens devinrent les plus belles villes des bords du Rhin ou du Rhône (1), Cologne, Bonn, Mayence, furent l'œuvre des légions.

L'État fut tout à Rome ; et comme partout où la volonté est une et le pouvoir absolu, les aggrégations, les corporations, les compagnies ne furent pas en faveur dans l'Empire ; les Codes, les *Institutes* de Justinien sont semés de dispositions méfiantes, non pas contre les *sociétés*, mais contre les *associations* : on trouve dans les codes romains des dispositions nombreuses sur le contrat de société, mais aucun article sur les sociétés anonymes par actions. Il y avait des compagnies financières pour la perception de l'impôt (les publicains) : mais la corporation était peu

(1) Bergier, *Traité des grands chemins*, 1761.

en faveur, et le commerce était laissé aux affranchis qui trafiquaient pour le compte de leur maître.

Il existait également quelques corporations pour exercer les états inférieurs et les industries de bas étage à Rome (1). Ainsi Horace nous parle de la corporation des cabaretiers, qui exploitait les voyageurs et le petit peuple ; des inscriptions récemment trouvées indiquent aussi la corporation des bateliers ou nautonniers du Tibre (2), ou même de la Seine, pendant le séjour de Julien César à Paris, industries du petit trafic dont l'État s'occupait à peine.

Tout le commerce de Rome se faisait par les étrangers ou par les affranchis : des trirèmes transportaient les blés de Sicile et d'Égypte, l'huile et l'olive de la Grèce, la pourpre de l'Afrique, les parfums et les étoffes de l'Asie et de l'Arabie. La vie du citoyen à Rome, était essentiellement oisive : aux derniers temps de l'Empire, il passait du forum au théâtre, et les empereurs par les fréquentes distributions de blé, avaient charge de le nourrir ; on ne

(1) Plutarque, dans la *Vie de Numa*, fait une quasi nomenclature des diverses industries qui se partageaient la vie commerciale des Romains depuis l'origine de la République.

(2) Dissert. de l'abbé Lebœuf et de dom Félibien. Ce sont ces sources d'érudition que Dulaure a corrompues dans ses recherches sur Paris.

connaissait que l'État, les légions militaires et le citoyen. La corporation secrète, anonyme, était sévèrement proscrite (1). Rome était envahie de tout côté par les mystères d'Isis, d'Osiris ou de la bonne Déesse : on craignait les mœurs étrangères et l'invasion des coutumes grecques par le commerce. La famille était puissante et sacrée à Rome ; mais l'association était considérée avec méfiance, car l'association n'est qu'une famille créée par la loi ou par le besoin d'un concours mutuel de forces individuelles ou de capitaux : d'ailleurs, tout ce qui était commerce, finances, exploitation d'argent, ne tenait qu'un rang très-inférieur, très-méprisé à Rome. A toutes les époques où s'accomplissent les grandes choses, et où se voient les nobles sentiments, les publicains, les teneurs d'argent sont dédaignés ; ils sont à peine aperçus dans l'État : quand ils règnent c'est que la décadence arrive et que Bysance succède à Rome ! Aux temps même des empereurs on ne trouve pas un seul monument public élevé en l'honneur d'un publicain : eut-il laissé quelques centaines de millions de sexterces.

(1) *Cuncta collegia præter antiqua et legitima dissolvit.* Suétone *in Cæsar.*

II

DE LA CORPORATION DANS LE MOYEN-AGE.

C'est à l'idée chrétienne sortie pure de la société fraternelle des Catacombes, que l'on doit la plus large puissance d'association et l'exemple le plus précieux du concours des forces mutuelles. Les admirables règles de saint Basile, de Cassien, de saint Benoît, contiennent toutes les dispositions de devoirs mutuels, de travail, d'économie domestique (1), qu'on a voulu plus d'une fois réaliser dans les temps modernes. Quant au principe de renoncement et de communisme des associés, il fut poussé si à l'extrême par les règles des ordres mineurs (saint François d'Assise) qu'il fut mis en question par les capucins, si même l'usage d'une chose était légitime quand elle n'était pas nécessaire à la vie.

Sur le modèle des règles monastiques furent

(1) Voyez mes *Quatre premiers Siècles de l'Église chrétienne.*

organisées les corporations marchandes et celles des travailleurs qui accomplirent les plus grandes œuvres au moyen-âge. Le temps du travail fut fixé du lever au coucher du soleil ; les secours mutuels furent accordés à l'ouvrier malade et au vieillard. La fraternité la plus grande régna dans ces corporations de maçons et de charpentiers qui élevèrent les cathédrales de Strasbourg, Rheims, Saint-Denis et Notre-Dame. Ils avaient même des signes secrets pour se reconnaître et donner à l'association une force particulière par le mystère. On leur attribue les premières lois maçonniques qui furent ensuite corrompues par les abus.

Le moyen-âge constitua la souveraineté des corporations marchandes (1). Jamais à aucune époque elles n'eurent tant d'éclat, car elles gouvernèrent Florence, Pise et Gênes : les marchands devinrent podestats, doges, grands-ducs. Les Médicis n'avaient été dans l'origine que des marchands de soie, de laine, d'épiceries. Les Pisans, les Florentins et les Génois établirent des colonies ou des comptoirs sur toutes les côtes de la Syrie ; partout où il n'y avait pas la

(1) Établissements du prévot Boileau sous le titre : *Registres des Métiers et Marchandises* (1258).

souveraineté territoriale, les républiques industrielles envoyaient des délégués qu'on appela ensuite *consuls* avec tous les pouvoirs d'une juridiction particulière sur leurs nationaux. Le titre de consul devint si usuel au moyen-âge, qu'il fut donné non-seulement à des magistrats municipaux, mais le principal Code de lois commerciales fut appelé *Consulat de la mer* (1). Ce Code ne contient que peu de dispositions nouvelles : toutes se trouvent déjà dans les statuts de la république marchande de Marseille; deux ou trois articles sont relatifs à la répartition du jet en mer, et des avaries entre le capitaine de la nef et les marchands. Dans quelques statuts des villes d'Italie, on fixe le règlement *des parts* des propriétaires de *la nef* ou navire. Ainsi se développait le principe de l'association (2).

Au nord, les corporations marchandes des villes de Flandre exercèrent une véritable souveraineté, à Gand, Lille, Anvers, Malines. Depuis les bouchers

(1) Collection des lois commerciales. (Imprim. Impériale.)

(2) *Les statuts de Marseille* sont du XIII[e] siècle. La bibliothèque de l'Arsenal est la plus riche en statuts des villes maritimes de l'Italie. Le règlement de parts dans les avaries se fait encore aujourd'hui d'après les principes du *Consulat de la mer*, le *Code du commerce* a beaucoup emprunté à Emérigon comme le *Code civil* à Pothier.

jusqu'aux tisseurs de laine, tout membre de la corporation avait droit à l'appui de tous; admirable système qui assurait des droits à chacun. Le pouvoir des comtes de Flandre, et après eux des ducs de Bourgogne, s'arrêtait devant le simple privilége d'une association de marchands ou d'ouvriers. Le système des corporations fut emprunté par l'Angleterre à la Flandre. Tout métier à Londres reçut des priviléges, depuis le tisseur jusqu'au marchand de poissons : princes et lords temporels s'honorèrent de faire partie d'une corporation de la Cité; ce qui s'est aujourd'hui perpétué à l'honneur de l'Angleterre.

La formation de Hanses pour les villes libres de la Baltique (les villes Anséatiques) qui s'étendait à soixante-douze villes, même à Brunswick et à Cologne, dont la tête étaient Hambourg et Lubeck, fut encore un témoignage de la toute-puissance de l'association marchande. Les chroniques du moyen-age sont toutes remplies encore de la terreur qu'inspiraient les nations Scandinaves qui, sous le nom de *Nordmann*, à travers la tempête, parcouraient toutes les mers; la race normande colonisa la Neustrie; il est aujourd'hui démontré que les Scandinaves visitèrent le nord de

l'Amérique quatre siècles avant que le centre et le midi n'eussent été découverts par Christophe Colomb et Cortez. La navigation du nord de l'Europe eut ses lois, comme les avaient les corporations marchandes du midi : Les *lois de Wisby* consacrèrent l'esprit d'association, comme les *lois d'Oleron*, œuvre de la reine Éléonore (1), réglèrent les contrats d'assurance maritime pour les côtes de la Guyenne si commerçantes, et plus tard pour l'Angleterre tout entière.

En France, sous saint Louis, déjà les métiers étaient nombreux. L'ordonnance de police du prévôt Boileau (2) indique plus de cent cinquante métiers différents, tous formant corporation sous la main du prévôt des marchands : tisseurs de laine, tréfileurs d'or et d'argent. Un des plus complets et des plus anciens édits sur le commerce et les associations fut celui de Philippe VI pour les foires de Champagne et de Brie. Les marchands Italiens, Florentins, Luc-

(1) La reine Éléonore était fille de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine, province qui s'étendait depuis la Basse-Seine jusqu'aux Pyrénées, sur toutes les côtes maritimes. Éléonore vécut jusqu'en 1203. Voir sa vie dans mon *Histoire de Philippe-Auguste.*

(2) Ce statut porte le titre : *Établissement ou livre des Métiers, par le prévôt Boisleve* ou Boileau, 1260. Le texte est aux archives de la préfecture de Police.

quois, Génois, Vénitiens, Allemands, Espagnols devaient y être admis avec leurs facteurs sans aucunes molestations ; leurs marchandises seraient placées en lieux apparents : les changeurs de monnaies devaient se distinguer par des tapis ; les épiciers drapiers devaient tous avoir des prud'hommes pour visiter les marchandises : les billets ou obligations se faisaient de foire en foire et toutes les contestations devaient être jugées par les prud'hommes sur l'heure. Pour obvier aux inconvénients de la mobilité des monnaies, la valeur des obligations était fixée au taux du jour où elles étaient contractées (1). Il est curieux de voir à quel haut degré l'industrie était arrivée par le tableau des corporations de métiers. En voici quelques-unes des principales : Batteurs d'or et d'argent, tisseurs de fils et de soie, fondeurs et mouleurs, fermaillers de laiton, faiseurs de moyeux à roue, d'os, de corne, d'ivoire, tapissiers de tapis sarrazinois (d'Orient), espingliers, tailleurs d'images, frippiers, selliers, blazonniers, corroyeurs, gantiers, chapeliers de fleurs de feutres, faiseurs d'arcs et d'arbalètes, espingliers, orfèvres,

(1) *Livre des Métiers* (XIIIe siècle). Le prévôt Boileau.

taverniers, cervoisiers, couteliers, faiseurs de manches, etc.

Sous le roi Jean, une vaste ordonnance fixa la police des métiers de Paris (1) : le poids du pain, les devoirs du mesureur de blés, des vendeurs de vins, bierres et cervoise, poissonniers d'eau douce et d'eau salée, marchands de draps, courretiers, etc. Cette ordonnance rendue sans doute au milieu des émeutes de Paris, eut ce caractère particulier, qu'elle fixa les heures de travail et le taux des salaires, sans le consentement du maître, par une sorte d'intervention de l'État dans les conventions privées. A cette même époque, on admit en France les grandes compagnies Lombardes et Florentines, toutes financières, auxquelles on céda la perception des impôts. Les juifs furent légalement autorisés à prêter sur gage au taux de 4 deniers pour livre chaque semaine (d'où vient le mot prêter à la petite semaine). Le taux de l'intérêt pour les Lombards fut fixé à 2 deniers par chaque sol tournois, également par semaine ; ce qui d'après le calcul de Leblanc, ferait 75 p. 0/0 l'an. Il existe sur les juifs une multitude d'ordonnances depuis

(1) Au mois de novembre 1351, Recueil des *Ordonnances du Louvre*.

Philippe-Auguste, toutes relatives à l'usure. « Les juifs ne pourront prendre aucun gage qu'en présence de témoins dignes de foi; les baillis ne pourront faire emprisonner aucun débiteur chrétien à la requête d'un juif ni faire vendre son héritage (1). Celui-ci ne pourra prendre en gage, ni ornement d'église, ni vêtements ensanglantés (à la suite d'un vol ou d'un crime) : il y aura dans chaque ville deux hommes de probité qui garderont le scel des juifs. Le débiteur sera tenu d'affirmer sur serment qu'il a reçu tout le contenu des obligations (2). » Ces précautions indiquent suffisamment que le caractère israélite et l'éducation rabinique ne s'étaient pas modifiés au moyen-âge, et que ces précautions étaient indispensables pour éviter d'atroces usures.

Une ordonnance de Charles VI obligea les drapiers de Rouen à imprimer une marque sur leur marchandise (3); les orfèvres furent astreints à un poinçon de garantie. Les marchands devinrent désormais des puissances, et l'histoire de Jacques Cœur de-

(1) *Preceptum est etiam distincte omnibus baillivis ne corpora christianorum capiantur pro debita judæorum et quod Christiani non cogantur pro hoc ad vendendum hereditates suas.*

(2) *Collection du Louvre*, 1er septembre 1206.

(3) Avril 1384.

meure comme témoignage : elle domina le règne de Charles VII, plus roi de luttes et de batailles que protecteur du commerce. Louis XI, dont le pouvoir tendit toujours à la centralisation, plaça les corporations de métiers sous sa puissance souveraine ; car l'esprit d'association libre ne convient pas à l'autorité absolue. Il existe une curieuse série d'ordonnances de Louis XI sur les métiers (1). Le roi centralisa le commerce en quatre foires annuelles établies à Lyon où les marchands Brabançois, Zélandais, Hollandais, pouvaient porter leurs marchandises en franchise de droit sous la juridiction des prud'hommes : un édit énumère les métiers dont quelques noms paraissent aujourd'hui inconnus ou bizarres ; les cormiers (faiseurs de mors, éperons, gourmettes), les brigandeniers, huchiers, balanciers, pourpointiers, daciers (faiseurs de dez), natiers d'esteuf (ouvriers paumiers).

Un principe de centralisation fut établi par Louis XI afin de régulariser le droit d'association : « Dans chaque corporation il devait y avoir un maître et un sous-maître, lesquels répondaient au roi de la moralité et

(1) Mars 1462. *Collection du Louvre.*

de l'ordre dans l'association (1) : chez eux devaient être déposées les bannières des métiers ; seuls les maîtres étaient prud'hommes du fait de la marchandise ! » Un certain nombre d'états étaient groupés chacun sous une bannière : à savoir, baudroyeurs, corroyeurs, mégissiers (une bannière); ceinturiers et cordonniers (une bannière) ; boulangers, pâtissiers, meuniers (une bannière) ; maréchals, cloutiers, serruriers, coustelliers, gainiers, esmoleurs (une bannière) ; armuriers, brigandiers, fourbisseurs de harnois, lanciers, fourbisseurs d'espées (une bannière) ; les bouchers (la vieille et séditieuse corporation) à elle seule (une bannière) ; les bonnetiers fouleurs de bonnets, chapeliers (une bannière) ; potiers d'étain, bibelotiers (une bannière) ; pointiers, imagiers, chasubliers, vitriers (une bannière) ; tapissiers, teinturiers de fils de soie, toile, merciers (une bannière).

Ainsi un maître élu pour chaque corporation et une bannière pour signaler chaque groupe, telle est l'organisation des métiers corporés par les ordonnances de Louis XI (2). On doit remarquer que la partie

(1) Juin 1467.

(2) Le goût des bannières est toujours resté parmi les ouvriers à travers même les révolutions ; on l'a vu en 1848.

élevée et noble du moyen-âge ne se mêle pas au tra-fic. C'est ce qui conserva la loyauté de l'esprit gentilhomme, et le protégea contre les instincts d'argent qui corrompent la société.

III

DE L'ESPRIT D'ASSOCIATION APRÈS LA RÉFORMATION DE LUTHER

Deux faits considérables et antipathiques par leur esprit et leur tendance se produisirent simultanément du XV[e] au XVI[e] siècle. L'un, tout rempli de grandeurs et d'avenir, jeta des flots d'or dans les transactions commerciales et fit naître un esprit nouveau dans les associations mercantiles : ce fut la découverte de l'Amérique. L'autre, la réformation de Luther, qui attaqua le luxe des costumes, la prodigalité dorée du moyen-âge. La réforme substitua l'esprit de sectes à l'association commerciale. Il ne faut donc pas s'étonner de l'antipathie profonde des vieilles corporations marchandes, de Paris surtout, pour les idées de Luther et de Calvin, et de la popularité qu'obtint la Ligue (1).

(1) Mon travail sur la *Ligue*.

L'emploi des métaux avait donné une grande importance aux mines, et déjà une ordonnance de Louis XI en concédait l'exploitation selon les règles des *mines de Bohême*, *Hongrie*, *Pologne* (1). Charles VIII rapporta de ses conquêtes rapides, à travers l'Italie et Naples, les statuts des banques de Gênes, Venise, Florence, et il accorda des priviléges aux compagnies lombardes ou italiennes qui voudraient s'établir au royaume très-chrétien. Charles VIII annoblit le premier marchand par une ordonnance ainsi conçue : « Fesons savoir à tous que, sur le bon rapport qui nous a été fait de la personne de Jacques Maret, marchand de la ville de Tours, l'avons créé chevalier *à l'office de marchandise* (2). »

Après le règne maussade et procédurier de Louis XII, vint l'époque toute florentine de François Ier : artistes, marchands, banquiers de Florence, de Gênes, de Venise, débordèrent à Paris, à Fontainebleau, à Chambord. Un des premiers édits du Roi accorda d'immenses priviléges aux tisseurs de drap d'or et de soie ; un traité de libre naviga-

(1) Septembre 1471. *Collection du Louvre.*

(2) 16 novembre 1493. Le titre était curieux *chevalier de marchandises.*

tion fut signé avec l'Angleterre (1). Et cette influence de l'Italie fut si considérable sur l'esprit de François Ier qu'il établit en France la banque par loterie, comme à Venise. Les motifs de cet édit ont leur curiosité. Le Roi expose : « que le jeu entraîne souvent des rixes et des querelles; que le meilleur moyen de les éviter, c'est l'imitation de ce qui se pratique à Florence, Venise, Gênes, sur la bonne fortune des lots. » Le roi veut régulariser les turbulences du jeu.

Les grandes compagnies Italiennes, Lombardes, Florentines, vinrent en conséquence partout s'établir en France; elles y apportèrent des industries jusque là inconnues : des priviléges furent accordés pendant dix ans aux ouvriers qui venaient fabriquer en France des miroirs de Venise (2); à d'autres encore pour l'industrie des vers à soie. Henri II fut en effet un roi tout florentin d'imagination, et l'art n'a rien produit de magnifique comme les meubles et ornements de cette époque, ses cheminées, ses bahuts et ses tapisseries de cuir, relevés par le chiffre H, entremêlé de l'autre chiffre amoureux de Diane de Poi-

(1) Mars 1514.
(2) Avril 1551.

tiers. La dynastie des Valois fut la plus splendide au point de vue de l'art : armures d'or, cottes d'armes, tréfilées de pierreries, bahuts d'ébène et d'ivoire, pourpoints de soie éclatante, drap d'argent semé de rubis et d'émeraudes (1). Les Valois furent un mélange de sang français et italien, et l'on sait qu'à Florence et à Venise était venu s'abriter la splendide émigration byzantine.

Henri II fut le premier roi qui accorda à des marchands français de Lyon le privilége d'ouvrer l'or, la soie, l'argent : « Les tissotiers, teinturiers, moliniers, compagnons dévideurs pour les soies et velours qui seront établis en ladite ville de Lyon, devront ouvrer leurs marchandises de la même largeur que celles de Gênes et d'Avignon (Avignon, heureuse et riche alors, était une capitale italienne et pontificale); leurs marchandises seront de pure et fine soie sur la trame, fixée ainsi que les draps et toiles d'argent, satin damas, toile de soie de Turquie. Les maîtres auront un livre pour inscrire la soie qu'ils auront donnée à l'ouvrier, et l'ouvrier un autre livre pour inscrire celle qu'il aura reçue : toute contesta-

(1) Voir ma *Catherine de Médicis.*

tion sera décidée par les prud'hommes, élus moitié par la compagnie des marchands et moitié par la corporation des ouvriers. »

Ce fut aussi par compagnie (d'où le beau titre de compagnon) que s'établirent les imprimeurs, relieurs, poinçonniers pour la gravure (1) et les doreurs sur cuir dont les œuvres merveilleuses tapissaient les châteaux des Valois. Il fut heureux de voir au milieu des guerres civiles, ce luxe de marbre, cet éclat des beaux jardins, statues florentines, vases ciselés, fines gravures, livres historiés avec des reliures splendides toutes fleurdelisées d'or sur cuir de Maroc. Sous les Valois, les fermages particuliers, impôts concédés jusque-là à des compagnies, furent réunis et généralisés sous une ferme commune concédée à une seule compagnie dans laquelle des noms français furent mêlés aux marchands italiens. A la suite de Catherine de Médicis surtout, étaient arrivés une multitude de banquiers, orfèvres, argentiers, Florentins accourus pour spéculer sur les richesses publiques en France. Un grand nombre s'établirent à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine,

(1) 2 octobre 1552.

au Marais ; ils furent l'origine de nombreuses familles financières qui francisèrent ensuite leur nom.

Ils formèrent entre eux une seule compagnie qui d'abord fit des avances à l'État ; et en garantie, elle obtint la perception ou ferme générale (1) des impôts; elle payait une somme annuelle au trésor en bons écus ou en billets d'escompte, et comme la compagnie des fermes était fort connue à Florence, à Venise et à Gênes, le Roi put donner en gage ces billets aux banquiers ; de sorte qu'il s'opéra une transformation absolue dans le prêt sur gage. Au moyen-âge, on ne trouvait à emprunter que sur gage réel, sur les ouvrages d'or, ou les bijoux de diamant ou pierres fines ; maintenant on obtenait des prêts sur dépôt de papiers ou sur titres, selon l'expression usitée dans le crédit moderne.

La première branche des revenus cédés à des compagnies de banquiers, ce fut le contrôle des actes, impôt nouveau créé par Henri III. Les banquiers devaient déposer un cautionnement de quinze mille écus comme garantie de leurs opérations ; cha-

(1) Tome Ier de ce livre, les *Fermiers généraux.*

cune de ces opérations serait inscrite sur un registre tenu en la forme des banques de Florence et de Gênes, dont les billets étaient déjà une monnaie de circulation. On avait encore suivi l'exemple de ces banques en créant une loterie graduée par lots ; ce fut aux coutumes de Venise qu'on emprunta également l'impôt sur les cartes nommées Tarots, ces belles images enluminées avec la Mallemort, le chevalier de la Coupe et le roi des Deniers, image des financiers annoblis : on dût payer à la compagnie 25 sols pour une caisse de tarots et cartes, et 2 sols par chaque jeu de 18 dez (1).

Jamais Henri IV ne serait venu à bonne fin de son entreprise, et surtout d'établir sa dynastie, s'il n'avait eu recours aux emprunts, et si son mariage avec Marie de Médicis n'avait pas donné une sorte de consécration à la puissance des banquiers florentins. Libre à Sully de vanter la richesse du labourage ; évidemment la culture du sol dans les temps calmes et pacifiés est une source incessante de bonnes et de paisibles ressources ; mais aux temps agités, quand il s'agit d'une entreprise soudaine, extraordinaire,

(1) Édit de 1581.

la terre ne fournit que des ressources incomplètes et limitées. Sully, théoricien froid et intéressé, accapareur, d'argent monnayé, put pour le roi et pour lui, opérer quelques économies bien entendues, mais Henri IV n'obtint les grandes ressources nécessaires à son système que par le crédit (1); de là ses relations avec le banquier Zamet. Le Roi pratiqua si bien les vrais principes de crédit, qu'il acquitta intégralement tout ce que *la Ligue* devait aux compagnies financières. Le meilleur moyen d'assurer l'avenir du crédit public est de liquider le passé, alors même que ce passé a été l'œuvre d'un ennemi.

Henri IV, roi des Huguenots, avait toujours été un modèle de simplicité austère : avec son pourpoint déchiré, il faisait la guerre à la splendide cour des Valois. Ce qui constitua son habileté et sa force politique, ce fut (en devenant catholique) de reprendre la protection que les Valois accordaient aux compagnies artistiques. Après avoir concédé un long privilége aux tailleurs de corail et d'ambre, Henri IV annoblit six grands industriels : Mois-

(1) Tome 1er de cet ouvrage : Les *Fermiers généraux*.

set, Sainctot, Limagner, Camus, Parfait, Collebert (l'origine des Colbert) (1), chefs d'une manufacture de toiles et de draps d'or et d'argent (2). Henri IV s'écartait ainsi du système huguenot et parcimonieux de Sully; et en supposant au ministre une intelligence supérieure, aurait-il pu, sans l'aide des compagnies financières, pourvoir à la dette de l'État qui s'élevait, après la guerre, à 300 millions de livres. Ce fut aux banquiers de Florence, de Gênes, de Venise et même de Hollande que Henri IV s'adressa pour trouver les éléments d'un emprunt destiné à couvrir la dette publique qu'il constitua au denier seize (environ 8 p. 0/0).

Ce fut encore sous l'influence avare de Sully et de son successeur, Du Harlai, intendant des finances et des bâtiments, que fut instituée, au moment même où Louis XIII montait sur le trône, *la chambre de l'Édit*, destinée à faire *rendre-gorge* aux finan-

(1) Ordonnance du mois d'août 1603. On trouve dans un autre édit de Henri IV ce titre assez étrange de *général des œuvres de maçonneries.*

(2) Les corps de métiers furent à cette époque régularisés au nombre de six : 1° drapiers, 2° merciers, 3° épiciers, 4° bonnetiers, pelletiers, chapeliers, 5° orfèvres, batteurs d'or, fabricants et tisseurs d'étoffes, rubaniers, 6° marchands de vin. Ces corps de métiers comprenaient tous les autres états.

ciers. C'était la prétention alors de tout nouveau règne. Or, s'il est bien, s'il est même très-utile qu'on mette un grand ordre dans les finances, qu'on en surveille attentivement l'emploi, que les tribunaux réguliers répriment les fraudes que favorise l'esprit d'association et les subtilités du jeu, il est fort imprudent cependant de créer ces examens passionnés, rétrospectifs, destinés plutôt à servir la grossière popularité d'un nouveau système que sa justice et le haut intérêt de l'État. Aussi la chambre de l'Édit ne fut-elle que transitoire, et la vraie création du cardinal de Richelieu fut le système administratif des intendances qui plaça tout le pouvoir provincial dans les mains du Roi, en conservant la ferme générale comme mode de perception de l'impôt, et les corps de métiers pour la garantie de l'industrie.

Appelé au poste nouveau et suprême de superintendant de la marine et de la navigation, le cardinal de Richelieu étendit bientôt sa main puissante sur tout ce qui tenait au commerce et aux finances. C'est à tort qu'on a attribué à Colbert l'établissement de la Compagnie des Indes, on doit en reporter l'origine au cardinal de Richelieu. Le roi Louis XIII (1) dans l'é-

(1) Édit de janvier 1625.

dit de création de superintendance de la marine et de la navigation, en faveur du cardinal, s'exprime ainsi : « Nous voulons qu'il ait le droit de discuter les propositions qui nous seront faites sur le subject de l'établissement du commerce, en discuter et reconnaître le mérite, signer tous articles et contrats avec tous ceux qui voudront se lier par compagnie de commerce; nous voulons qu'il connaisse de tout ce qui concerne la navigation et flotte. » (On était à la seconde époque de la colonisation de l'Amérique du Nord qu'on voulait grandir et peupler).

Le premier usage que fit le cardinal de Richelieu de cet immense pouvoir, de cette dictature commerciale, fut de concéder des statuts et priviléges à une compagnie destinée au commerce de l'Inde, et dont les créateurs étaient deux marchands de Rouen, Jacques Meisson et Ézéchiel de Caen, associés à deux autres marchands de la nation flamande. Cette compagnie, créée par parts ou actions, devait avoir le privilége du commerce au delà du cap de Bonne-Espérance, avec une flotte qui prendrait le nom *de Montmorency* (1). Elle pouvait employer des mate-

(1) Les Montmorency avaient pris part à la conquête du Canada :

lots étrangers avec tous les droits des regnicoles. Ce système de compagnie, le cardinal de Richelieu l'adopta pour coloniser le Canada, les terres du nord de l'Amérique : il en concéda le privilége à des marchands du Havre et de Calais, qui s'engagèrent à transporter des ouvriers et des cultivateurs pour fertiliser le sol, jusqu'à quatre mille ménages. Après chaque guerre civile, il y a toujours une surabondance de population agitée, qui a besoin de quitter le sol de la patrie : c'est l'époque des colonisations nécessaires au salut de l'État et à la paix publique (1).

ils servaient sur les navires de guerre : un d'entre eux était amiral de la flotte.

(1) Les guerres civiles de l'Angleterre furent une des actives causes de la colonisation du nord de l'Amérique. La guerre contre les huguenots en France amena la colonisation du Canada et des îles sous le Vent.

IV

LES JUIFS, LES COMPAGNIES FINANCIÈRES AU XVIIe SIÈCLE.

La pensée économique du cardinal de Richelieu avait été, en s'affranchissant des compagnies étrangères, de placer le commerce de la France aux mains des associations françaises. Déjà les Lombards, Florentins, banquiers et marchands vénitiens n'étaient plus qu'un souvenir attaché à quelques rues de la Cité (1), et plusieurs banquiers d'origine italienne étaient restés à Paris, naturalisés sujets du roi : les désinences italiennes de leurs noms s'étaient peu à peu effacées. En fouillant les fortunes financières, on pouvait bien trouver des vieux noms florentins dans les Aubri, Zameti, Alberti, Barilli, Purasy, Brivadi, Rambouillet et Crozat, qui tenaient une haute place parmi les gens de finances (2).

(1) Rues des *Lombards*, de *Venise*, de *Florence*.

(2) Voir le tome Ier de cet ouvrage : Les *Fermiers généraux.*

Quant aux juifs, si les édits du moyen-âge les exilaient du royaume, on les y rappelait secrètement; dans le fait, ils étaient tolérés à Paris et dans certaines provinces; quelques-uns cachaient leur origine, d'autres s'étaient convertis, tel que Samuel Bernard. On pouvait déjà distinguer parmi eux quatre nationalités très-séparées.

Le juif allemand, humble même dans sa richesse, dépourvu de toute instruction (sauf quelques exceptions illustres), de tout sentiment de grandeur et souvent de dignité, parlait un dialecte étrange, le plat hébreux des bords du Rhin; intelligence admirablement souple pour conclure les grandes et petites affaires, il était marchand de chevaux, courtier, prêteur sur gage; utile partout, empressé toujours, soumis aux affronts et les rendant bien par l'usure, par les oppressions d'argent et les accaparements des marchandises brocantées.

Les juifs portugais (1) après la grande persécution, la plupart réfugiés à Bordeaux, d'une politesse habile, l'esprit souvent fort étendu, appartenaient à

(1) Les juifs portugais avaient obtenu des priviléges par lettres-patentes de Henri II, août 1550, confirmées par Henri III (3 novembre 1575, et par Louis XIII, 1636).

une sorte de synagogue aristocratique, qui se croyait mésalliée en s'approchant de l'hébraïsme germanique : rien de plus rare qu'un mariage entre un juif portugais et un israélite de race allemande, et la vieille mère de la captivité de Lisbonne ou de Bordeaux aurait maudit son fils Isaac ou Jacob, pauvre, même dénué de toute espérance, qui se serait fiancé avec une riche fille des synagogues de Francfort ou de Mayence.

Parmi les juifs du Midi, on pouvait compter une caste moins élevée que celle de Bordeaux, les israélites réfugiés dans le généreux asile que leur offraient les papes au comtat d'Avignon : dans ces belles campagnes qu'arrosent le Rhône, le Gard, au pied de la fontaine de Vaucluse, on voyait des nuées de juifs dispersés dans les villages, comme ceux dont parle Juvénal à Rome, faisant tous les métiers, même les sortiléges (1). Souvent ils prenaient les noms de ces villes ou petits villages, Bédarides, Crémieux, Millaud, Carcassonne : ces juifs venaient-ils de la cap-

(1) Arcanam Judea tremens mendicat in aurem,
Interpres legum Solymarum, et magna sacerdos,
Arboris, ac summi fida internuntia cœli.
Implet et illa manum, sed parcius. Ære minuto
Qualiacunque voles Judæi somnia vendunt.
JUVÉNAL, Satyre VI.

tivité portugaise, ou d'une secte italienne ou levantine ? On doit croire plutôt à l'origine du Levant (1).

Cette synagogue italienne ou levantine avait son centre épuré à Livourne, sous la protection éclairée du grand-duc de Toscane ; dans cette belle et commerciale cité, les juifs tenaient un rang de richesse, et les rabbins avaient une renommée de science par le contact répété avec l'Orient où les Talmuds avaient été écrits. Le temple de Jérusalem n'était-il pas toujours l'espérance de la captivité ? Et les plus savants docteurs n'avaient-ils pas les yeux fixés sur ces ruines saintes ?

Enfin, la quatrième fraction du judaïsme, considérée moins dans sa condition de secte, que dans sa situation financière, les juifs hollandais ou de la bourse d'Amsterdam, comme le juif de Venise, remuaient les sequins et les ducats à pelletée. En Hollande, le banquier juif était d'une probité incontestée ; mêlé aux grandes affaires du commerce, il dédaignait les petites usures ; le juif hollandais spé-

(1) C'était aussi la coutume en Allemagne, d'où les noms de Worms, Rothschild, Fuld, etc. Un décret de l'empereur Napoléon Ier, fort sévère sur les juifs, les obligea tous à prendre un nom de famille.

culait et ne brocantait pas, gardant sur ses traits ces beaux types des modèles que Rubens a reproduits dans son œuvre admirable de la *Descente de croix*.

La société telle qu'elle était alors constituée se servait des juifs, les persécutait quelquefois, mais en aucun cas, ne leur laissait la liberté absolue des affaires; car la liberté de transaction aux mains des juifs, amène tôt ou tard la domination : telle est leur irrésistible tendance, la force de leur volonté, la ténacité active de leurs moyens. Absorbés dans leur pensée de fortune, admirablement fertiles dans leurs moyens, sans distraction, sans mollesse, les juifs marchaient toujours à un but unique, et cette ténacité mène à la puissance. Le moyen-âge n'était donc pas absurde dans ses lois contre les enfants d'Israël : il n'y a pas de civilisation qui n'ait des précautions à prendre contre les forces qui tendent à l'envahir.

Les banquiers italiens avaient eux-mêmes perdu en France quelque chose de leur importance, de leur domination financière, depuis le système du cardinal de Richelieu, qui créait des compagnies françaises : sans doute le ministre put souvent s'adresser aux banquiers de Francfort, d'Amsterdam, de Gênes,

aux financiers juifs de Bordeaux, pour contracter des emprunts (1) ou se procurer des ressources ; mais il n'y eut plus de ces grandes compagnies étrangères, avec les priviléges exclusifs de commerce et de finance. Sous le Cardinal, la compagnie des fermiers généraux fut toute française comme celle de l'Inde et du Canada; et ce qu'il faut encore remarquer, c'est que Mazarin, tout Romain qu'il fut d'origine, resta dans les mêmes conditions; s'il appela auprès de lui quelques financiers italiens, tels qu'Éméry (depuis contrôleur général), ces banquiers se firent naturaliser français. C'était le temps des découvertes et des merveilleux récits sur les pays inconnus. Le Cardinal concéda (2) à des spéculateurs français le droit de coloniser ces terres lointaines, le Canada, l'Ile-de-France et l'Ile Bourbon : on avait passé à travers les guerres civiles, à ces époques où il y a toujours des vainqueurs et des vaincus, de grandes douleurs et de vifs mécontentements. A ces

(1) Ces emprunts se contractaient le plus souvent sur dépôt de diamants, rentes et revenus des fermes. Voir tome 1er de cet ouvrage : Les *Fermiers généraux.*

(2) *Gazette de France*, 1628 ; des notes étaient envoyées par Richelieu lui-même à la *Gazette de France*, sur la colonisation des terres nouvelles.

périodes, on exile ou l'on est exilé, parce qu'on a des regrets ou d'inextinguibles ressentiments.

Après la Ligue et la Fronde, comme après les troubles d'Angleterre, il se fit de nombreuses émigrations dans le Nouveau-Monde, et la plupart de ces émigrations s'accomplirent par le système de compagnies sous le cardinal de Richelieu en France, et sous Charles Ier en Angleterre.

Il faut des associations régulières pour fonder de grandes choses et les colonies espagnoles et portugaises si brillantes, quoique soumises au système des vice-royautés, ne durent leur développement qu'aux Ordres de Saint-Ignace, de Saint-Dominique et de Saint-François, associations puissantes, qui alors, remuaient le monde. C'est le cordon de saint Dominique et de saint François qui liait les colonies espagnoles à la mère-patrie : quand le cordon fut dénoué par l'esprit d'agitation et de philosophie, l'Amérique se sépara violemment de l'Espagne.

En France et en Angleterre, au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, les colonisations se firent aussi par entreprise : des compagnies s'engagèrent à peupler les points de terre, nouvellement découverts, moyennant des concessions de commerce et des pri-

viléges; d'où naquit le principe de la souveraineté territoriale des compagnies; car elles avaient elles-mêmes accompli et organisé toutes les ressources de la colonisation. Ces aventuriers se gardaient eux-mêmes, se défendant contre les invasions des naturels du pays et des étrangers.

C'est par une association toute en dehors de l'État, que se forma un capital de 70,000 liv. ster., sous la reine Élisabeth (1), la première compagnie de l'Inde anglaise; cette compagnie arma une petite flotte, et fit un premier traité de commerce avec les princes musulmans d'Achem et de Sumatra; elle laissa des agents à Batavia et à Java pour veiller au commerce des épices. La compagnie grandit à ce point que, sous Jacques I[er], elle fut constituée en corporation légale, avec délégation de souveraineté (2). En vertu de cet acte, la compagnie établit des comptoirs à Hk-Medah, à Cambaye, à Doza, avec le monopole des soieries de Perse, des laines de Carimanie, des turquoises, des brocards d'or, des tapis, des maroquins, des gommes, des résines et des parfums; ce

(1) Les navires anglais doublèrent pour la première fois, en 1582, le cap de Bonne-Espérance.

(2) 1613.

privilége confirmé par Charles II, fut définitivement organisé par un acte de Parlement sous Cromwell. La charte de la Compagnie des Indes lui donna tous les droits de la souveraineté, la faculté de faire la paix ou la guerre, de posséder des comptoirs ou des villes sous la direction d'un conseil nommé par la compagnie elle-même.

Le plus haut degré de puissance auquel purent atteindre les compagnies (1), fut la souveraineté territoriale. Il était naturel que des compagnies fussent propriétaires d'immeubles, de navires, d'une flotte même naviguant pour protéger leurs intérêts, mais une compagnie régnant sur des populations, avec tous les droits de la souveraineté, devait tôt ou tard se rendre indépendante, à moins quelle n'eût besoin à tous les instants du concours et de l'appui de la métropole; et tel fut le cas pour la compagnie des Indes anglaises; de deux choses l'une, ou elle devait aspirer à son indépendance, ou s'absorber dans le gouvernement de l'État.

Le concours de l'État était nécessaire en deux cir-

(1) La compagnie des Indes anglaises fut en lutte avec la compagnie hollandaise, sous Charles II, Guillaume III (1696) lui accorda le droit de paix et de guerre.

constances capitales, le cas de guerre d'abord : la compagnie aurait-elle assez de force, assez de puissance pour résister à une guerre sérieuse engagée par les princes musulmans, les Nababs, le Grand-Mogol, les Birmans et les peuples belliqueux des montagnes ? Nécessairement en ce cas, la compagnie appellerait les troupes régulières de la métropole, et cet appel rattacherait toujours l'Inde à la souveraineté de la Grande-Bretagne : la compagnie resterait donc sous sa main ; elle devait être nécessairement absorbée.

La seconde circonstance tenait à la nature particulière du commerce avec l'Inde ; cette contrée mystérieuse, en échange de ses marchandises, ne recevait que des métaux ; les principes religieux de ses habitants, leur manière de se vêtir, la sobriété de leurs mœurs rendaient impossible tout échange de produits ; la Compagnie des Indes nécessairement obérée (1), aurait toujours besoin du concours financier de la métropole, et les emprunts la mettraient encore dans les mains du Parlement. Le bill de souveraineté pouvait donc concéder beaucoup de priviléges à la

(1) En 1753, elle ne possédait encore que Madras, elle dut son premier agrandissement aux campagnes de lord Clive, 1754-1757.

compagnie, parceque en définitive le conseil dépendait de la couronne par des causes inhérentes à sa constitution ; et le jour même devait arriver où la Compagnie des Indes serait obligée d'abdiquer son pouvoir entre les mains de l'État, par suite d'une crise soudaine et générale qui rendrait nécessaire le concours armé du gouvernement de la mère-patrie.

V

SYSTÈME DES GRANDES COMPAGNIES FINANCIÈRES SOUS COLBERT

Le génie de Colbert a été trop exalté. Esprit d'imitation sans initiative, Colbert n'eut jamais qu'un côté vivace et ardent dans son caractère, ce fut à l'origine de sa vie, son antagonisme avec le surintendant Fouquet, qu'il poursuivit avec la perfidie de la couleuvre qui décore son blason (1). Colbert ne fit qu'appliquer et développer le système de Richelieu : la protection accordée aux industries particulières et nouvelles, l'organisation des compagnies industrielles qui se formaient sans capitaux suffisants : Colbert fit intervenir l'État dans ces compagnies afin d'en grandir les moyens. Lors de la nouvelle organisation de la Compagnie des Indes-Orientales et Occidentales, dont la charte fut presque copiée sur celle

(1) Fouquet, lui, avait pour blason un écureuil avec cette devise un peu orgueilleuse : *Quò non ascendam.*

de la compagnie des Indes hollandaises (1) et anglaises, le roi Louis XIV prit pour six millions d'actions; la reine et les princes pour deux millions, les fermiers généraux pour huit millions; l'industrie fit le reste. Ce mode d'association de l'État dans les entreprises particulières créait pour lui un droit de surveillance et de partage des bénéfices. Il ne pouvait rester que peu d'indépendance dans les intérêts particuliers, quand le roi fournissait des vaisseaux et des troupes. Cependant, d'après la charte, la compagnie avait le droit d'établissement, de conquête et de souveraineté, et ce droit, ou cet orgueil fut précisément ce qui compromit ses intérêts. La Compagnie des Indes fonda partout des établissements coûteux, à Madagascar, à Surate, sur la côte du Coromandel (2); elle se proposa la création du port de Lorient, et ces mises en dehors l'entraînèrent à dépenser son capital et à constituer un système d'emprunts et de dettes. La Compagnie des Indes ne resta pas assez exclusivement commerciale et son privi-

(1) Édit de juin 1669. Le privilége fut accordé pour soixante ans. Le siége de la compagnie fut établi à Pondichéry.

(2) Pondichéry avait été pris par les Hollandais. Voir mon *Louis XIV*.

lége lui fut souvent onéreux. L'État obligé de faire incessamment des avances à la compagnie, de l'appuyer, de la cautionner, devait en fin de compte l'absorber ; cela sera toujours la destinée des compagnies qui ont trop souvent recours à l'État.

Aussi par l'édit de 1679, la compagnie perdit un moment ses priviléges. Le commerce avec l'Inde fut déclaré libre : chacun put y négocier. Cette liberté de commerce ne dura pas longtemps, car elle rendait impossible toute transaction lucrative pour les entreprises particulières.

Avec l'Inde et la Chine, aucun échange n'était réalisable, et tout navire devait charger des piastres en Europe pour acheter des étoffes, des mousselines et des épiceries ; il fallait nécessairement une compagnie privilégiée pour lutter avec des espérances de bénéfices et de supériorité contre les compagnies hollandaise et anglaise. La Compagnie des Indes fut donc rétablie avec celle d'Afrique, qui reçut le privilége de la pêche du corail et une petite souveraineté à la Calle (1).

Les compagnies établies sur le système des parts

(1) Sur la côte d'Afrique.

ou actions donnaient un dividende annuel qui s'éleva souvent à 6 et 1/2 p. 0/0, dividende un peu fictif tant que les compagnies furent forcées de s'endetter par les emprunts, soit envers le roi, soit avec de simples particuliers (1), car les Compagnies émettaient des obligations hypothéquées sur leurs établissements et leurs magasins. Ainsi la Compagnie des Indes avait en sa possession les îles de France et de Bourbon, deux comptoirs à Madagascar, cinq sur le Gange et au Bengale; elle fondait une ville de riches magasins, qui prit le nom de Lorient, satisfaction d'orgueil : ces magasins, elle les engageait par des emprunts, comme la compagnie des Indes anglaises qui multipliait ses conquêtes et la masse de sa dette générale. Ce qui perd en général les compagnies, c'est le luxe de leur fondation et l'orgueil de leur succès : on les couvre de paillettes d'or avant même que les fondements ne soient solides.

La Compagnie d'Afrique, fondée dans de meilleures conditions, était organisée sur des bases moins larges, avec moins de luxe et d'esprit de conquête; la pêche du corail ne nécessitait qu'une dépense

(1) La compagnie avait créé des obligations pour 15,000,000 à 6 p. 0/0.

modérée et deux ou trois petits établissements sur les côtes d'Afrique à la Calle (1); moyennant un léger tribut payé aux puissances barbaresques, elle restait libre dans son commerce. Elle n'avait d'autres établissements que quelques forts au Sénégal; et dans ces contrées, il arrivait tout le contraire des opérations de l'Inde : le commerce qui se faisait avec le Sénégal consistait en poudre d'or, en gomme, que les naturels échangeaient contre les produits manufacturés en France : verroterie, étoffes grossières et peintes, horlogerie, quincaillerie; de sorte que la Compagnie d'Afrique pouvait donner des dividendes à ses actionnaires sans compromettre son capital : elle n'avait pas l'ambition de fonder de nouveaux comptoirs, des colonies de luxe; le siége de son commerce était Marseille, ville riche déjà par ses propres transactions avec le monde entier.

En dehors de ces compagnies qui formaient des sociétés particulières, tout le système de Colbert se résumait dans la *protection* et la *centralisation*, soit qu'il accordât des capitaux à des industries étrangères qui apportaient des procédés nouveaux, soit

(1) La Compagnie d'Afrique se maintint sans grandes secousses jusqu'en 1791, en donnant de 4 à 7 p. 0/0 de dividende.

qu'il établît lui-même des manufactures royales pour la confection des draps, des étoffes (1), des tapis, des tissus qu'autrefois on allait chercher à l'étranger, système de protection un peu antipathique à la création spontanée des compagnies, car tout se fit par l'État sous Louis XIV : les canaux, les défrichements, l'exploitation des mines; on créait une manufacture en vertu du même principe qui faisait embellir Versailles, avec le même luxe, le même développement de la puissance royale, alors le centre actif de tout progrès. C'était peut-être une nécessité du temps; toute industrie nouvelle, quand elle n'est encore ni répandue, ni appréciée, a besoin d'une protection spéciale, d'une main puissante qui la soutienne; les compagnies n'ont de chances de succès que pour mener à sa fin une idée déjà comprise et acceptée par l'opinion : les capitaux ne vont qu'à ce qu'ils connaissent et ce qu'ils apprécient. Ce qui aida et développa le commerce sous Louis XIV ce fut le luxe que la cour développa en toute chose. Il ne faut pas croire que la dette de l'État ou des particuliers

(1) D'après le rapport de Colbert fait au roi Louis XIV, on comptait en 1675, dans le royaume, 44,200 métiers en laine. Le Roi payait jusqu'à 1,600 ouvriers en dentelles.

Louis XIV achetait pour 1,000,000 à 1,500,000 livres de soieries



soit la ruine nécessaire de l'industrie ; la dépense ou la circulation, alors même qu'elle est fébrile, fait les richesses du commerce.

Colbert, ou plutôt le roi Louis XIV, à l'imitation du cardinal de Richelieu, protégea quelques compagnies qui s'organisèrent pour introduire en France des industries étrangères : c'est ainsi qu'il procéda pour les glaces de Venise, les tapis de Perse et d'Orient : le Roi prenait des actions dans les compagnies, leur accordait des subsides et un privilége ; mais comme la spéculation est rarement bonne quand elle s'applique à des produits nouveaux, presque toutes ces compagnies restaient dans l'impuissance de marcher ; alors le Roi les prenait à son compte et elles devenaient manufactures royales. C'est ainsi que se fondèrent les Gobelins, les manufactures de glaces de Saint-Gobain, qui d'abord aux mains de quelques compagnies particulières, furent forcées de devenir manufactures royales.

On trouve également dans les œuvres de Pascal et dans les mémoires du temps les projets d'une société pour la circulation des voitures publiques dans Paris à trois ou à six sous (les omnibus d'aujourd'hui) : ce projet ne pouvait réussir. Pour les entreprises dé-

mocratiques, il faut que la société soit préparée à des institutions de démocratie : il fallait passer à travers les habitudes des carrosses et des fiacres avant d'arriver au transport en commun. Les villes étaient construites alors pour les chevauchées et les chaises à porteur, ces gracieuses et commodes fantaisies, dormeuses élégantes : les gentilshommes allaient à cheval, quelquefois en chaise, quand ils étaient revêtus de soie et portaient le talon rouge (le talon rouge qui supposait que les gentilshommes ne marchaient que sur les tapis sans jamais toucher le pavé qu'à la guerre, en face de l'ennemi). Pour arriver à la vie active, fiévreuse de la rue, on devait assister aux agitations de la Régence et du système de Law.

VI

ABSORPTION DES GRANDES COMPAGNIES FINANCIÈRES DANS LE SYSTÈME DE LAW.

La banque de Law était une création vaste, aventureuse : or, la conséquence nécessaire et fatale de toute institution financière qui veut trop embrasser est de se préparer des difficultés, puis sa ruine : il n'y a rien d'infini en ce monde et encore moins d'intelligence illimitée. L'idée première de Law était bonne et praticable : la création d'une banque de dépôt qui se chargeait de tout acquitter, même les dettes de l'État, était féconde. Mais Law, séduit, entraîné par le succès, voulut pousser son idée trop loin : il eut l'ambition d'embrasser trop d'affaires, de constituer à son profit un monopole financier de tout ce qui avait de la vie dans le crédit : il aboutit à la ruine des actionnaires, à la catastrophe la plus violente qui ait troublé les finances d'une nation.

Il ne fut créé à l'origine qu'un tout petit nombre

d'actions de banque (1); il en résulta une hausse frénétique, exorbitante dans le prix de ces actions dont Law reconnut bientôt l'insuffisance (2); elles s'étaient élevées à trente fois leur valeur; il les doubla, les décupla à vingt fois leur prix de création; il se procura par ce moyen la faculté de pousser toujours en avant son idée de monopole; il espérait se substituer à toutes les institutions de crédit, à rendre inutiles tous les banquiers et même les fermiers généraux.

Un édit (avril 1717), sans donner un cours forcé aux billets de la banque de Law, déclara qu'ils seraient reçus comme du comptant par tous les receveurs du trésor. La confiance une fois établie, a banque de Law donna un gage ou hypothèque à ses actions sur les terres de la Louisiane, vaste et hasardeuse spéculation de valeurs immobilières jusque-là aux mains de la Compagnie du Canada. L'imagination de Law, admirable coloriste, peignit sous les plus splendides couleurs cette colonisation et les valeurs immobilières de la Louisiane. La base de toute opération régulière, le revenu, manquait; Law le chercha dans l'établissement des succursales de sa

(1) Édit du mois de mai 1716.

(2) 5000 actions de 2000 livres furent créées.

banque d'escompte dans toutes les villes commerçantes : Lyon, Marseille, Bordeaux. L'institution fut déclarée banque royale et ses billets se multiplièrent à l'infini ; le *système* devenant la base de toute organisation commerciale et financière, un édit supprima les compagnies des fermes générales, les compagnies des Indes et d'Afrique, ou, pour parler plus exactement, il les réunit à la banque de Law (1), qui fut chargée de leur service, afin de grossir le dividende des actionnaires.

Cette tendance à tout absorber s'expliquait aisément : à mesure que la banque de Law multipliait ses émissions de billets et d'actions, il lui fallait des valeurs de garantie en rapport avec la masse des actions émises : déclarée banque royale, elle avait été chargée de tous les services du trésor : paiement de rentes, intérêts d'emprunts, dépenses de la guerre et de la marine ; elle avait successivement réuni sous sa main toutes les compagnies, celles des Indes et d'Afrique. Il fallait à la banque de Law beaucoup d'affaires, afin de donner de forts dividendes à ses actionnaires : cette vie violente

(1) Édits des 4 décembre 1718, 22 avril 1719, 3 janvier 1720.

l'usa vite ; elle ne put aller jusqu'au bout du monopole que Law s'était proposé.

Après une spéculation effrénée sur le prix des actions, à la hausse et à la baisse, la banque éclata tout d'un coup, et dut suspendre ses payements. Law prit la fuite en laissant des masses de papiers sur la place, des fortunes nouvelles et des fortunes perdues ; la société tout entière fut bouleversée (1). Il faut dire néanmoins que l'industrie générale gagna beaucoup à cette agitation de capitaux car le luxe doubla : du fumier naît le fruit, et souvent dans les ruines générales il y a un principe de vie pour quelques fortunes particulières.

Les compagnies sorties des mains de Law reprirent le cours de leurs affaires ; les fermiers généraux signèrent un nouveau bail avec l'État ; la Compagnie des Indes se réorganisa, un peu secouée par l'agiotage,

(1) Les heureux spéculateurs furent le prince de Condé qui gagna 45,000.000 (ils servirent à rétablir Chantilly) ; M. Leblanc 17,000,000 ; M. de Saint-Fargeau, 28,000,000 ; M. de Lafaye, 20,000,000. Il y eut une fortune extraordinaire, celle d'une madame de Chaumont, 127,000,000. Le parlement fit des poursuites ; il y eut des chambres constituées criminellement à l'Arsenal, qui condamnèrent M. de Talhouet, maître de requêtes (par contumace), à avoir la tête tranchée pour avoir détourné à son profit pour plus de 30 millions d'actions. (Arrêt du 29 août 1723.) Il y eut d'autres arrêts de restitution et de flétrissures, bannissements contre les principaux agioteurs.

ainsi que la compagnie d'Afrique. Il n'en fut pas ainsi de la compagnie de la Louisiane et du Canada, colonisation brillante sur la surface et sur le papier ; où il n'y avait rien au fond des choses que des prospectus. L'État garda la souveraineté d'une partie du Canada et de la Louisiane qui devinrent des terres françaises.

Law, au moment même des plus forts embarras de son système, avait montré une audace incomparable ; il acquit le diamant magnifique qu'il vendit ensuite au régent et qui prit son nom (1) ; le comté de Tancarville lui coûta 1,800,000 livres ; l'hôtel de Soissons, 1,400,000 livres ; il traita de la terre de Sully avec le duc de Rosny pour 1,700,000 livres, et cela sans honte, sans faire attention aux pertes, aux ruines qui s'amoncelaient autour de lui : les gros joueurs de la fortune se sauvent par l'audace; il n'y a que les petits qui se perdent. Quand le mal est général, la justice est souvent impuissante : toujours en avant dans les merveilles de l'or, les grands joueurs savent que la civilisation a rendu les mœurs si faciles qu'on leur pardonne tout, lorsque la fortune leur sourit, alors même qu'elle est acquise aux dépens

(1) Le prix fut fixé à 2,000,000.

de tous (1) par des illusions jetées à la cupidité émerveillée. Aussi tous les esprits aventureux, tous les hommes de rien parvenus à la fortune se sont toujours épris des idées de Law : celui-ci faisait tourner la roue et chacun put espérer un lot. Tout homme, dans ces voies aventureuses, joue à la ruine ou à la richesse : la honte, on la boit vite! Law d'ailleurs étalait la bienfaisance : quand il ruinait des masses de dupes, il faisait annoncer par les gazettes qu'il donnait vingt-cinq mille livres aux pauvres, qu'il distribuait du pain, de la viande, qu'il fondait même des hospices. Ces sortes de prospectus de charité servent toujours : elles donnent plus d'aise pour les hardiesses du lendemain.

Au milieu de la liquidation du système opérée par les quatre frères Pâris, les véritables fondateurs de la compagnie des agents de change (2), un édit du Roi autorisa la création d'une caisse d'escompte ; une compagnie de banquiers s'établit dans le but d'escompter les billets du commerce à 4 p. 0/0 pendant la paix et 4 1/2 p. 0/0 pendant la guerre : cette com-

(1) Le parlement lança plusieurs arrêts d'accusation contre les gros agioteurs. Law prit la fuite et une prise de corps fut même décrétée contre le duc de La Force, un des gros agioteurs.

(2) 1er volume de cet ouvrage : les *Fermiers généraux*.

pagnie était autorisée à créer des billets de caisse qui, sans avoir cours forcé, inspirèrent bientôt une confiance si générale qu'on les préféra même à l'or et à l'argent; tous les gros paiements de la ferme et des compagnies se firent en billets de la caisse d'escompte, institution qui, sans sortir de son but, donna 7 à 8 p. 0/0 à ses actionnaires et se maintint dans les meilleurs conditions de crédit jusqu'à la Révolution française. Les banquiers sérieux se bornèrent aux affaires courantes.

Il n'en avait pas été ainsi de la Compagnie des Indes: sortie presque en pièces du système de Law, elle avait reçu une vie nouvelle de la main du roi Louis XV, qui s'était engagé à faire un prêt considérable en échange de ses valeurs; presque la moitié des actions étaient dans la maison du Roi, qui les avait achetées de ses deniers privés. Ce fut dans cette situation difficile que se trouva la compagnie lors de la guerre de l'Inde; meurtrière, saccadée, où il y eut un conflit malheureux entre les représentants de l'autorité du Roi et ceux de la compagnie. Après le traité de 1763 qui avait si considérablement affaibli la puissance française dans l'Inde, il fallait prendre un parti, et le conseil du Roi se prononça pour

l'abolition du privilége de la compagnie (1), qui, n'ayant plus de ressources, ne pouvait plus remplir le but de son institution.

La compagnie se mit en liquidation immédiate de ses actionnaires et de ses créanciers : elle céda au Roi, porteur de plus de 4,000 actions, le port de Lorient, les îles de France et de Bourbon, tous les comptoirs de la compagnie dans l'Indoustan et le Bengale ; de son côté l'État souscrivit l'engagement de rembourser les actions au pair nominal par des billets de la caisse d'escompte : C'était précisément l'époque où la compagnie de l'Inde anglaise prenait ses plus énergiques et ses plus riches développements. Cette compagnie en elle-même était très-endettée (2) : à mesure qu'elle grandissait par les conquêtes, elle s'obérait par des emprunts ; mais en Angleterre, il n'y a jamais cet esprit soudain qui s'enthousiasme d'abord du succès, puis s'alarme devant le développement de la dette publique, quand sa création est utile et son but national ; en Angleterre, il y a des spéculateurs et peu d'agioteurs, c'est-à-dire

(1) Avril 1765.

(2) Un bill ordonna qu'elle payerait annuellement 4,000,000 de livres à la couronne.

que toute opération a pour base une chose réelle, une base sérieuse : l'amour-propre du peuple anglais était flatté de l'immense développement que prenait l'empire de l'Inde, et le parlement, en présence des incontestables services que la compagnie rendait au commerce et à la marine royale, votait des emprunts hypothéqués sur les revenus de cette compagnie qui eut désormais comme l'État, sa dette constituée (1) : Calcutta se fondait tandis qu'en France l'école des économistes mettait en question l'utilité et la légalité des compagnies en général et des priviléges en particulier pour y substituer la liberté absolue, principe tentateur peut-être dans sa généralité, mais dangereux dans l'application pratique, lorsqu'il s'agissait d'une lutte contre les compagnies des Indes anglaises et hollandaises, c'est-à-dire contre des associations puissantes : est-ce que la force industrielle de maisons très importantes de Marseille, Bordeaux, Nantes, pourrait jamais lutter contre les moyens immenses des compagnies étrangères ?

Ces économistes s'arrêtaient peu devant ces réali-

(1) 1768-1770-1772.

tés! Absolus dans leur principe de la liberté commerciale, ils ne voyaient dans les compagnies et les corporations qu'un privilége qu'il fallait se hâter d'abolir, et quand M. Turgot vint au pouvoir, avec Louis XVI, un de ses premiers actes fut de porter une main sacrilége sur les corporations, les jurandes et maîtrises, ces garanties de l'ordre régulier dans le travail et du produit des manufactures : esprit dissertateur, absolu, et au demeurant médiocre, M. Turgot voulut prouver que toute barrière était un abus et que l'État n'avait de puissance que par la liberté des intérêts ; il bouleversait ainsi l'ordre ancien pour arriver à une grande confusion.

« La liberté indéfinie des industries, disait le parlement de Paris dans ses nobles remontrances, fera bientôt évanouir cette perfection qui est seule la cause de la préférence que nous avons obtenue à l'étranger : cette foule d'artistes, d'artisans, dont le commerce va se trouver surchargé, loin d'augmenter nos richesses, diminuera peut-être tout à coup le produit des Deux-Mondes ; les nations étrangères, trompées par les commissionnaires qui l'auront été eux-mêmes par leurs fabricants, ne trouvant plus cette perfection qui fait l'objet de leurs recherches,

se dégoûteront de faire transporter à grands risques et à grands frais des ouvrages semblables à ceux qu'elles trouveront dans le sein de leur patrie (1).

Ces remontrances si sages furent peu écoutées. Le roi Louis XVI, esprit essentiellement novateur, avec le désir infini du bien, se laissa dominer par ces écrivains actifs, intrigants, qu'on appelait les économistes : de là de grands troubles dans l'État et des perturbations infinies dans les corporations de l'industrie.

(1) Remontrances du parlement de Paris, mars 1776. La magistrature à toutes les époques, avec sa conscience du bien, tenta toujours de mettre un frein à la spéculation frauduleuse.

VII

RÉVEIL DE L'ESPRIT D'ASSOCIATION. — PREMIÈRE COMPAGNIE DES EAUX DE PARIS. — ASSURANCES. — TONTINES. — CAISSE D'ESCOMPTE. — NOUVELLE COMPAGNIE DES INDES.

Le milieu du XVIIIe siècle fut marqué par une ardente tendance pour les découvertes industrielles ; il se fit un travail fécond et incontesté dans les sciences physiques et mathématiques : la chimie, la géologie, ressources immenses que Dieu a mises dans la création, et que le génie de l'homme grandit encore. De l'idée d'exploitation devait naître encore l'idée d'association pour en multiplier les moyens ; les aérostats sillonnaient les airs, l'électricité étonnait le monde de sa magie : la vapeur que le marquis de Gribeauval avait appliquée aux trains d'artillerie (1), s'essayait déjà pour la traction d'un

(1) Voir chapitre X de ce volume et mon *Louis XV*.

bateau sur le Doubs et la Saône, d'après le procédé du marquis de Jouffroy, esprit modeste qui dédaignait le bruit éclatant et le charlatanisme (1).

Vers la même année 1782, des industriels fort actifs du nom de Perrier (2) formèrent une société par parts ou actions. A l'aide d'une pompe à feu d'une forme très-simple, ils proposèrent de distribuer l'eau dans tout Paris, jusque dans les maisons particulières, moyennant une minime redevance. La pompe de MM. Perrier était en plein jeu, lorsqu'ils formèrent une société anonyme pour son exploitation (3). M. de Calonne, contrôleur des finances, brillant esprit, encouragea ce projet par une subvention du trésor royal : la ville de Paris souscrivit pour assurer un volume d'eau à ses fontaines. Le mouvement

(1) Le marquis de Jouffroy d'Abbans, de la province de Franche-Comté, était officier au régiment de Bourbon, infanterie : le bateau qu'il fit construire avait cinquante pieds de long sur six pieds de large ; le marquis de Jouffroy, émigra en 1790. Fulton lui a rendu ainsi témoignage : « Si la gloire de la navigation à vapeur appartient à quelqu'un, c'est à l'auteur des expériences du Doubs et de Lyon, faites en 1776 et 1783 (lettre de Fulton à M. Des Blancs). Le marquis de Jouffroy est mort doyen des capitaines aux invalides en 1832.

(2) Il n'ont rien de commun avec les Perier de Grenoble (le banquier Casimir).

(3) Au capital de 2,000,000. Louis XVI prit pour 200,000 livres d'actions ; la Reine et M. le comte d'Artois prirent également des actions.

d'agitation révolutionnaire qui se préparait, ne permit pas à la compagnie Perrier d'exécuter ses engagements, elle se mit en liquidation.

Quant à l'expérience du bateau à vapeur du marquis de Jouffroy, le brevet de privilége fut refusé d'après l'avis assez curieux de l'Académie des sciences: « Il a paru, écrivait le secrétaire perpétuel, que l'épreuve ne remplissait pas suffisamment les conditions requises : mais si au moyen de la pompe à feu (1) vous réussissez à faire remonter la Seine, l'espace de quelques lieues, à un bateau chargé de trois cent milliers, et que le succès de cette épreuve soit constaté à Paris d'une manière authentique, et qui ne laisse aucun doute sur les avantages de vos procédés, vous pouvez compter qu'il vous sera accordé un privilége de quinze années. » La révolution française vint encore brusquement interrompre ces expériences.

La compagnie Perrier avait également préparé un système d'assurance mutuelle sur la vie, puis contre la grêle et l'incendie. Louis XVI prit encore des actions dans les diverses compagnies qui se formèrent

(1) M. Perrier, de la pompe à feu, faisait partie de la Commission.

à la suite de ces projets; le roi aimait les découvertes, le progrès des sciences exactes et d'application. Sous le ministère habile de M. de Calonne, ces tendances se développèrent par le système des rentes viagères constituées au nom de l'État, à divers âges, la vieillesse et l'enfance. Le trésor créait ainsi l'amortissement le plus naturel de ses emprunts. Des compagnies se formèrent pour assurer les existences mutuelles des individus: de là naquirent les Tontines, associations de tous les âges de la vie. La Tontine, utile institution un peu compliquée par les catégories de capitaux et d'existences, faisait entrevoir une petite fortune aux survivants (1). Malheureusement, beaucoup d'intrigues et une gestion incertaine vinrent se mêler aux combinaisons naturelles et légitimes de cette société de prévoyance, de cette caisse d'épargne mutuelle; la société Lafarge se mit aussi en liquidation au milieu des désordres et des confusions d'assignats et de numéraire.

Le 7 mai 1779, un arrêt du conseil avait réorganisé la Caisse d'escompte (2); cette compagnie était au-

(1) Arrêt du conseil, 1785.

(2) Les bases renouvelées des édits de Louis XV avaient été préparées par un arrêt du conseil (septembre 1776.)

torisée à émettre quatre mille actions de 3,000 livres chaque; soit, un capital de douze millions en numéraire, avec la mission exclusive d'escompter les lettres de change et les billets de commerce à un taux qui ne pouvait dépasser 4 p. 0/0 pendant la paix, et 4 1/2 pendant la guerre. Les actionnaires nommaient un conseil de treize membres pour administrer la caisse d'escompte; chaque année, deux de ces administrateurs sortaient du conseil et les actionnaires se réunissaient pour une nouvelle élection ; il fallait être porteur de 25 actions pour avoir voix dans cette assemblée. A chaque semestre, le conseil exposait le résumé de ses opérations et l'on fixait le dividende. La Caisse d'escompte était donc une véritable banque à billets, et ses actions ou ses dividendes devinrent l'objet d'une active spéculation.

Les termes d'un édit du conseil dénoncent cet agiotage effréné : « Il s'était fait pour les actions de cette caisse un trafic tellement désordonné, disait le conseil, qu'il s'en était vendu quatre fois plus qu'il n'en existait. De pareils actes, enfantés par un vil esprit de cupidité, avaient le caractère de ces jeux infidèles que la sagesse des lois du royaume a justement

proscrits : c'est ainsi qu'à l'occasion du dernier emprunt on a négocié jusqu'à l'espérance d'y être admis (1). » On semble lire un de ces nobles réquisitoires de justice aux temps modernes contre les frauduleuses spéculations : à toutes les époques, il y eut de l'agiotage sévèrement flétri par les lois ; et, chose curieuse, l'agiotage échappe toujours : c'est que le crédit public serait lui-même atteint par des lois trop répressives, et la spéculation légitime et nécessaire est bien voisine de l'agiotage. Ce fut dans le but de régler les jeux de bourse, de diminuer ou même d'abolir l'agiotage, que l'édit du 19 mars 1786 (2) réorganisa sur des bases fixes les agens de change en corporation avec finances et cautionnement de garantie (40,000 liv.) : eux seuls avaient le privilége des négociations financières de toute espèce : les personnes qui sans titre oseraient faire de telles négociations devaient payer 6,000 francs d'amende aux hospices de Paris. L'esprit de corporation semblait se raviver comme pour donner à la société quelques dernières garanties ; le nombre des agens de change

(1) Ce qui paraissait alors extraordinaire s'est fait comme une chose naturelle aux époques modernes.

(2) Enregistré à la chambre des comptes, le 6 avril 1786.

fut fixé à quarante pour Paris. M. de Calonne (1) espérait un peu d'ordre dans les légitimes négociations de bourse par cette intervention d'agens spéciaux avec cautionnement.

Contre l'opinion, et malgré la mauvaise humeur des économistes, les corporations des métiers furent également réorganisées avec certaines modifications aux idées du moyen-âge qui n'étaient plus possibles. Les conditions pour l'apprentissage furent plus larges, plus libérales. On facilita les jurandes, les maîtrises, mais l'édit maintint fort strictement tout ce qui garantissait la probité dans le travail, les marques de fabrique et le chef-d'œuvre qui donnait la mesure de la capacité de l'ouvrier.

Le roi Louis XVI accorda également une faveur particulière aux compagnies qui se formaient pour l'exploitation des mines et usines. Le corps des ingénieurs fut organisé sur des bases très-développées : la guerre d'Amérique obligea l'État à se servir de ces compagnies particulières pour la fonte des canons et

(1) Les abbés d'Espagnac et de Talleyrand étaient parmi les gros agioteurs de cette époque. Le prince de Talleyrand avait conservé ces habitudes d'agiotage à Londres : il joua gros jeu jusqu'à la fin de sa vie le soir chez la princesse de Vaudemont et la vieille duchesse de Montmorency.

pour les autres engins de guerre ; Louis XVI, si favorable au développement des merveilles de l'industrie, se fit actionnaire avec la Reine, Monsieur, comte de Provence, et le comte d'Artois, dans la plupart de ces compagnies d'exploitation, et je dirai plus tard que Louis XVI et Marie-Antoinette furent les premiers actionnaires du Creuzot.

Un édit du 14 avril 1785 établit une nouvelle compagnie des Indes (1) au milieu des prospérités du commerce : « le Roi s'étant fait représenter l'arrêt rendu en son conseil, le 13 avril 1769, qui avait suspendu l'exercice du privilége de la Compagnie des Indes et avait permis à tout sujet de commercer librement jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné; Sa Majesté, par les comptes qu'elle s'est fait rendre du résultat des exportations de son royaume et des retours d'Asie depuis cette suspension, a reconnu que la concurrence utile pour d'autres branches de commerce, ne pouvait être que nuisible en celle-ci; qu'en effet, l'expérience avait fait voir que les cargaisons de l'Europe n'étant pas combinées entre elles, ni propor-

(1) M. Necker, alors simple banquier, avait fait d'excellentes brochures pour défendre les priviléges de la compagnie des Indes.

tionnées aux besoins des lieux de destination (1) s'y vendaient à bas prix ; que, d'un autre côté, les importations de retour composées de marchandises de même espèce, sans mesures ni assortiment, étaient aussi désavantageuses aux négociants qu'insuffisantes pour l'approvisionnement du royaume. Sa Majesté s'est convaincue qu'il n'y avait qu'une compagnie privilégiée qui, par la puissance de son crédit et l'appui d'une protection particulière, pût faire utilement le commerce de l'Inde et de la Chine, elle a donc accepté la proposition qui lui a été faite par une association de négociants et de capitalistes, de réunir les ressources nécessaires pour cette grande entreprise. »

L'édit, en effet, accordait à une compagnie le privilége exclusif pour le commerce et le trafic des côtes orientales d'Afrique, de Madagascar, des Moldives, de la mer Rouge, du Mogol, de Siam, de la Chine, de la Cochinchine et du Japon; mais il dégageait cette concession de tout droit de souveraineté que le Roi réservait à l'État; l'édit proclamait même

(1) Édit donné à Versailles, 14 avril 1785. Un édit du roi, 28 mai 1783, avait établi douze paquebots pour le service du commerce entre la France et l'Amérique.

la liberté du commerce pour les îles de France et de Bourbon. Tous les transports de l'Inde devaient se faire par le port de Lorient; le fonds de la compagnie était fixé à 20,000,000 de livres, divisés en vingt mille parts d'intérêts ou actions de mille livres chacune; les douze administrateurs devaient posséder chacun 500 actions comme garantie de la gestion générale. Le Roi fournissait gratuitement un hôtel à la Compagnie des Indes comme à une administration publique (1). Jusqu'à la Révolution, la Compagnie des Indes jeta beaucoup d'éclat.

Ces hôtels des grandes compagnies financières, fermiers généraux, administrateurs de la Compagnie des Indes, trésoriers de finances, banquiers de la cour étaient la splendeur de Paris; l'uniformité n'avait pas fait de Paris une ville large, toute de pierre sans vastes jardins (2). Paris n'avait pas encore pris la cravate blanche et l'habit noir. Les grandes for-

(1) Cet hôtel était situé entre la rue Vivienne et la rue des Petits-Champs. C'est celui qu'on restaure en ce moment.

(2) Les hôtels des financiers, avant que la chaussée d'Antin ne fût achevée, étaient tous situés entre la place Vendôme et la rue Vivienne; ils se groupaient autour de l'hôtel de Law, aujourd'hui la bibliothèque Impériale. C'est dans la galerie destinée aux estampes que se signaient les billets de la caisse de Law.

tunes savaient se dépenser. La juiverie (sauf exception), ennemie de toute aisance, de toute dignité, de toute élégance, ne s'était pas encore mise dans la vie; on aimait le travail, mais aussi l'éclat que donne la fortune; luxe d'art, protection à l'intelligence, tout respirait la distinction. L'esprit était encore français, sous Louis XVI, quoique déjà fortement menacé, par l'invasion des modes et des habitudes anglaises et américaines : courses de chevaux, combats de coqs et de jockeys. Les vêtements même se modifiaient pour subir la simplicité puritaine des quakers : Francklin apparaissait avec ses habits carrés, sa veste grise (1), ses cheveux sans poudre pendans et confus : on arrivait à l'époque orgueilleuse et si pleine d'ennui qu'on appela depuis le *temps des penseurs.*

(1) Collection des estampes et costumes. (Bibliothèque Imp.).

VIII

NIVELLEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DE TOUTES LES COMPAGNIES FINANCIÈRES ET INDUSTRIELLES.

Au point de vue administratif et financier, la Révolution fut un retour vers la confusion ; elle fit triompher l'esprit philosophique qui avait dévasté le XVIIIe siècle. Sa doctrine fut le nivellement et l'égalité; et cette passion, elle l'étendit à toute chose. Les économistes de l'école de Turgot à l'Assemblée constituante, disciples de cet ennemi du vieux régime, portèrent une main sacrilége sur les corporations, ces belles associations de secours mutuels et de garantie pour l'ouvrier que le moyen-âge avait enfantées ; le travail fut désormais libre, c'est-à-dire confus, individuel, égoïste, toujours à la veille de l'abus et de l'abandon : plus de chefs-d'œuvre, plus de maîtrise, plus de compagnonnage, c'est-à-dire plus de solidarité (1). On ne garantit plus les produits des

(1) Les débats à l'Assemblée constituante sur les corporations

manufactures; chacun fut libre de produire bien ou mal et de compromettre ainsi cette belle renommée de probité que, pendant de si longues années, la France avait conservée sur les marchés de l'Inde, d'Amérique et du Levant. On abolit même la juridiction toute paternelle des prud'hommes pour les pêcheurs et les ouvriers; on remplaça tout par la patente, impôt financier, et par le brevet d'invention qui livrait le public à toutes les expériences outrées sans garantie au moment même où les progrès de la chimie permettaient tous les rêves de l'alchimie au moyen-âge. Une fois jetée dans ce dangereux courant d'idées, il était impossible que l'Assemblée nationale ne discutât pas avec ses passions accoutumées, les priviléges des Compagnies des Indes-Orientales et Occidentales. On était tout engoué des systèmes de Mably, et des déclamations de l'abbé Raynal sur les colonies et les établissements européens dans les Indes; Montesquieu, l'idole du jour, avait établi sa théorie du commerce libre. L'abolition de toute espèce de compagnie commerciale et financière fut donc proposée à l'Assemble nationale, le débat s'ou-

et maîtrises se prolongèrent du 5 novembre 1789 jusqu'en juin 1790. Tout fut aboli par la loi du 15 juillet 1790.

vrit presque aussitôt sur les priviléges concédés à la Compagnie des Indes. Ces priviléges attaqués par Mirabeau, à la tête du parti de la Révolution, M. Necker n'osa pas les défendre (comme autrefois, en 1783); en vain la voix de Cazalès et de l'abbé Maury rappelaient les services rendus par les compagnies, ceux qu'elles pouvaient rendre encore; la spécialité du commerce des Indes qui appelait des garanties particulières dans la lutte incessante engagée contre les compagnies anglaises et hollandaises. Toutes ces raisons échouèrent devant la loi constitutionnelle de 1789 qui proclamait le nivellement des choses (1) sans privilége ni corporation.

Il faut ajouter que les villes de Marseille, Nantes, Bordeaux par rivalité avec le port de Lorient, avaient adressé de longues réclamations contre le privilége de la Compagnie des Indes, pour provoquer la liberté du commerce: est-ce que chacune de ces villes n'avaient pas aussi des priviléges? Marseille spécialement n'avait-elle pas la franchise de son port; Bordeaux ses riches compagnies pour la traite des noirs? Ainsi le commerce marchait à la liberté effré-

(1) Le décret qui abolit la Compagnie des Indes, est du 27 décembre 1790 et du 2 janvier 1791.

née pour tomber ensuite sous la loi inflexible du *maximum*, la plus restrictive des lois commerciales. Quand on détruit un ancien ordre de choses, on marche d'abord à la licence, puis on se réfugie sous la loi de la dictature, pour se sauver de l'anarchie et de la ruine.

La Caisse d'escompte se préserva plus longtemps des attaques de la Révolution, et les priviléges de la compagnie financière furent quelque temps maintenus. La Caisse d'escompte était une banque de billets; or, ces billets circulaient partout en guise de monnaie et comme tout moyen de crédit avait été enlevé au trésor, dès les premiers jours de la Révolution (1) on dut recourir au crédit de la Caisse d'escompte; l'État lui emprunta 80,000,000 sur la garantie des domaines nationaux; ces billets tinrent la place des premiers assignats qu'on n'avait pas encore confectionnés; il en résulta une confiance nécessaire dans la Caisse d'escompte. Ses actions restèrent presqu'au pair, au milieu même des désordres publics. On avait foi dans les capitalistes qui formaient le conseil

(1) Toutes les premières opérations de M. Necker en 1790 furent faites à l'aide de la Caisse d'escompte qui jouissait d'un grand crédit.

de la Caisse d'escompte, et il est curieux de parcourir une cote de Bourse dans la seconde année de la Révolution française (1792).

La Compagnie des Indes, quoique son privilége fût aboli, était cotée pour les actions réduites

à	2,500 l.		1,800 l.
Les Demi-actions de	1,600	à	1,200
La Part d'action de.	400	à	250
La Part d'action de.	100	à	80
Actions nouvelles des Indes de	1,000	à	930
Caisse d'escompte.			1,650
Quittance des eaux de Paris.			410
Caisse patriotique.			616
Assurance contre les incendies de	350	à	355
Assurance sur la vie de.	370	à	380(1)

Pour bien s'expliquer cet état de la Bourse et les valeurs diverses en négociation, il faut savoir que si le privilége de la Compagnie des Indes n'existait plus, elle avait encore un grand nombre d'affaires engagées, des navires et des valeurs en portefeuille, ce qui représentait son capital. En supposant que l'État s'en emparât comme il avait fait des biens des

(1) *Moniteur*, 3 octobre 1792.

émigrés, il ne pouvait accomplir cette spoliation sans indemnité. L'assignat était la base de la valeur intrinsèque des actions de la Compagnie des Indes. On les divisait en petits coupons pour faciliter le jeu de la Bourse, car les capitaux vont toujours où ils ont le moins à exposer dans la spéculation.

La Caisse d'escompte, la meilleure des valeurs, continuait d'être l'objet d'un jeu effréné à toutes les bourses ; sous la Convention nationale même, au milieu de la terreur, on jouait sur les actions de la Caisse d'escompte, et j'ai dit dans un autre volume que les conventionnels Basire, Chabot, Fabre d'Églantine (1), de concert avec le banquier allemand Freyre, avaient commis un faux matériel dans le texte du décret qui supprimait la Caisse d'escompte avec la certitude de négocier ces actions avec prime. Tout fut révélé au tribunal révolutionnaire sur ces agiotages; la Caisse d'escompte disparut au milieu du mouvement confus des assignats qui furent désormais la seule valeur, la seule monnaie qui dut être acceptée sous peine de mort. Les porteurs d'actions de la Caisse d'escompte furent con-

(1) Tome 2. Ce fut un des motifs de leur condamnation à mort.

fondus avec les créanciers de l'État par le système égalitaire de Cambon.

Cependant jamais une idée ne disparaît d'une façon absolue : comme la nature, elle subit une transformation et l'esprit d'association est dans les lois éternelles des peuples. Avec les actions de la Caisse d'escompte disparurent aussi les parts de la compagnie des eaux encore cotées à la Bourse jusqu'en 1793 (1). La compagnie Perrier (pompe à feu), fut dissoute, l'État fut substitué à la part du roi Louis XVI, un des principaux actionnaires de la compagnie. La Commune de Paris avait pris possession de la pompe à feu : l'État avait également absorbé les valeurs des deux compagnies d'assurance sur la vie et contre l'incendie.

A ces valeurs mobiles et variées, Cambon substitua l'idée unique des assignats et de l'inscription en rente de toutes ces valeurs. Les actionnaires de la Caisse d'escompte, des Assurances sur la vie, de la Compagnie des Indes, subirent le sort des créanciers de l'État; au lieu de leurs valeurs, de leurs propriétés sérieuses et négociables, ils reçurent des inscriptions

(1) Le 20 janvier 1793; les actions de la Compagnie des Indes furent supprimées, le 26 prairial an II.

de la dette dépréciées ; non pas au cours du jour de la liquidation mais au pair, comme si les inscriptions ou l'assignat ne perdaient rien sur la place. On ne se contenta pas de ces liquidations violentes des compagnies : on poursuivit les financiers comme des conspirateurs d'État; la plupart moururent sur l'échafaud avec les fermiers généraux, les trésoriers de la guerre et de la marine; la confiscation suivait les arrêts du tribunal révolutionnaire, et par conséquent les actions confisquées faisaient retour à l'État, moyen facile de liquidation. On vit néanmoins en pleine Terreur, sous la dictature de Robespierre, quand la pénurie des subsistances se fit sentir, des compagnies s'offrir pour procurer du blé ou de la farine à un prix raisonnable; la plupart étaient américaines (1). Parmi tous ces noms, on voit celui de Saint-James, ancien trésorier de la marine, le hasardeux spéculateur qui avait orné et bâti les

(1) Voici un bien curieux autographe :

« Au citoyen Robespierre,

Citoyen, nous avons présenté au Comité de salut public une off e de fournir à la République française, une partie de farine; n'ayant pas reçu de réponse, nous n'avons pas cherché de protection pour nous présenter, parce que nous savons qu'il suffit de placer sous vos yeux un plan utile à la République, et que la meilleure protection auprès de vous, c'est la justice et la raison. » (Ici les signatures.)

Folies Saint-James à Neuilly. Le citoyen Flachat écrit aussi à Robespierre pour lui offrir un marché (1).

Cependant l'esprit d'association n'était pas à sa fin, seulement il se dégradait dans sa moralité. A l'origine même de la Révolution française, il s'était organisé des sociétés libres et sans garantie, qui se protégeaient par leurs noms révolutionnaires : l'une s'était intitulée : *Caisse patriotique* (2), l'autre : *Caisse nationale des billets de confiance*. En vertu du principe de liberté et d'égalité, chacun battait monnaie ou créait des billets de circulation au porteur. Il circulait aussi des sous Monneron, nom d'un membre de l'Assemblée législative (3). Quand les affaires sérieuses disparaissent, les audacieux cherchent et trouvent leur place. Le peuple court à la nouveauté : les niais et les dupes vont toujours au hasard ; les habiles et les intrigants en profitent.

Il y eut d'autres associations plus déplorables, par

(1) Ce fournisseur qui offre aussi un marché à Robespierre, signe Flachat, rue de la Loi, hôtel des Lillois, n° 293.

(2) Juin 1791 ; on conserve encore de ces billets de circulation, comme curiosité historique.

(3) On a vu encore de ces sous monneron jusqu'en 1858.

exemple celles qui achetèrent les mobiliers des émigrés, les tableaux des grands maîtres, les dépouilles des résidences royales, les objets d'art, les vases sacrés des églises pour les revendre en pays étrangers ou pour les fondre. Quelquefois ces associations avaient pour objet l'achat des gros immeubles d'émigrés, le dépècement des propriétés nationales avec des bénéfices, témoin la société Rédern et Saint-Simon, dont j'ai parlé ; Saint-Simon, ce fétiche puéril et matérialiste qu'on encense, et qui dans ses prospectus avait offert de démolir Notre-Dame et d'en acheter les pierres et les décombres. Il se forma des sociétés pour l'achat des forêts nationales, et comme dans ses besoins pressans, le Directoire faisait argent de tout, il obtint l'autorisation d'aliéner pour trente ou cinquante ans la coupe annuelle des bois et forêts (1) : des sociétés se formèrent pour l'exploitation de ces baux amphitéotiques renouvelés par la Révolution qui les avait d'abord abolis avec éclat. C'est une remarque à faire : souvent les révolutions détruisent ce qu'elles renouvellent ensuite, au profit d'autres noms et d'autres intérêts ; ceux qui aboli-

(1) Loi du 30 fructidor an VII.

rent la noblesse se firent nobles avec beaucoup d'empressement ; ceux qui flétrirent les riches n'eurent d'autres pensées que de se faire riches eux-mêmes. Les conventionnels les plus rigides devinrent ducs, comtes, barons, avec un orgueil incomparable de leur noblesse à peine éclose : le cœur humain ne change pas !

La permission qu'on avait donnée aux juifs de s'établir en France , les avait fait accourir en masse. Rien n'était plus juste, plus beau , en effet , que la liberté de conscience ; nul ne peut être contraint à croire : mais avait-on bien calculé toute la puissance de l'esprit juif? Partout où il serait libre de se manifester, il resterait définitivement maître, et cela naturellement, par sa seule puissance. Toutes les nations, toutes les sectes ne s'absorbent pas dans un seul intérêt : l'homme se distrait, s'amuse, varie les mobiles de sa vie ; le juif n'a qu'un seul mobile : les affaires ! le moyen de grandir sa fortune, d'accumuler ses capitaux. Or, dans cette disposition exclusive, les juifs devaient rester les maîtres financiers de la nation qui les recevait dans son sein à titre égal avec les autres citoyens. Ce n'était pas seulement la croyance religieuse qui avait obligé les

États à prendre des mesures particulières à l'égard des juifs. On ne peut accuser les ministres du premier empire d'un excès de religion ; et cependant les décrets les plus inflexibles furent portés contre les juifs de l'Alsace spécialement, la convocation du grand sanhédrin ne put corriger cette tendance de l'hébraïsme. Napoléon I[er] avait apprécié le caractère de la nation juive : « On ne se plaint point des protestants ni des catholiques, comme on se plaint des juifs. C'est que le mal que font les juifs ne vient pas des individus, mais de la constitution même de ce peuple : ce sont des sauterelles et des chenilles qui ravagent la France (1). »

Enfin, l'esprit d'association toujours actif était venu se réfugier dans quelques compagnies de fournisseurs aux armées qui s'organisèrent financièrement par parts ou actions. Un certain nombre de capitalistes en assignats, en bons sur l'État, en rentes consolidées, se réunissaient en société sous une

(1) Opinion au conseil d'État, rapportée par M. Pelet, de la Lozère, et citée par MM. Damas-Hinard. *Napoléon, ses opinions, ses jugements :* Il y a des paroles plus sévères que je n'ose rapporter. « On doit interdire le commerce aux juifs, dit encore Napoléon, parce qu'ils en abusent, comme on interdit à un orfèvre son état lorsqu'il fait du faux or. »

raison sociale pour la fourniture des armées : les ministres de la marine ou de la guerre traitaient avec ces compagnies tantôt pour les vivres, les fourrages, les charrois, les blés, tantôt pour les draps, les couvertures, les habits, même pour les ambulances. Le plus curieux de ces marchés fut celui qu'avaient passé les ministres Chambonas et Lajard avec Caron de Beaumarchais, pour soixante mille fusils; mauvaises armes qu'on avait était obligé d'exporter : saisis par les Hollandais, Beaumarchais avait obtenu une indemnité de 500,000 livres (1).

Il y avait donc des chances de bénéfices et de pertes pour ces associations essentiellement mobiles et qui faisaient entrer dans le prix des marchés les risques de non liquidation. On ne trouvait rien de généreux ni de noble dans ces spéculateurs qui ne ressemblaient par aucun trait aux financiers de l'ancien régime : rien de plus grossièrement organisé que les fournisseurs du Directoire, qui firent alors de grandes fortunes par les fournitures aux glorieuses armées.

Nous sommes entourés de riches de la révolu-

(1) Séance de la Convention, 28 novembre 1792. Le marché fut annulé; et Caron de Beaumarchais décrété d'accusation.

tion ; beaucoup de niveleurs de 1792 se sont placés bien haut, et une couronne de noblesse ombrage fièrement des blasons d'origine jacobine.

L'esprit de recherches et d'études fit tomber un jour l'auteur de ce livre sur une collection d'autographes des fournisseurs et des administrateurs financiers de l'armée d'Italie (1). Il n'aime pas le scandale; il ne dira pas les noms propres sauf un seul, celui de Haller, parce qu'il a été livré au public : ces autographes sont des procès-verbaux des *agents chargés en Italie de l'enlèvement de l'argenterie des églises*. Tout était saisi, croix, calices, ostensoirs, chandeliers, reliquaires, tabernacles, crosses, encensoirs, tout ce que le fidèle respecte et vénère. Ces agents invoquaient la République et la démocratie pour autoriser ce dépouillement, et les imprimés portaient *democrazie o la morte ;* or, souvent cette démocratie que les pillards invoquaient, pieuse et dévouée à ses églises, rachetait les vases sacrés par une contribution en espèce : *in diversi lenoghi fecero lo stesso* (en divers lieux on fit de même).

Les procès-verbaux constatent l'enlèvement dans

(1) Collection de M. Villenave.

l'église de Saint-François-d'Assises (d'Ancône), d'un calice d'or, neuf calices d'argent, six lampes, quatorze chandeliers. Des compagnies financières étaient chargées de ces expéditions, et la maison de banque Constantin-Maspurgo, d'Ancône, avait mission de convertir ces valeurs d'argenterie et d'or en traites sur Gênes, Vienne et même sur Londres (1).

La reconstitution du principe d'autorité sous une main puissante fut une heureuse et morale organisation du pouvoir : elle ne s'étendit pas tout à fait aux idées, aux traditions de la vieille société. Il resta même un antagonisme entre le gouvernement nouveau, les corporations, les associations qui gardent toujours des principes d'une certaine liberté : les compagnies sont des corps plus ou moins indépendants, qui font ombrage, comme on le vit à Rome sous les Césars.

Ce n'est pas que l'État n'eût l'intention et la louable volonté de protéger le commerce, l'industrie, et

(1) Quelques fournisseurs gardaient les objets précieux en nature. Il se fit à cette époque de belles collections de tableaux provenant des églises d'Italie. Pour ceux qui aiment les comparaisons classiques, je les renvoie à un passage des invectives de Cicéron contre Verrès.

qu'il ne fît des sacrifices considérables dans cette pensée. A l'imitation de Colbert, on accorda des primes aux industries nouvelles, aux découvertes hardies : on fonda des prix dans le but de créer des rivalités au commerce anglais pour les filatures, les tissus, les produits chimiques ; mais si cette protection pouvait enfanter des sociétés commerciales en nom collectif ou en participation, elle ne constituait pas les grandes compagnies indépendantes dans le sens du vieux régime ou de l'Angleterre : de 1800 à 1814, il ne se forma d'autres associations un peu hautes comme principe commercial et financier que la banque de France ; et encore par la surveillance du gouverneur, elle resta tout entière dans les mains du ministre des finances et du trésor, dont elle fut constamment l'auxiliaire. La seule société anonyme autorisée officiellement, fut celle de la construction du pont des Arts, avec la concession d'un péage fixé pour cinquante ans (1), il y eut également quelques essais d'associations tontinières ou pour les risques de mer. La nation française était poussée vers la conquête et la gloire : l'industrie,

(1) Janvier 1800. La ville a racheté en rentes et obligations les dernières années du péage.

le commerce, le crédit, ne tenaient que le second rang dans l'histoire du pays.

Il se fit une certaine réorganisation d'offices qui formèrent corporation sous la surveillance de l'État, les agents de change, les courtiers : on ne comprenait pas alors toute la puissance de l'association pour le développement de l'industrie et du crédit ; après la fatale catastrophe financière que la Révolution française avait faite, il était si difficile de restaurer la confiance ! L'ordre était partout heureusement établi par le gouvernement dans les finances, la règle dominait le trésor de l'État avec sévérité, et cependant le crédit n'existait pas dans ses magnifiques développements ! On vit à peine s'essayer quelques compagnies pour le transport public, le roulage si vaste dans un si grand empire ; il se forma une compagnie pour le transport, diligence, messagerie, destiné à remplacer le vieux système de locomotion : les actions furent créées à un très-petit nombre et généralement très-élevées, de 3,000 francs jusqu'à 10,000 francs. On s'essaya timidement dans un système industriel, les habitudes n'y étaient pas encore assouplies : on pensait trop à la gloire, à la conquête, aux splendides spectacles de la guerre, au

Panthéon de l'histoire : quand une génération sacrifie sa vie aux grandes idées, il est rare qu'elle s'en détourne pour l'argent : tous les temps héroïques ont dédaigné le lucre, et aux époques de chevalerie, le baron raillait les juifs tandis qu'au temps de spéculation tout s'abaisse devant eux.

A cette époque, au contraire, tandis que la France luttait avec son héroïsme, l'Europe qui lui opposait ses combinaisons financières sous l'influence de l'Angleterre eut besoin des juifs. L'impulsion fut donnée par la Pologne, l'Allemagne et l'Autriche surtout. La plupart des négociations d'emprunt faites par ces États dans la guerre de 1810 à 1814 contre l'empire français furent menées par les juifs, les intermédiaires à Vienne, à Berlin, à Francfort, à Hambourg, pour le paiement des subsides de l'Angleterre. On vit dès lors la maison Rothschild se placer à la tête de ce mouvement, et les juifs obtinrent partout une sorte d'émancipation, sauf en Angleterre, pays de prévoyance et d'examen qui voulait bien se servir des juifs mais sans leur donner la puissance de tout absorber.

IX

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES PREMIÈRES COMPAGNIES INDUSTRIELLES. — ASSURANCES MARITIMES, MUTUELLES, CONTRE L'INCENDIE. — CANAUX, MINES, GAZ, OMNIBUS.

La paix générale amenée par la restauration de 1814 avec les idées constitutionnelles et représentatives en matière de gouvernement, opéra un changement considérable dans les institutions financières et commerciales (1). Toutefois le pouvoir royal n'osa rétablir ni les vieilles Compagnies des Indes et de l'Afrique, ni reconstituer le bail des fermes pour la perception de l'impôt comme sous l'ancien régime. Pendant les guerres de 1793 à 1814, la Grande-Bretagne avait conquis une puissance immense et inattaquable dans l'Inde : quelle signification, quelle autorité aurait pu avoir une compagnie française ou hollandaise des Indes, quand l'île de France, le cap de Bonne-Espérance et Ceylan même restaient

(1) Voir mon *Histoire de la Restauration*, tom. II.

au pouvoir des Anglais! Les traités de paix de 1814 ne parlaient de la Compagnie des Indes françaises qu'à la suite de la stipulation d'une rente de 40 mille livres sterling, restée à la charge de l'Angleterre (un million de francs), et qui dut être payée par la compagnie des Indes anglaises au gouvernement français (1) représentant l'ancienne compagnie et portée au budget chaque année. Les réclamations des vieux actionnaires furent repoussées par les inflexibles lois sur l'arriéré et par la confusion terrible opérée dans le trouble des assignats.

Quant à la reconstitution *des fermes*, ce système de bail eût mieux convenu peut-être à la monarchie des Bourbons, parce que l'État eût paru moins dur pour les contribuables : on aurait aboli l'impôt indirect, les droits réunis (2). Mais ces habitudes de l'ancien régime étaient perdues : l'action administrative embrassait toute la France ; inflexible, elle voulait être obéie pour l'impôt comme pour la conscription, pour les douanes comme pour les subsides. Une compagnie de fermiers pour la perception de l'impôt eût trop rappelé ces temps d'associations fécondes,

(1) Au département de la marine.
(2) M. le comte d'Artois l'avait promis dans une proclamation.

d'élégance, de mœurs, si opposés aux manières de toute la génération révolutionnaire : l'ancien régime avec ses nobles formes ne convenait plus. Tout ce que fit le gouvernement de Louis XVIII pour apaiser, pour satisfaire cette révolution, est inimaginable; et pourtant il ne se fit pas pardonner ; nouvel exemple de cette vérité politique : « qu'un gouvernement ne doit agir qu'en vertu de son principe et par les mains de ses amis ; il s'affaiblit toutes les fois qu'il emprunte les couleurs et les idées qui ne sont pas à lui. »

La paix rétablie avec le développement de la richesse publique, les habitudes anglaises, les idées et les merveilles de l'industrie amenèrent le progrès des compagnies par actions : le gouvernement favorisa le principe d'association, et l'on vit se former la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie (6 janvier et 29 juin 1816, par acte devant Me Board (1), notaire, et sous la direction de M. Dupuis, elle fut approuvée par ordonnance du 28 septembre (1)) : on entrait ainsi en pleine voie dans l'association des forces mutuelles, comme elle était éta-

(1) Bulletin des lois, 30 juin 1816.
(2) *Ibid.*, juillet 1820.

blie en Angleterre depuis un demi-siècle contre les risques de toute espèce : il se forma de semblables compagnies dans presque chaque département. Le 1er avril 1820 fut constituée la compagnie royale contre l'incendie, d'après les réglements qu'elle avait elle-même dressés le 10 novembre 1819, réglements gradués sur les risques dans un tableau annexé à l'ordonnance.

Ce principe d'assurance fut étendu à la vie des hommes par les statuts d'une nouvelle société anonyme qui se forma par acte, devant Me Gilbert, notaire, le 22 juin 1820 : il était créé trois mille actions de 500 fr. chacune; une seconde émission de trois mille autres actions aurait lieu suivant le besoin et présentait le total du capital à émettre à 30,000,000 (1). Après la souscription des mille premières actions, la société devait se constituer définitivement : elle donna des résultats au delà de toute espérance. On vit successivement le principe des assurances s'étendre aux risques de grêle, d'épizootie : chaque département de la France eut sa compagnie d'assurance, dont le centre fut toujours

(1) Sous le ministère de M. de Caze.

Paris. Une ordonnance du 5 septembre 1816, avait déjà constitué sur des bases très-larges la compagnie royale d'assurance maritime, la plus ancienne de toutes : on la connaissait dans les îles de la Grèce et la loi des Rhodiens en fait mention. La compagnie royale faisait les assurances en grand, de manière à ce que les risques fussent repartis sur une très-grosse masse d'actions.

Dans cette période, le gouvernement conçut l'utile pensée de finir les canaux de navigation intérieure : fallait-il à cette fin user son crédit déjà affecté à des services d'emprunts par suite de l'indemnité de guerre ? Le gouvernement avait expérimenté le système des compagnies pour la construction du pont de Milhaud sur le Gard, et du pont de Bordeaux sur la Garonne, concédés à une société anonyme sous la direction de MM. Balguerie et Sarget, et le terme du péage avait été fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans (concession bien plus longue que celle du pont des Arts à Paris). Quel système suivrait-on pour l'achèvement des canaux ? On avait sous les yeux encore un exemple (l'achèvement du canal de l'Ourcq). La ville de Paris, autorisée à emprunter sept millions, avait traité avec une compagnie à la

tête de laquelle se trouvait M. Vassal, qui s'était chargé à ses frais d'achever le canal moyennant un péage de quatre-vingt-dix-neuf ans, et le paiement gradué de 7,500,000 fr. (1) acquitté par la ville de Paris.

Ce fut aussi une compagnie formée de MM. Humann, Saglio et Renouard de Bussière, qui s'engagea à fournir 10,000,000 pour l'achèvement du canal de Monsieur, qui joignait le Rhône au Rhin; l'État, indépendamment de l'intérêt de l'argent, concédait la moitié du revenu du canal à titre de prime à la compagnie (2). Une concession dans les mêmes termes était faite à M. Urbain Sartoris, banquier, pour l'achèvement du canal de la haute et basse Somme, connu alors sous le nom de *canal d'Angoulême*, et pour l'amélioration de l'Oise dans sa partie inférieure; M. Sartoris s'obligeait à verser 6,600,000 fr., et le gouvernement s'engageait de son côté à achever

(1) La ville avait fait déjà un emprunt de 30,000,000 pour lesquels elle avait créé 35,000 obligations de 1,000 francs, et des lots qui s'élevaient à 6,081,125 francs. Cet emprunt fut concédé par traité du 10 mars 1817, à MM. Henri Hentz, Blanc de Collin, André et Cottier, Busony, Goupy, Worms de Romilly et J. Rothschild. On voit que M. de Rothschild ne tenait que le dernier rang dans la banque. Ce fut le commencement de son action financière en France qui se développa sous M. de Villèle.

(2) Ordonnance du 20 avril 1821.



le canal en partageant les revenus avec la compagnie, une fois les travaux achevés. Aux mêmes conditions, le canal *des Ardennes* était encore concédé à M. Sartoris moyennant 8,000,000 fr. La société Froidefond de Bellisle prêtait 2,500,000 fr. pour rendre navigable la rivière de l'Isle depuis Libourne jusqu'à Périgueux. La compagnie Hinguermann prêtait 25,000,000 pour achever le *canal de Bourgogne :* la compagnie André Cottier, Ardoin, Hubard, Hentz, Jacques Laffite, Renouard de Bussière, etc., 36,000,000 pour le *canal de Bretagne*, M. Gabriel Odier, 5,500,000 fr. pour celui de Bouc; encore la compagnie André Cottier 8,000,000, pour celui du Nivernais, 12,000,000, pour celui du duc de Berry, 12,000,000 pour le canal latéral de la Loire (1). Une ordonnance du roi autorisait ensuite la compagnie André Cottier, concessionnaire des canaux de Bretagne, du Nivernais, du duc de Berry et latéral de la Loire, à se fusionner sous le titre de compagnie des Quatre-Canaux. C'est sous ce titre que depuis elle a été connue (2).

(1) Conventions des 4 avril, 5 mai, 4 septembre 1821.

(2) Les statuts sont des 21 et 22 février 1822, et l'ordonnance du 7 mai 1823, *Bulletin des lois*, 602, tom. VII.

Cet esprit de progrès et d'amélioration industrielle sage et réglé qui distinguait la Restauration, favorisa le principe d'association industrielle pour l'exploitation des mines, des forges et des usines. Les circonstances difficiles de l'occupation de la France par l'étranger, nécessitèrent aussi des marchés : il se forma des compagnies pour la fourniture de pain, viande, bois de chauffage : ces compagnies eurent à traverser les temps difficiles (1), et la plupart se ruinèrent, tout en se faisant liquider l'arriéré. A la suite de ces impuissances, la Restauration revint à la manutention administrative : on avait alors une si mauvaise opinion des fournisseurs depuis les époques révolutionnaires, la campagne de Belgique sous Dumouriez jusqu'aux tristes désastres de 1814? le nom de MM. Ouvrard, Séguin, Gévaudan avaient si souvent retentis. Ceux-ci, à travers toutes les phases politiques, s'étaient sauvés avec une grande fortune qu'ils disputaient à la liquidation de l'arriéré.

Il fut alors reparlé de la vieille tontine *du pacte social*, de cette *caisse Lafarge* si fameuse autrefois, et qui devait faire la fortune du dernier survivant : la Révolution avait passé à travers cette caisse ave

(1) La pénurie des grains (1816-1817).

ses assignats, ses valeurs dépréciées, et rien n'était plus difficile que d'épurer ses comptes et d'assurer une exacte répartition entre les actionnaires. Un système ingénieux fut substitué à la tontine, telle quelle avait été créée par Lafarge et continuée par Tolozé ; comme le nombre des actionnaires était considérable, on les rangea par séries : la mort de chaque individu d'une série devait profiter aux survivants de la même série ; quand une série serait épuisée par le décès de tous, on tirerait au sort la série qui devait en profiter : afin de ne distribuer qu'une seule valeur, tous les capitaux furent convertis en rentes sur l'État, de manière à les rendre tous disponibles (1).

Ces idées d'association de capitaux, de dividende et d'économie se répandirent considérablement : pour y correspondre on créa les caisses de prévoyance et d'épargne, qui s'éloignèrent souvent de leur destination morale et utile. Le but honorable des fondateurs était d'inspirer à l'ouvrier des idées d'économie, des pensées de tempérance et de sagesse, résultat difficile à réaliser : l'ouvrier écono-

(1) Ordonnance du 30 septembre 1819. Une autre ordonnance du 19 décembre 1819 autorisait la création d'une *caisse de survivance :* elle n'eut pas de suite.

mise peu; son salaire est à peine suffisant pour sa vie journalière, le goût de la distraction est trop général en France pour que l'ouvrier ne dépense pas ce qu'il gagne; et cet amour de distraction est peut-être une des causes de cette supériorité de goût, de cette admirable improvisation de l'ouvrier français, du Parisien spécialement. Le génie a besoin de se retremper dans certaines émotions que les natures trop régulières ne comprennent ni n'excusent. La trop grande sévérité chez l'ouvrier, ne donne que la patience médiocre, celle qui travaille les ressorts de montre ou les maisons en bois des châlets suisses : l'esprit d'invention a besoin de faire vibrer d'autres cordes pour produire les chefs d'œuvre d'élégance et de goût qui distinguent les manufactures françaises, et de Paris surtout, dans le monde.

La caisse d'épargne (1) restait ainsi livrée à deux classes d'individus; les domestiques et la petite bourgeoisie parcimonieuse; si l'esprit d'économie était désirable, l'appas du gain l'était moins; or, dans la pensée de placer à la caisse d'épargne, de grossir leur livret, les domestiques devaient grandir le petit

(1) Le remboursement par l'État des dépôts de la caisse était encore une difficulté en temps de crise.

trafic d'exploitation sur le maître; comme les esclaves et les affranchis de l'ancienne Rome, ils augmentaient leur pécule jusqu'à des millions de sesterces. Quant aux bourgeois économes, ils apportaient à la caisse d'épargne les petites sommes qu'ils ne pouvaient confier à la spéculation sérieuse et régulière : on avait 4 p. 0/0 d'intérêt, et le dépôt pouvait se retirer dans la huitaine : c'était admirable pour ces vieux avares copiés sur Molière, qui, les jambes tremblantes, cachés sous un manteau crasseux, apportaient quelques écus de 5 fr., épargnes qu'ils avaient recueillies, la sueur au front, la jaunisse au visage, et l'usure au bout des doigts.

Quelques grandes industries ayant pris un large développement depuis la paix, il s'organisa des sociétés anonymes pour l'exploitation du fer, du charbon de terre, du minerai, du zinc et de l'acier; le gouvernement adopta en leur faveur un système de protection contre les mêmes produits venant de l'étranger. Il tint peu de compte des hasardeuses opinions de l'école économiste de ce principe : *laisser faire*, *laisser passer;* comme si l'enfant devait marcher aussi ferme que l'homme, et comme si le fer et le charbon qui couvraient l'Angleterre et la Belgique

presqu'à fleur de terre, exploités en grand par des moyens économiques, ne devaient pas être soumis à des droits qui protégeraient les mêmes produits qu'on recueillait en France avec des travaux considérables et des capitaux difficilement recueillis (1).

La sécurité immense dont on jouissait sous la Restauration avait fait descendre à un très-bas prix les capitaux qui se jetèrent dans des entreprises nouvelles : la compagnie du gaz fit sa première apparition en 1826. Les Parisiens saluèrent avec étonnement le passage des Panoramas, la rue Vivienne, éclairés au gaz. A quelque temps de là s'organisa, sur des bases hésitantes et pénibles d'abord, la compagnie des omnibus. Cette première compagnie fut peu heureuse : obligée de se mettre en liquidation, malgré la protection éclatante dont la couvrait madame la duchesse de Berry (2), elle fut ensuite reprise par des capitalistes sérieux et organisée par actions : quand une idée est bonne, il faut bien tôt ou tard

(1) Les lois sur les douanes, de 1819 à 1830, furent rédigées dans des intérêts protectionistes.

(2) Les premières voitures prirent même le nom de *Caroline*, en l'honneur de la duchesse de Berry; elles firent le trajet de Neuilly à Paris.

qu'elle triomphe : l'omnibus allait à la démocratie victorieuse ; s'il était sans aucune chance de succès sous Louis XIV, quand Pascal en conçut la pensée, il devait réussir avec les idées égalitaires de la Révolution française.

Le nom de capitalistes fut alors donné à une certaine classe de la société qui, n'étant pas exclusivement dans le commerce ou les finances, comme les banquiers, les agents de change, receveurs généraux, plaçait une portion de sa fortune en valeurs mobilières, actions, fonds publics, terrains, bois et forêts; parmi ceux-ci je prends trois types : MM. Roy, Pellaprat et Greffulhe : M. Roy, habile homme d'affaires, ancien procureur et défenseur officieux sous la République, avec une immense fortune acquise par des achats d'affaires litigieuses, spécialement dans la succession des ducs de Bouillon ; M. Pellaprat, sec et maigre, trottinant partout, mêlé à tout, sans grand respect pour la nature des affaires, type des financiers du Directoire, un moment épuré par la gestion d'une recette générale, apportant un certain esprit régulier partout, même dans la spéculation ; M. Greffulhe, le riche prêteur sur hypothèques, très-mêlé aux emprunts jusqu'en 1820 et véritable banquier

de cour, l'ami du duc de Richelieu et de la société élégante de la Restauration (1).

On ne pouvait pas compter parmi les capitalistes quelques grands seigneurs de l'ancien régime qui faisaient de l'industrie par désir de popularité : car c'était le temps où les couplets patriotiques exaltaient les industriels; je citerai le duc de la Rochefoucauld-Liancourt. Dans sa vie politique de 1789, le duc s'était fort avancé dans les idées philanthropiques et nouvelles. Repoussé par Louis XVIII, à qui, dans un excès d'idées égalitaires, le duc avait renvoyé des États-Unis son cordon bleu (2), il s'était jeté, comme M. de Lafayette, dans le parti libéral avec des conditions d'honneur et de bienfaisance. Pour lui complaire, il avait fondé des manufactures, introduit des ateliers dans ses domaines. Le duc se glorifiait de transformer ses paysans en ouvriers, et justement fier de sa noblesse, il se disait filateur pour exercer une influence sur le parti opposant.

Avec une illustration de famille moins grande,

(1) Créé comte et pair de France par le duc de Richelieu. Voir mes *Diplomates européens*, articles Pozzo di Borgo et Richelieu.

(2) Sous l'ancien régime il y avait trois cordons bleus dans la famille La Rochefoucauld.



mais avec des habitudes plus gracieusement généreuses, on pouvait compter M. le duc de Caze, longtemps ministre de Louis XVIII; durant son ambassade en Angleterre, il avait étudié les habitudes de l'aristocratie, mêlée à l'esprit d'association des capitaux, et à son retour, l'oisiveté politique, le besoin d'occuper sa vie l'avaient jeté dans l'industrie ; de concert avec M. Humann, il prit une part active dans les opérations métallurgiques, et fonda les grandes usines de l'Aveyron qui prirent son nom (Cazeville). L'opération était difficile, elle se forma d'abord à un très-petit nombre d'actions, et on ne peut trop dire les sacrifices immenses qu'elle imposa à M. de Caze, au reste, loyalement dévoué à son œuvre; esprit éclairé, bienveillant, libéral, il supporta le poids des sacrifices sur sa propre fortune, et l'on doit dire à son honneur et à celui de la duchesse (1) que jamais plus de probité ne fut apportée au service du devoir dans une situation délicate et difficile.

On exaltait alors l'œuvre industrielle qui appelait

(1) Madame de Caze est Saint-Aulaire ; on sait avec quelle noblesse de caractère elle a supporté les disgrâces de la fortune. C'est la mère du duc de Glucksberg, longtemps chargé d'affaires en Espagne.

les garçons et les filles des cultivateurs dans les filatures, dans les usines : était-ce un bien, était-ce un mal que cette transformation de la population rurale? La culture n'en souffrirait-elle pas? Les mœurs devaient-elles gagner dans ce pêle-mêle de toute condition, de tout âge, réuni sous le despotisme du contre-maître? Les villes n'étaient-elles pas assez peuplées? N'enlevait-on pas au cœur de l'homme toute pensée intelligente en le faisant machine, sans même obtenir l'air et le soleil comme le serf du moyen-âge? Toutes ces questions étaient immenses et s'agitaient dans un horizon infini; mais quand la société suit certaines tendances, qui peut l'en détourner?

X

LE MINISTÈRE DE M. DE POLIGNAC AU POINT DE VUE DE L'INDUSTRIE. — LA NAVIGATION A VAPEUR. PARIS PORT DE MER. — LES FOURNITURES DE L'EXPÉDITION D'ALGER.

Quel que soit le jugement historique que l'on puisse porter sur la politique du prince de Polignac, il est un point sur lequel toutes les opinions doivent être d'accord, c'est la protection spéciale que ce ministre accorda, durant son administration, à toutes les idées, même les plus avancées, de l'industrie, du commerce, spécialement à l'esprit d'association. Le prince avait passé sa vie d'émigration en Angleterre au milieu de l'aristocratie. Ambassadeur à Londres pendant la Restauration, il avait par son rang, par sa dignité, par sa naissance, un accès facile parmi les hautes familles anglaises, et il avait étudié leur concours, leur participation à toutes les grandes industries : il voulait les imiter pour la France durant son administration.

C'est sous son ministère que furent faits sur une large échelle les premiers essais de la navigation à vapeur appliquée à la marine royale (1). Le roi Charles X y mettait un intérêt particulier ; car il s'était intéressé encore tout jeune, lorsqu'il était comte d'Artois, aux expériences du marquis de Jouffroy ; il avait retrouvé le persévérant vieillard avec son idée fixe de navigation à vapeur, et lorsque celui-ci, en 1816, forma la première association anonyme pour la navigation à vapeur sur la Seine, M. le comte d'Artois fut un des plus forts actionnaires. Il y eut bientôt une concurrence, la société Pajol ; l'une et l'autre sociétés n'eurent pas de succès : elles se dévorèrent par la concurrence dans la petite navigation de Paris à Saint-Cloud.

Mais le projet qui témoigna le plus large esprit, les plus libérales intentions, le plan que le prince de Polignac voulait réaliser sous le noble règne du roi Charles X, fut de faire de Paris un port de mer. Louis XIV avait le premier conçu cette pensée et après lui Louis XV, le roi protecteur de toutes

(1) De 1828 à 1830, M. le baron d'Haussez, ministre de la marine, en fut le grand protecteur. Voyez mon *Histoire de la Restauration.*

les grandes entreprises de travaux publics. En 1760, sous l'influence de madame de Pompadour (1), l'ingénieur Passament (2) présenta au roi un plan en relief du canal qui devait joindre Paris au Havre; on creusait en quelques endroits le lit de la Seine: on le coupait par des canaux de 10 pieds de fond sur 72 de large; une société formée de négociants de Dieppe et de Rouen fut approuvée par le Roi; quelques années plus tard, par les travaux faits à la Seine, le capitaine Berthelot vint amarrer son navire parti du Havre devant le Louvre. Louis XV voulait convertir la plaine de Grenelle en un large bassin où auraient pu manœuvrer même des corvettes dans une splendide naumachie, comme dans les jeux de l'antique Rome.

Ce vaste plan, présenté au prince de Polignac durant son ambassade à Londres et protégé par toute son influence, fut régularisé par une ordonnance du 25 février 1825 qui autorisa la formation d'une compagnie pour établir le canal maritime de la Seine, sous la présidence du prince de Polignac; à cet effet, un

(1) Le mémoire fut présenté au roi Louis XV par le ministre M. Bertin. Voir mon *Louis XV*.

(2) La vie et les œuvres de Passament méritent d'être connus. On en a publié une notice fort détaillée, Amsterdam, 1778.

service spécial d'ingénieurs fut organisé pour le détail d'exécution ; sous l'active protection du ministre des affaires étrangères, les capitaux furent bientôt réunis. Les nobles existences du faubourg Saint-Germain y prirent toutes part ; car l'entreprise fut placée sous la protection du parti royaliste, le plus riche de tous, qui voulait en faire une des gloires de la Restauration.

La dépense était évaluée à 160,000,000, souscrits d'avance et divisés en 160,000 actions de 1,000 fr., auxquelles n'était attaché qu'un intérêt de 3 p. 0/0 (à cette époque de prospérité et de confiance on trouvait tous les capitaux sérieux à 2 et 3 p. 0/0) ; le revenu du canal était évalué à 7 p. 0/0 (1), et l'on ne demandait que cinq ans pour l'achever ; l'ingénieur M. de Prony s'y était engagé. Mais alors la chambre, enivrée de débats politiques, attaquait le trône de Charles X que le vieux parti libéral ou constitutionnel brisa dans un jour d'ivresse parlementaire ; je m'explique les haines inexorables contre la maison de Bourbon ; l'esprit de la révolution les avait enfan-

(1) On évaluait à 4,000,000 de tonnes les marchandises transportées par le canal à Paris : ces chiffres sont toujours un peu incertains.

tées, mais ce que je ne comprends pas, ce sont ces docteurs politiques qui, après avoir brisé le trône de Charles X par leur opposition, recherchent encore aujourd'hui par quelle cause la dynastie des Bourbons est tombée, comme si leur résistance fatale n'avait pas préparé la catastrophe, et comme si les 221 n'avaient pas creusé la tombe de la dynastie!

Ce fut également sous le ministère du prince de Polignac que fut signé un marché considérable pour le transport de l'armée d'expédition destinée à Alger. Il est essentiel d'étudier le caractère de ce marché, parce qu'il offre le premier exemple d'une opération mixte où le gouvernement et le fournisseur agissent simultanément dans un intérêt commun.

Il avait été reconnu par de récentes expériences : 1° que toujours le gouvernement agissait lentement et à grands frais, lorsqu'il faisait par lui-même le service des fournitures, témoin ce qui s'était passé à Bayonne en 1823; 2° que le système de fournitures confiées à une compagnie particulière, à des prix stipulés, n'était plus praticable en présence des discussions qu'avait soulevées le marché Ouvrard (1). Dans cette situation délicate, le mieux

(1) Sous le ministère du maréchal duc de Bellune par l'inten-

était d'adopter un système mixte, celui des fournitures réglées par l'État. Une maison se chargerait de procurer tous les moyens de transport et le gouvernement lui accorderait une commission fixe.

La maison de banque François Seillière, de Paris, dont j'ai déjà parlé, se chargea de cette active entreprise (1). La vapeur était à peine pratiquée; il fallait noliser des navires à voiles pour l'embarquement simultané de plus de 30,000 hommes, avec l'artillerie de siége ; il fallait des transports pour les vivres et les troupes; ceux qui ont fait cette rapide campagne se rappellent encore avec quelle ponctualité tout vint à temps et à point. Des agents nolisèrent des transports en Espagne, en Italie, à des prix relativement modérés. Tout fut prêt et réuni au moment indiqué avec l'esprit intelligent et pratique qui était le caractère de M. François Seillière. A côté du prince de Polignac était un ministre de la marine, homme d'intelligence, le baron d'Haussez; on lui dût une grande part dans les vastes prépa-

dance : les moyens de transports avaient éte insuffisants, et les munitions manquaient.

(1) La commission fut fixée à 2 p. 0/0.

ratifs de l'expédition. Quand les tempêtes publiques eurent emporté la monarchie des Bourbons, les partis gardèrent à peine un souvenir des efforts faits pour une conquête qui grandissait la France (1). Il ne resta plus à liquider que l'opération financière. Le trésor de la Casauba, inventorié avec un soin minutieux, fut transporté en France et l'opération du monayage fut faite en moins de six mois par les soins de l'abbé Louis, ministre des finances. Cette ressource servit aux premiers besoins monétaires de la révolution de juillet 1830. Rien de plus honorable, de plus désintéressé que la conduite du maréchal de Bourmont ; il ne choisit dans la Casauba que quelques riches armures destinées au Musée de Charles X (2).

Le corps de l'intendance présida à l'inventaire avec une scrupuleuse exactitude. Il y eut les bruits que la calomnie inventa ; la probité des hommes fut le trait caractéristique de la Restauration ; et cela s'explique : quand les gens sont bien nés, ils ne risquent pas l'honneur de leur nom pour quelques petits profits ; au contraire, quand la fortune vous prend in-

(1) Voir mon *Histoire de la Restauration.*

(2) Il fut distribué aussi quelques armes insignifiantes aux officiers, comme souvenir de la conquête, et c'est ce que les partis ont changé en pillage.

connu, vous pousse en avant, on joue quelquefois aux dés son honneur et sa renommée.

Au milieu de la révolution de juillet, la liquidation des fournitures faites et des avances justifiées s'opéra lentement; on ne pouvait nier que les marchés n'eussent été fidèlement exécutés; tout était arrivé à temps avec un grand bonheur. Sans quitter ses bureaux de Paris, M. Seillière avait accompli des nolissements, des achats de vivres, qu'il fallait couvrir par des opérations de banque. Après 1830, la situation du trésor était telle qu'il fallait arracher les oronnancements par petites portions, et ce fut avec peine qu'on obtint la liquidation définitive dans les exercices de 1831, tandis que le trésor de la Casauba, converti en numéraire, servait aux budgets de la révolution de juillet.

La Restauration eut l'incontestable mérite de faire pénétrer en France les mœurs financières de l'Angleterre, c'est-à-dire cette large manière de voir les affaires en banque (1) et dans le crédit public; elle

(1) C'était l'époque où l'Angleterre poussait la liberté des institutions du crédit jusqu'à l'imprudence; il avait été formé trois banques en 1824; quatre en 1827, six en 1829. C'est ce qu'on appelait les *joint stock banks*.

ramena la confiance dans les obligations de l'État, confiance si fortement ébranlée par la Révolution; elle développa dans de justes limites l'esprit d'association des capitaux en plaçant l'aristocratie en tête des grandes entreprises. Si elle ne put tout réaliser, c'est que l'esprit politique absorbait ses facultés vitales et qu'elle mourut sous le coup d'une opposition étroite et d'une intrigue parlementaire.

XI

SITUATION FAITE AU TRAVAIL ET A LA PROPRIÉTÉ PAR L'ESPRIT DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

(1830-1834.)

L'erreur des hommes politiques, qui avaient fait ou accepté la révolution de juillet 1830, était de croire que, dans ce grave événement, il ne s'était agi que d'un changement de dynastie, comme les choses s'étaient accomplies en Angleterre après la chute des Stuarts, et que tout serait fini par le parfait triomphe d'une monarchie selon la forme de 1688 (1). Il y avait au fond des principes de 1789, victorieux en juillet, de plus graves conséquences. En proclamant la souveraineté du peuple, on avait pris le difficile engagement de donner à ce peuple, désormais souverain et souvent capricieux ou insubordonné, une somme de bonheur et de bien-être en rapport avec le

(1) Erreur de l'école doctrinaire de MM. de Broglie et Guizot.

droit et la puissance qu'on lui reconnaissait : un peuple souverain à qui on laissait des haillons, était-ce rationnel ?

De cette souveraineté du peuple, un autre principe découlait, c'était l'impérieuse nécessité pour l'État d'assurer le travail aux classes ouvrières. La révolution avait presque détruit l'aristocratie du loisir, si nécessaire au bien-être d'une nation grande et active telle que la France. Il ne suffit pas, en effet, qu'il y ait droit et obligation réciproque au travail, il faut encore qu'il y ait *des travaux*, et ce sont les hommes de loisir qui, par le luxe et les fantaisies, créent les travaux. Quand cette classe n'existe plus et que tout le monde travaille, l'État est obligé de chercher, de créer des travaux extraordinaires et de s'imposer des sacrifices pour faire vivre cette fourmillière qu'occupaient, sous l'ancienne monarchie, les hommes de loisir.

Aussi, la révolution de juillet accomplie, il fallut vite voter des fonds spéciaux pour secourir l'industrie, pour créer des travaux afin de remplacer ceux qui ne venaient plus naturellement à l'ouvrier. Les ministres en firent le triste aveu (1). Cette fois, les chambres étaient obligées de voter des fonds pour des travaux

(1) Budget de 1832, 1833, 1834.

extraordinaires sous peine de l'émeute, conséquence inévitable d'une révolution qui apportait tant de troubles dans les intérêts. L'esprit d'association sérieuse ne fut plus possible : ce fut alors que l'émeute poussa ce cri déchirant et profondément séditieux : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ! »

Dans ce désordre social, le saint-simonisme, vit bien qu'il pouvait se faire une place; il avait plusieurs prétentions : 1° modifier la famille et le foyer domestique; 2° anéantir l'héritage et par conséquent la propriété; 3° souffler sur l'Église chrétienne pour la faire disparaître, en lui substituant une religion matérialiste où le bonheur serait dans la pleine satisfaction des sens : d'où la polygamie, la joie des festins, des théâtres, de la musique, un paganisme au milieu du désordre du XVIIIe siècle. Et, avec ces éléments, les saints-simoniens voulaient rétablir une discipline, parmi les travailleurs, par une nouvelle hiérarchie qui ferait de l'homme une machine sous la puissance d'un Père suprême, et sous cette loi impossible : « à chacun selon sa capacité, à la capacité selon ses œuvres. » Les tribunaux virent, dans les idées du saint-simonisme, une coupable immoralité.

Mais, tout en réprimant les doctrines saint-simo-

niennes, les ministres du gouvernement de juillet faisaient l'aveu d'une grande misère sociale, en présentant leur projet sur les travaux publics ; car ils ne partaient pas de l'idée simple, naturelle, de l'utilité des travaux qu'on allait entreprendre, mais de la nécessité de faire travailler les masses, ce qui est bien différent (1). Sous la vieille monarchie on disait : « Ce travail est utile, il faut l'accomplir ; » sous la nouvelle monarchie de 1830 on disait : « Les masses ont besoin de travail on doit leur en donner à tout prix. » Tel fut le sens de la loi du 30 mars 1833 qui devenait nécessaire par l'absence et presque la proscription de toute aristocratie de loisir.

En effet, si la nécessité de donner du travail était impérative, qu'importait jusqu'à un certain point l'utilité de l'œuvre accomplie ! On commença dès lors à faire des chansons *sur le travail*, à présenter l'homme comme un bœuf attaché au sillon, et la société comme un vaste atelier, où le travail devait être éternel et forcé pour tous (2). On chanta *la Marseillaise*

(1) Exposé des motifs du mois de mars 1833. M. Guizot avoua cette nécessité même pour les travaux de l'esprit, et demanda des allocations pour les travaux littéraires.

(2) Des journaux pleins de menaces furent publiés en ce sens, de la souveraineté du travail.

du travail et les flons-flons du cabaret devinrent mélancoliques et menaçants.

L'origine de ces chansons sur les travailleurs était l'espèce de solitude monastique de Ménilmontant où s'étaient retirés les saint-simoniens sous la direction du Père suprême, M. Enfantin, assisté de MM. Michel Chevalier, Barrault, Gueroult, Duveyrier, Perreire, Talabot. La musique de ces chants était de M. Félicien David et quand l'émeute grondait à Paris, à Lyon, quand la société était profondément menacée par le Prolétariat, on mettait en chanson ces paroles de M. Enfantin ! « Moi, père d'une famille nouvelle, Dieu m'a donné la mission d'appeler le prolétaire et la femme à une destinée nouvelle (1). »

De là devaient surgir des horizons immenses et bien nébuleux ; une fois la société condamnée à des travaux publics incessants, où s'arrêterait-on ? L'État, les cités même, après avoir employé les ressources du revenu, devraient recourir aux emprunts, et pour satisfaire l'intérêt des emprunts à des impôts

(1) M. Enfantin avait constitué douze apôtres parmi lesquels : MM. Michel Chevalier, Charles Duveyrier, Fournel, Bouffard, Lambert, Émile Barrault, Alphonse Flachat, d'Eichtal, etc. Il fut publié alors, par le saint-simonisme, une multitude de brochures sur l'exaltation du prolétariat.



et à des octrois excessifs; puis viendrait la cherté des vivres. Dans cette voie nouvelle où l'on était poussé, il fallait désormais une force immense de gouvernement, pour contenir les habitudes des populations ainsi déclassées.

Avec la loi des travaux publics, il fallait des facilités nouvelles pour autoriser l'expropriation et mobiliser la propriété foncière, ce qui devait enlever quelque chose au vieux respect du droit de propriété et de l'hérédité. L'utilité publique devint un dogme d'État si étendu que la propriété privée n'eut plus cette fixité sacrée de la famille qui en faisait du granit; on dut, dès lors, examiner quels seraient les moyens de constater *la véritable utilité* et par quelle autorité elle serait prononcée; si on l'étendrait jusqu'aux intérêts des compagnies particulières? Ces points furent décidés par la loi du 10 mai 1833 (1), laquelle abrogea les formes et simplifia l'expropriation; il fallait donner à l'autorité un certain pouvoir discrétionnaire pour déposséder les propriétaires récalcitrants. Il fallait étendre le droit de disposer de la propriété privée moyennant indemnité,

(1) *Bulletin des lois* (mai 1833).

tel que l'avait réglé le Code civil. La propriété foncière prit désormais un caractère mobile, quand le saint-simonisme mettait en question le droit même d'héritage.

À cette époque de transition laborieuse, d'agitation parlementaire, le gouvernement dut favoriser l'association des capitaux, formule de l'ancien régime qui avait incessamment grandi les compagnies. En 1833, on fut obligé de démocratiser l'action et de la faire infiniment petite pour la placer facilement. Sous la Restauration, toutes les sociétés anonymes s'étaient constituées par actions de 1,000 à 5,000 fr. (1); les messageries royales avaient même des actions de 10,000 francs, dont la valeur s'était considérablement augmentée aux mains de cette classe d'élite qu'on appelait capitalistes, si distincte des agioteurs. Les capitalistes faisaient loyalement valoir une portion de leur fortune dans les fonds publics ; et leur existence était indispensable au mouvement de la richesse publique. Les agioteurs étaient ces porteurs réels ou fictifs de petits titres qui jetaient le trouble

(1) La création de la Banque, dont les actions étaient de 1,000 fr., se reportait au consulat et à l'empire. Les quatre canaux s'étaient d'abord répartis en actions de 3,000 fr. puis de 1,000.

dans les négociations sérieuses des Bourses européennes. Ce fut à ces agioteurs que le crédit de juillet fut forcé de s'adresser pour ses associations de petits capitaux; et pour la première fois on créa des actions de 100 fr. dans des spéculations nouvelles qui ne furent pas toujours sérieuses dans leur but. On vit des actions de tout format, de toute couleur; on commença l'exploitation de l'actionnaire par l'habileté du prospectus et par la publicité de la presse périodique. L'annonce fut un moyen de succès; elle entra dans les prévisions des entrepreneurs de spéculations, elle fit partie de leur budget. Quand un industriel voulait fonder une entreprise, sa première préoccupation était de s'assurer la publicité, l'annonce, le prospectus. Il n'y a pas de puissance comparable à celle d'un journal, qui, chaque jour, répète la même phrase, le même éloge ou le même blâme; la presse enfante ou détruit. Les industriels s'assuraient donc de la dernière page d'un journal; là ils annonçaient le phénomène d'une découverte, le produit immense souvent d'une entreprise impossible. A ce grand coup de tamtam de la presse, les actionnaires accouraient pour prêter leur concours sans savoir, sans hésiter, jusqu'à ce que surgît le grand jour du

réveil. Les annonces devinrent même l'objet d'une association ; on les afferma comme un champ de terre. Une société tint dans ses mains les cent bouches de la renommée ; elle pouvait en disposer au profit de toute spéculation nouvelle qui voulait appeler des capitaux. On eut alors des pages tout entières de journaux, remplies de grandes affiches, annonçant toutes les merveilles des asphaltes, des mines même de Saint-Berain. Les murailles se couvrirent d'affiches peintes, coloriées, appelant les actionnaires par des promesses de tout genre vers des bénéfices imaginaires. Plusieurs fois, la magistrature, gardienne des lois sociales et de la probité, dut intervenir par une juste répression.

XII

PREMIÈRES ENTREPRISES DES CHEMINS DE FER JUSQU'A LA CRISE DE 1838.

Parmi les grands travaux que la loi sur l'expropriation forcée avait spécialement recommandés, était l'étude ou la construction des chemins de fer déjà mise en pratique aux États-Unis, en Angleterre, en Belgique et en Allemagne.

L'idée de la locomotion par les rails en fer ou en bois était ancienne comme Babylone. La découverte des forces de la vapeur et de la marmite d'eau bouillante appartenait au moyen-âge, même au grand Albert. Mais l'application de la vapeur à la locomotion ne remontait qu'au règne de Louis XV pendant lequel M. le lieutenant-général de Gribauval avait fait mouvoir des canons par la vapeur (1) ; on n'en avait pas compris la portée, ou bien on l'avait trop

(1) Voyez mon *Louis XV*.

comprise (1); quelquefois les gouvernements s'arrêtent devant les changements immenses qu'un système nouveau doit produire.

Les merveilles du panthéisme ne conviennent pas à tous les tempéraments des sociétés. A côté des bienfaits produits par les chemins de fer, il devait y avoir des modifications très-graves dans le système social tout entier : en voici quelques traits : 1° l'accroissement des populations dans les grands centres et aux extrémités; 2° l'effacement successif des frontières et des nationalités; 3° les campagnes abandonnées, les capitales démesurément accrues ; 4° la difficulté désormais d'appliquer la loi des douanes et des passeports ; 5° la police européenne devenue presqu'impossible ; 6° une agitation nouvelle et profonde dans les âmes pour atteindre des horizons infinis ; 7° un pouvoir toujours fort pour tout diriger ; 8° le foyer domestique ébranlé ; la propriété modifiée !

En présence de ces changements immenses, certains gouvernements avaient pu reculer au XVIIIe

(1) Des essais furent faits sur des charriots de guerre et sur des navires.

Gazette de France, 1770-1773.

siècle (1) et jeter la découverte au fond de l'oubli comme le Roland de l'Arioste jetait l'arquebuse au fond de la mer pour arrêter l'invention de la poudre, en en prévoyant les fatales conséquences : la perte absolue de l'esprit chevaleresque, un carnage affreux, des batailles dix fois plus meurtrières que celles des époques de la chevalerie. Mais Roland déclamait en vain : ce qui devait être fut : qui peut empêcher la marche du temps?

Bien des intérêts et des habitudes allaient être froissés : par exemple les propriétaires et les actionnaires de canaux n'avaient-ils droit à aucune indemnité ? Les concessionnaires de canaux avaient traité avec le gouvernement, qui leur avait assuré un droit, un privilége pendant un laps de temps considérable (2) ; et, par le fait des nouveaux transports par chemins de fer, le revenu des canaux allait s'affaiblir et disparaître ? On disait à cela que la civilisation et le progrès imposaient ces sacrifices, et que

(1) En 1785 des essais sur la vapeur furent faits en grand. La belle époque des sciences fut celle qui s'écoula de 1760 à 1788. Ces progrès furent constatés en 1810 dans le rapport décennal qui fut fait à l'Institut par M. Cuvier. (Imprim. Impériale, 1811.)

(2) Traités insérés au *Bulletin des lois*, 1820 à 1821.

nul ne pouvait les arrêter ! Elle était donc bien impitoyable, cette roue du progrès, qui broyait tout sous son poids inflexible : et les vieilles cités et les vieux plaisirs de cette charmante chaise de poste à quatre chevaux, et ces gais postillons et ces hôtelleries bavardes, haltes charmantes du voyage ! Triste et morne, la nouvelle divinité des chemins de fer jamais ne déridait son front devant l'homme devenu ballot, et le ballot plus respecté que l'homme : le vieux chemin deviendrait pour nous comme une de ces visions de contes de fées, où paraissent ces petites voitures toutes d'or, traînées par des petits chevaux poupées.

Les chemins de fer, sans juger de si haut leur influence définitive sur la civilisation, devaient incontestablement prendre place dans le mouvement des affaires ; et ce fut dans les limites de l'utilité pratique qu'ils se présentèrent d'abord. Les premiers essais en France avaient eu lieu pour mettre en communication les usines, les mines, les salines avec les ports et les canaux : ainsi en 1830 déjà on avait ouvert le chemin de fer de la *Grande-Combe* au Gard (1). Le 5 mai 1832, celui de Saint-Étienne à

(1) Les essais s'étaient faits de 1827 à 1830.

Lyon : l'année suivante, celui d'Andrezieux à Roanne, mais tous ces chemins de fer d'utilité pratique, s'étaient faits sans grands frais par les compagnies intéressées à l'exploitation, plus pour le service des marchandises, des mines, le transport du charbon de terre, du fer, du minerai que pour l'utilité des voyageurs. Aussi nul luxe dans les wagons, et l'on pourrait même dire point de commodités, même vulgaires dans le parcours ; tout était grossier et imparfait.

La première entreprise, en France, dans laquelle on tint compte du voyageur, ce fut le chemin de fer de Saint-Germain, petite ligne dont la création eut ses péripéties ; les créateurs ou instigateurs d'une société, pour le chemin de fer de Saint-Germain, furent MM. Perreire ; société, au reste, bientôt désabusée par la tristesse des revenus. Le saint-simonisme s'était divisé en deux bandes ; l'une voyageait en Orient pour y chercher la femme libre ; échappée à la police correctionnelle, elle se jetait dans les bras de la polygamie sur le Nil et l'Euphrate : ils n'avaient pas réussi ; raillés même par le sérail, les exilés revinrent au plus vite en Europe. L'autre bande, plus prudente, moins enthousiaste, s'était jetée dans les journaux avec une activité in-

contestée : dans ce pêle-mêle de 1832 à 1834, qui pouvait savoir la destinée de chacun ? Maître de la publicité, les saint-simoniens poussèrent à l'industrialisme : il ne fut question depuis ce moment dans la presse que des merveilles des chemins de fer : les saint-simoniens virent une porte ouverte à leur activité, ils s'y jetèrent avec cette ténacité, cette intelligence qui caractérisaient leur secte. Les chemins de fer furent leur *va-tout* : quelques-uns d'entre eux, ingénieurs au reste fort distingués, dressèrent des plans, tracèrent des lignes, lancèrent des prospectus dans les journaux ; ils ne reculaient devant aucune difficulté : dominateurs à peu près de la presse, ils la poussèrent dans leurs idées, et bientôt ils proposèrent des plans de toute nature, en exagérant le principe de l'association industrielle.

Il est des temps, en France, où l'on se prend de passion sur certaines questions ou sur certains intérêts, à ce point qu'il est impossible de raisonner juste et en vertu de l'expérience. Ainsi tous les calculs imaginaires sur le produit des chemins de fer devaient tomber devant ce fait : que les chemins de fer en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, quand ils n'étaient pas trop obérés, rendaient de 3 à 4 p. 0/0

du capital. Et l'on s'engouait pour les prospectus, qui annonçaient des revenus certains de 7 à 8 p. 0/0. Les promesses encore ne s'arrêtaient pas là ; dans certaines entreprises, on promettait jusqu'à 12 à 15 p. 0/0 de dividende annuel ; quiconque aurait raisonné juste alors eut été traité d'esprit anti-civilisateur et opposé au progrès. Cependant il ne s'agissait pas de progrès, mais de revenus sérieux et d'une question purement financière.

Le premier tracé de chemins de fer proposés par actions, je le rapelle, fut celui de Saint-Germain : au point de vue financier, c'était alors une mauvaise affaire à laquelle M. James Rothschild ne prêta d'abord qu'un faible concours (1) : il s'agissait d'expérimenter l'inconnu, et un banquier sérieux doit avant toute chose examiner le côté financier d'une opération. Ici, pour la première fois, allaient se trouver en présence l'esprit juif et l'esprit saint-simonien : et quand je fais cette distinction, il ne s'agit pas de la croyance que je n'attaque jamais, mais de la tendance et de la direction : l'esprit saint-

(1) Je crois que c'est de cette époque que date la séparation de MM. Perreire avec M. Rothschild qui les avaitd'abord em ployés dans le courtage du papier sur l'Étranger.

simonien et l'esprit judaïque ont cette similitude que tous deux tendent à la spéculation, à la fortune, mais le saint-simonisme se colore, se passionne, se poétise. Il fait de la théorie humanitaire, sociale, tandis que le judaïsme se borne à travailler, spéculer, gagner : l'un fait briller le ducat d'or, le met sous le prisme du soleil : l'autre se contente de le mettre dans sa bourse de cuir, sans se laisser jamais éblouir par le faux éclat ; est-il de bon aloi, voilà tout ce qu'il regarde, apprécie et ce qui le fait se déterminer.

Mais les journaux s'étaient emparés de la question des chemins de fer ; on en disait des merveilles, une multitude d'ingénieurs déclassés y cherchaient un élément de renommée et de fortune ; les écoles publiques fournissaient chaque année des masses d'ingénieurs, têtes actives et à projets : ils encombraient les bureaux, assourdissaient les ministres et les chambres : la presse, cette puissance souveraine, enflammait les imaginations, excitait toutes les convoitises autour des chemins de fer : jamais les bureaux des ministres n'avaient été plus inondés de projets, de plans financiers dans des proportions immenses ; les imaginations ne manquaient pas, et comme les

fonds publics avaient pris un grand essort, on crut le moment favorable pour répondre à cette voix ardente de la presse.

M. le comte Molé, président du conseil, ancien directeur général des ponts-et-chaussées, était sous l'influence du conseil des ingénieurs, et M. Legrand, directeur général était lui-même un ingénieur très-distingué. La situation de M. le comte Molé devant les chambres était particulière, à cette époque toute parlementaire ; il s'était formé une coalition des partis extrêmes contre lui : chaque fois qu'un projet était rejeté, quelle que fut sa nature, les oppositions (1) considéraient ce résultat comme un triomphe pour leur cause : or, dans un but d'utilité publique et de popularité, M. Molé avait largement abordé la question des chemins de fer.

Deux systèmes se présentaient : celui de l'exploitation par des compagnies privilégiées avec des avantages stipulés et de larges concessions ; celui de l'État qui commencerait à s'engager par de simples études pour arriver à faire exécuter par lui-même les lignes principales (ce qu'on appelait les grandes ar-

(1) Session de 1838.

tères) : sept lignes devaient partir de Paris, 1° frontière belge ; 2° le Havre ; 3° Nantes ; 4° Toulouse ; 5° Marseille ; 6° Strasbourg ; 7° Bâle par Lyon. Le gouvernement proposait à la chambre le vote immédiat de 373 lieues : la Belgique, Rouen, Orléans, Tours et Marseille à Avignon. Placée sur le terrain parlementaire, la discussion fut très-vive ; les plus ardents adversaires du système des travaux accomplis par l'État, furent MM. Arago et Berryer qui défendirent le mode des compagnies particulières : il s'en était organisé plusieurs avec des capitaux plus ou moins réels et sérieux, car l'agiotage s'était emparé des intérêts dans des proportions extrêmes : les actions étaient montées de 1,000 francs à 3,000, et cela par le seul jeu sans qu'on put en donner un motif sérieux. Les exposés remarquables de M. Legrand n'eurent aucun succès : le crédit demandé par le ministre des travaux publics fut rejeté, et on laissa le crédit privé maître de former des compagnies. L'industrie se mit à l'œuvre ; elle appela à son aide le concours de l'agiotage ; elle arriva bientôt aux dernières limites du possible (1). Les che-

(1) Il y eut de 1837 à 1839 bien des scandales, bien des fortunes et des ruines.

mins de fer jusque-là n'avaient rien produit : l'expérience faite ne donnait que des résultats stériles et inféconds : on avait bien autorisé les compagnies à prendre le payement de l'intérêt sur le capital ; cet état anormal pouvait-il durer toujours ?

Le produit des actions était absorbé par les travaux accomplis à trop grands frais et sans mesure ; les emprunts par obligations étaient sans crédit, sans popularité : les compagnies avaient mal évalué les dépenses qui dépassaient leurs budgets ; elles ne pouvaient pas donner pour exemple et pour encouragement les produits des chemins de fer en activité, puisque celui de Saint-Étienne à Lyon (1), d'Andrezieux à Roanne (2), du Gard aux mines de la Grande-Combe (3), et même de Paris à Saint-Germain (4), ne donnaient que des pertes à leurs actionnaires. Et cependant on avait vu, ce qui depuis se produisit plusieurs fois, la spéculation s'emparer des actions de chemins de fer, avant même qu'il n'y eut une ligne commencée ou même concédée : on avait fait des primes considérables ; on avait joué d'une façon désordonnée.

(1) Ouvert en 1832.
(2) 5 mars 1833.
(3) 30 avril 1831.
(4) 24 avril 1837.

Il était évident que les essais accomplis jusqu'alors n'avaient pas été heureux au point de vue financier et économique ; à qui la faute ? Les compagnies avaient quelque peine à se soutenir ; fallait-il les abandonner ? On ne le pouvait pas, car nul ne niait les avantages des chemins de fer ; la popularité était à cette grande innovation. Il était impossible que la France restât en arrière de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne.

Devant tous ces sérieux raisonnements, les capitaux restaient rebelles ; ce sont des forces très-capricieuses et très-inconstantes que les capitaux : quand ils s'engouent, ils marchent à l'étourdie, ils donnent tête baissée dans une opération; quand ils doutent, ils s'abstiennent et résistent à tous les appels : il en fut ainsi pour les chemins de fer, à l'origine. Les premiers actionnaires avaient fait une cruelle expérience ! Les fonds avaient été dévorés par des travaux qui ne pouvaient encore produire : c'était pénible à voir que ce chemin de fer de Saint-Étienne, avec ses noirs wagons et ses hideux compartiments : Saint-Germain en était aux expédients faute de capitaux : la confiance n'existait nulle part pour ces opérations en général trop hardiment jetées

dans la spéculation, plutôt par des esprits à expédients qu'à expérience. Jamais on n'avait tant écrit sur les chemin de fer et jamais on n'avait eu de plus tristes résultats ! On poussait en vain des cris de détresse ; et la logique brillante des ingénieurs saint-simoniens ou leurs amplifications plus d'une fois impatientèrent M. James Rothschild, à l'occasion du chemin de fer de Saint-Germain prêt à se mettre en liquidation.

XI

CRISE DE 1839 POUR LES CHEMINS DE FER; LOI DE SECOURS.

Ce fut une époque très-critique pour les chemins de fer naissants, que la période de 1837 à 1839. On avait exagéré les bénéfices possibles des voies nouvelles et les ingénieurs avaient écrit de véritables Odyssées sur les lignes de fer. « Voyez, disait-on, la Grande-Bretagne : toutes les lignes sont en cours d'exécution, de Liverpool à Manchester, de Carlisle à Newcastle, de Londres à Bristol, à Birmingham et à Southampton. La Belgique a fini ses lignes principales et complète ses embranchements ; l'Allemagne marche dans cette voie de progrès avec une rapidité et une fécondité de ressources incomparables. La France seule avec ses moyens et sa grandeur restera-t-elle puissance en arrière? » (1)

A côté de ce tableau ravissant, il en était un autre

(1) Article du *Journal des Débats.*

plus sombre. Au commencement de l'année 1839, toutes les compagnies vinrent déclarer à l'État : qu'impuissantes pour continuer leurs œuvres, elles se voyaient forcées de suspendre leurs travaux et même de demander la résiliation de leur cahier des charges. Un tel aveu était bien triste. Où était la cause réelle de cette impossibilité d'achever une œuvre qu'on avait annoncée si brillante?

Les travaux des lignes, disaient les compagnies, avaient tous été estimés à des prix assurément trop bas par les ingénieurs de l'État. Le corps des ingénieurs avait fait beaucoup de fautes et la plus grave sans doute, avait été de se jeter dans les travaux d'art avec un luxe, une richesse qui ne comportaient pas le système d'économie des compagnies. Les ingénieurs s'étaient permis des fantaisies phalanstériennes et les rêves de la rue Taitbout; il était tel chemin dont le capital était déjà absorbé avant même qu'on ne fut à la moitié de la ligne. Toutes les compagnies s'adressaient donc en tristes paroles,au gouvernement pour demander des secours ou la resiliation de leur contrat (1). Les plus riches, les plus

(1) Session de la Chambre des députés, 1839.

honorables en étaient arrivées à cette détresse, même Orléans et Rouen. Les députés des départements que traversaient les chemins de fer réclamaient eux-mêmes. Saint-Germain était en liquidation, Versailles, rive droite, fut mis en déchéance. La rive gauche suspendit ses travaux. La Bourse ne cotait plus les chemins de fer que pour la forme; une défaveur générale semblait s'étendre sur les nouvelles entreprises; après le premier enthousiasme, on désespérait des résultats; phénomène de découragement qui se produit souvent en France.

Il y avait deux partis à prendre : ou le gouvernement devait revendiquer les propriétés des chemins de fer, ou bien les laisser aux mains des compagnies en leur prêtant un secours efficace. La première de ces opinions trouvait beaucoup de partisans : puisque les compagnies ne pouvaient pas remplir les conditions de leur marché, (et plusieurs même en demandaient la résiliation), quoi de plus simple pour le gouvernement que de reprendre les chemins, moyennant indemnité en rente constituée en 3 p. 0/0 ? Cette vérité reconnue, à des compagnies impuissantes, on ferait succéder l'action administrative pour compte de l'État. Les chemins n'étaient-ils

pas un objet d'utilité publique? Est-ce que le gouvernement ne construisait pas et n'entretenait pas les grandes routes? En Belgique, en Allemagne n'était-il pas le principal propriétaire des chemins de fer? Si l'Angleterre faisait exception, c'est que là l'esprit d'association mêlé au principe d'aristocratie avait des conditions de force et de durée.

Les secours que pouvait donner le gouvernement aux compagnies, si on les maintenait dans leur concession, étaient de plusieurs natures (1) : ou le Trésor ferait un prêt et des avances aux compagnies, ou il concourrait avec elles aux travaux, à l'achat des terrains; ou enfin il pouvait assurer, garantir aux actionnaires un *minimum* d'intérêt, soit sur les obligations, soit sur les actions elles-mêmes, ce qui transformait pour ainsi dire ces obligations ou ces actions en dette de l'État selon l'adage du droit: « qui cautionne doit se tenir pret à payer. » C'était triste de voir ces compagnies qui avaient besoin, à chaque crise, du concours de l'État et qui, dans l'origine, avaient promis des dividendes considérables à leurs actionnaires! N'était-il pas déplorable de voir

(1) Rapport de M. Arago, (session de 1839).

en décadence, presqu'en faillite, des entreprises dont les actions avaient fait jusqu'à 300 fr. de prime à la création! Dans les débats qui s'élevèrent à la Chambre des Députés, on peut retrouver le tableau de toutes les misères des compagnies de chemins de fer: ces compagnies demandaient l'appui de l'État en s'enveloppant d'un crêpe de douleur. L'histoire ne peut dire les révélations qui furent faites alors; il y avait eu des fortunes accomplies au milieu de ces misères! on avait profité de l'agiotage pour aboutir à la ruine des actionnaires et, tandis que les entreprises étaient compromises, quelques privilégiés s'étaient enrichis. On dut même recourir à une disposition de loi qui interdisait aux Députés toute participation dans les compagnies : ce qui se dit à cette époque est à peine croyable!

C'est à la session de 1840 qu'il faut reporter les dispositions capitales qui réglèrent les compagnies des chemins de fer; l'État y intervint d'une manière large, facile, car il adopta le triple concours *du prêt*, *de la participation aux travaux* et de *la garantie du minimum d'intérêt* (1). C'était leur donner la vie

(1) *Moniteur* de 1840.

que ces compagnies n'avaient plus; le gouvernement avait besoin d'organiser de grands travaux pour les ouvriers et il en fournissait les éléments aux entreprises des chemins de fer. Les Chambres adoptèrent ce système. Ainsi appuyés sur de plus forts éléments, les travaux pour les chemins de fer prirent une véritable animation; les lignes s'ouvrirent sur de larges bases, on avait commencé à la fin de 1840, des travaux sur 350 lieues de chemins de fer (1) qui avaient coûté plus de 200,000,000. Les compagnies avaient formé leur conseil d'administration avec toute liberté; et l'actionnaire n'intervenait que d'une façon fort indirecte dans ce choix. Le conseil était absolu dans ses pouvoirs, et il ne révélait ses opérations qu'une fois l'année avec des résolutions prises d'avance que les actionnaires n'avaient plus qu'à sanctionner. A côté des hommes considérables dans ces conseils d'administration, il y en avait d'autres qui se poussaient à la fortune; les administrateurs seuls savaient l'état réel de la compagnie, le dividende qui serait distribué et souvent ils pouvaient spéculer, à jeu sûr.

(1) Les lignes ouvertes à la fin de 1830 étaient (16 octobre 1839) Mulhouse à Than; (septembre 1839) Paris à Versailles, rive droite; (avril 1840) rive gauche; (20 septembre 1840) Paris à Corbeil; (octobre 1840) Montpellier à Cette.

Je ne dis pas que tous le fissent mais ils pouvaient le faire, et c'était un privilége à coup sûr inévitable en tout état de cause : et cela fut fait quelquefois avec audace et sans mesure, de manière à appeler la sévère attention des magistrats. On avait bien placé à côté du conseil un commissaire du gouvernement chargé d'examiner et de suivre les opérations de la compagnie ; or ces places, données un peu à la faveur, étaient en général entre les mains d'esprits faciles et honorables qui aimaient mieux suivre le torrent que de s'y opposer (1) ; leur examen était bien doux, leur contrôle bienveillant : l'impulsion donnée, ils la suivaient.

Le vent n'était-il pas aux merveilles des chemins de fer? C'était un luxe de grandeurs et de fêtes pour chaque inauguration. La spéculation pleinement rassurée par le concours et la garantie du gouvernement, se jeta de nouveau sur les chemins de fer qui devenaient un nouvel aliment pour le jeu de Bourse. Ce fut ici la première période des fortunes produites par la spéculation sur les chemins de

(1) M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, choisit pour commissaires quelques journalistes décorés de la croix de Juillet, pour avoir signé la protestation contre les ordonnances de 1830.

fer. Jusque-là la Bourse ne s'était occupée que des emprunts et du mouvement des fonds publics. Il devait en résulter un immense changement dans les mœurs de cette société qu'on entraînait au jeu. Pourtant il y avait encore une école puritaine qui se vantait d'avoir aboli la loterie et les maisons de jeux comme un progrès de la civilisation ! On remarquera que certains esprits qui déclament contre les petits abus, en commettent de bien grands ; témoin la Révolution française qui, après avoir détruit la Bastille, prison fort innocente destinée à la noblesse, avait créé tant de prisons d'État, pour tous les rangs, pour toutes les conditions !

XIV

LE PERSONNEL DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Il est incontestable, à quelque point de vue qu'on pût le considérer, que c'était un évènement considérable dans la vie des peuples que la création immense des chemins de fer : sous le rapport économique, ces valeurs nouvelles allaient donner un vif attrait à la spéculation; la Bourse désormais n'embrasserait pas seulement les fonds publics, mais encore les actions, les obligations des chemins de fer. Il y avait dans cet agrandissement de jeu les causes d'une vie active : des esprits hardis pouvaient chanter des hymnes sur l'accroissement des valeurs mobilières; était-ce un bien, était-ce un mal? Si les journalistes invités aux banquets avaient embelli comme des bergeries de Florian, les merveilles des premiers parcours sur les lignes (1), chacun

(1) Les articles de M. J. Janin, toujours fort spirituels, furent fort enthousiastes sur le parcours de Paris au Havre.

pouvait reconnaître, qu'excepté pour les affaires, rien n'était plus monotone que le voyage par chemin de fer : point d'aspect reposé, nulle vue attrayante ; des plaines vagues succédant à des tunels ; les cris stridents de la machine, une fumée nauséabonde ; un pêle-mêle d'hommes sans rapport, sans affinité, un mouvement indéfini sans vie, sans autre but que d'arriver vite et de dévorer l'espace. Toutefois il faut accepter en ce monde les faits accomplis et les changements que la civilisation apporte aux habitudes des âges. Bien fou qui veut s'opposer à la roue qui tourne.

Tout un personnel nouveau allait s'installer pour la traction des chemins de fer ; il fallait organiser des administrations spéciales, une hiérarchie immense soumise à des compagnies particulières. Ce personnel devait surtout constituer l'homme machine ; les philosophes avaient beaucoup déclamés contre le servage antique, ils pouvaient désormais le comparer à cette servitude de l'homme attaché aux rails, aux mines, aux machines, aux voies ferrées, soumis à la glèbe des signaux, passant sa vie dans une petite cahute des champs, l'oreille attentive aux plus légers bruits, sonnant de ce petit cornet féodal,

souvenir des nains dans les romans de chevalerie qui annonçaient l'arrivée des paladins aux castels. La féodalité industrielle avait toute les duretés inflexibles de la féodalité territoriale, et de plus la prétention d'être un progrès.

A l'origine des chemins de fer, je le répète, la banque sérieuse n'avait pris qu'une très-faible part à ces opérations trop hasardeuses pour être acceptées de prime-abord par les banquiers réfléchis. Parmi les promoteurs les plus hardis des nouvelles opérations, je le répète, on put remarquer les anciens fils de la famille saint-simonienne ; actifs, tenaces, ils ne s'étaient découragés ni par les répressions des tribunaux, ni par la déception de leur voyage en Orient à la recherche de la femme libre : ils savaient qu'en France on oublie tout, et qu'il n'est pas de folie qui n'ait son jour de succès. La magistrature avait fait justice, mais les saint-simoniens, avec leur activité spirituelle, s'étaient mis en mouvement. Beaucoup d'entre eux, ingénieurs distingués, dressèrent des plans, des projets ; quelques-uns prirent place dans les journaux, et la liberté de la presse aidant, ils développèrent leur système d'association industrielle ; le père suprême, M. Enfan-

tin, revenu par la vie matérielle, à des idées pratiques, écrivait des lettres au père Lacordaire, à M. Guizot (1), pour justifier et concilier le saint-simonisme avec la religion chrétienne et préparer l'avènement de la chair et de la matière. M. Michel Chevalier, son apôtre fidèle, divinisait l'industrie, et avec quelques phrases d'économie politique sur le libre échange, prenait place au *Journal des Débats*. Il n'y a rien en France de plus puissant qu'un écrivain qui, maître de la publicité, répète le même mot, le même principe, le même thême : qui peut nier la puissance de l'annonce que l'industriel fait répéter dans une page de journal?

On était à ce temps de débauche d'esprit ou les journaux les plus graves publiaient en feuilleton les *Mystères de Paris* et le *Juif-Errant*; où tous les romans marchaient à la destruction de la famille. Le saint-simonisme devait donc trouver sa place : partout on voyait ses disciples actifs, tôt éveillés au chant du coq, au chevet de chaque lit, au réveil de chaque puissance, liés aux journaux *le National*, *le Courrier français*, *le Temps*, écrivant avec ardeur,

(1) Cette brochure parut en 1839, grand in-8°

annonçant le règne de l'industrie et la fin de la famille et du foyer domestique (1). Aucune déception ne les détournait de leur but; car ils avaient pour idée fixe, la conquête des richesses. Les plus pratiques d'entre eux, MM. Isaac et Émile Perreire, étaient alors absorbés dans les péripéties du chemin de fer de Saint-Germain. Cette ligne qui n'avait pas fait de brillantes affaires, était presque en liquidation. D'autres se seraient découragés, MM. Perreire, avec une persévérance et un talent remarquables, se mirent de nouveau à l'œuvre : inséparables l'un de l'autre, les deux frères s'aidaient par la diversité même de leur esprit : l'un, homme tout rond et pratique avec le langage des affaires; l'autre, dogmatique, idéaliste, pontife de philosophie panthéiste, coloriste de l'idée alors même qu'il touchait aux idées pratiques ; les deux frères marchant inséparables, avec le sentiment de leur ressemblance et de leur différence, se rendant justice dans leur supériorité respective, se ménageant dans leurs défauts,

(1) L'axiôme sacramentel du saint-simonisme était que l'*Église* chétienne *n'en avait pas pour dix ans*. Je l'ai entendu de la bouche d'un saint-simonien qui continue aujourd'hui sa guerre de journaliste contre l'Église.

avec le caractère admirable de la famille israélite sur le droit d'aînesse.

Dans la première période des chemins de fer, il n'y avait eu que des résultats incertains ou malheureux, les entreprises étaient la plupart en liquidation. Depuis le vote de la loi de secours, la haute banque se dessina pour cette nouvelle voie qui s'ouvrait avec des horizons sans limites. M. James Rothschild (1), à qui n'échappait aucune grande négociation, avait aperçu l'avenir des chemins de fer : avec l'intelligence d'appréciation qui le distingue toujours, M. James Rothschild croyait le temps venu pour la large spéculation des chemins de fer, et comme toujours avec justice, il aspirait au premier rang ; sa position européenne lui en donnait les éléments et le droit, et sa connaissance des hommes lui en assurait les moyens pratiques.

Dans cette tendance et pour les seconder, figurèrent trois catégories de spéculateurs qui entrèrent pleinement dans les compagnies des chemins de fer

(1) Je me sers toujours du prénom de *James* qui est la traduction anglaise du prénom hébraïque de Jacob, comme son frère, l'intelligence de la famille s'appelait Nathan; leur vieille et rigide mère, type de la juive au moyen-âge, ne leur en donnait pas d'autre à Francfort.

avec la volonté d'y prendre une influence ; un certain nombre de banquiers, tels que MM. Thurneyssen, Hottinguer, Hinguerlot, Blunt, Laffite (Charles), etc., et à leur suite des capitalistes moitié banquiers qui devaient prendre une grande influence dans les compagnies de chemins de fer. J'en choisi deux parmi tous : MM. Dassier et le duc de Galliera. M. Dassier, Genevois d'origine, avait commencé sa carrière dans tous les labeurs difficiles et honorables du petit commerce (1); il y avait conquis une bonne renommée de crédit : l'on ne connaissait à Lyon que le rude et probe M. Dassier, portant lui-même ses échantillons sur son cheval de voyage. Quand il établit une maison à Paris, sa signature devint une des meilleures de la Banque. Exact, minutieux avec de la capacité, sans grandes idées, il portait l'esprit de détail jusqu'à la manie, et il grondait brusquement pour une feuille de papier distraite ou pour un bâton de cire d'Espagne dont l'emploi n'était pas justifié. Simple de goût jusqu'à l'excès, on reconnaissait son grand carosse attelé de gros chevaux suisses, entouré de sa nombreuse et honorable

(1) M. Dassier était commis voyageur de Genève à Lyon.

famille (1) ; on aurait dit un tableau de Teniers : la voiture du bourguemestre à la fête du village, et ces caractères de simplicité faisaient un noble contraste au milieu des habitudes d'un luxe effréné.

Le duc de Galliera avait des habitudes toutes différentes : Italien de maison noble (les Ferrari), mêlé aux opérations financières, même déjà sous la Restauration, le duc avait pris part à tous les emprunts ; son mariage avec une Brignolé l'avait parfaitement placé dans le corps diplomatique : il savait beaucoup et devinait davantage avec esprit; d'un caractère facile, aimable comme les financiers italiens Zameti, Emeri, que Catherine (2) et Marie de Médicis avaient naturalisés en France, il avait pris place dans la société de Paris; déjà marquis de Ferrari, le souverain pontife, pour récompenser ses services financiers, le créa duc de Galliera, titre tout à fait romain qui n'ajoutait pas grand éclat au premier. On distingue à Rome les titres d'Église (rien n'est plus élevé dans le monde que le cardinalat) d'avec les titres laïques qui n'ont pas grande valeur : ceux-ci

(1) Il a épousé, je crois, une demoiselle Labouchère, de la grande maison de banque.

(2) Voyez mon travail sur *Catherine de Médicis*.

sont donnés comme récompense des simples services d'État (le banquier Torlonia est prince romain, et ce titre n'ajoute pas non plus à son importance) : princes, ducs, marquis romains furent des titres un peu dédaignés dans l'ancien blason de France (1). Le duc de Galliera s'était jeté dans les hautes opérations de finance avec hardiesse; esprit élégant et facile, il avait les défauts de ses qualités, une extrême faiblesse, une indicible tendance pour les aventureux qui lui proposaient les affaires : comme les existences aristocratiques, il perdait et gagnait avec une certaine indifférence; il s'exposait avec courage même dans les opérations hasardeuses. Comme le *chevalier du denier* dans le vieux jeu des tarots, il portait son escarcelle à côté de son blason; honorable, au reste, sous tous les rapports, trompé par quelques-uns, trop confiant et toujours hardi dans les crises.

La seconde catégorie des capitalistes qui s'intéressèrent aux chemins de fer et entrèrent dans les compagnies se composait de quelques gentilshommes d'assez haute maison qui cherchaient à se mêler aux

(1) Ainsi, en France, excepté pour les princes du sang, le titre de prince était sans valeur dans le blason. M. de Taleyrand ne manquait jamais d'écrire *prince-duc* de Taleyrand.

affaires, MM. de Ségur, Noailles, Latour-Maubourg, Beauvau, dont le blason s'était écartelé des idées de 1789. Les idées de son temps sont bonnes ou mauvaises, et c'est en s'associant à l'esprit de leur temps que les Liancourt et Lafayette renversèrent la vieille monarchie. Pour de vrais gentilshommes, l'esprit soldat, propriétaire et cultivateur valait mieux que l'esprit industriel : comment garder des blasons et des titres féodaux quand on se faisait argentier? Pourquoi ne pas se souvenir de la nuit du 4 août 1789? Singulière époque que la nôtre où tout le monde parle égalité, et où les fils même de la Révolution étalent leurs armoiries avec une immense joie même sous leurs vieux bonnets phrygiens !

Une troisième catégorie fut celle des fonctionnaires de la Restauration auxquels la Révolution de 1830 avait fait des loisirs : quand on est accoutumé au travail, il est fort difficile de se séparer de ses habitudes d'affaires, et cette oisiveté forcée est une triste épreuve à laquelle beaucoup succombent : ainsi M. Benoît d'Azy avait appartenu à l'administration publique (1). M. Benoît d'Azy, fils d'un directeur général des contributions indirectes

(1) *Almanach royal*, 1823 à 1830.

et lui-même lié au système de M. de Villèle; Alphonse de Renneville, longtemps attaché au ministère des finances, remarquable capacité de détail; le marquis d'Allon, ancien préfet, caractère facile et confiant; le comte Siméon, esprit aimable et conciliant, qui avait passé sa plus jeune vie dans les grandes préfectures; M. de la Hante, ancien receveur général; le marquis de Vaulchier, d'une des plus honorables et nobles familles de la Franche-Comté, pays si pieux: de Lapanouze (César), banquier de la cour de Charles X, le financier remarquable et l'ami de M. de Villèle.

Tels étaient les noms honorables souvent en tête des compagnies de chemins de fer à cette première époque. Ces compagnies depuis leur origine avaient déjà subi une crise financière assez considérable pour nécessiter le concours du gouvernement; l'État avait prêté à plusieurs de ces compagnies un appui effectif; il y avait un si grand mélange des droits de l'État avec celui des compagnies, que plus tard il n'y aurait rien de plus simple, de plus naturel que le gouvernement pût demander le retour au domaine de ces voies publiques qu'il avait tant favorisées et qui n'auraient pas pu naître ni vivre sans lui.

Ce résultat ne serait pas obtenu tout d'un coup. L'État avait intérêt à laisser les compagnies accomplir toutes les lignes par l'appel des capitaux privés. Quand ces lignes seraient achevées, comme le produit serait minime, les actionnaires demanderaient eux-mêmes la transformation des produits en rente fixe sur l'État. Telle était la marche naturelle des affaires. Les chemins de fer étaient encore parmi les choses inconnues : il fallait un long concours de prospérité, de paix et de repos public pour naturaliser ces valeurs en France. Jusqu'ici il y avait bien peu de revenu. La plupart des compagnies prenaient l'intérêt sur le capital; quelques-unes recouraient déjà aux emprunts par obligation. Il n'y avait de réel sur les chemins de fer que les fortunes faites ou détruites par les spéculations de bourse.

XV

COMPAGNIES POUR L'EXPLOITATION DES MINES ET USINES : CAZEVILLE, CREUZOT, CAVÉ, CAIL, GOUIN, ETC. ABUS DE L'INDUSTRIALISME.

Le développement de la navigation à vapeur et la construction des rails pour les chemins de fer avaient donné aux mines de fer et de charbon de terre une vie nouvelle, des débouchés considérables; et néanmoins les mines ou usines ne pouvaient pas supporter la concurrence avec les fers anglais et le charbon de terre de Belgique, recueilli presqu'à fleur du sol. Sans donc organiser une association positive et régulière, les propriétaires des mines, les maîtres de forges formaient une sorte de corporation active, fort puissante, toujours agissante auprès des ministres des finances, qui souvent étaient eux-mêmes intéressés dans les usines : l'abbé Louis, MM. Roy, Humann, Casimir Périer, propriétaires de grands

bois et de mines de charbon, secondaient les projets des protectionistes (1).

Maintenant fallait-il tout à coup modifier cette législation restrictive, et si on ne la modifiait pas, comment les ateliers pour la confection des machines seraient-ils possibles en France dans tout leur développement, quand ils étaient forcés de s'approvisionner de fer à 50, 40 p. 0/0 au-dessus des fers anglais et belges? Après divers examens, on dut établir ce principe : « qu'au moyen de l'engagement d'exporter la même quantité de fer ouvré que de fer reçu à l'importation, les usines de construction de machines, fonte de fer, rails, pourraient s'approvisionner de fers étrangers. » Ce système nécessaire pouvait être l'occasion de grandes fraudes, et en tous les cas, il devait diminuer la consommation des fers français et surtout en abaisser le prix. Aussi, pour parer à cette concurrence, la plupart des compagnies pour l'exploitation des mines avaient-elles établi elles-mêmes des usines de construction; et c'était sur ces bases qu'avaient été développés le Creuzot et les forges de l'Aveyron, exploités par des compa-

(1) Discusion de la loi des douanes, 1825 à 1840.

gnies sérieuses, mais qui avaient eu leur revers de fortune et leurs progrès.

J'ai dit à travers quels pénibles efforts s'était constituée la société Cazeville (les forges de l'Aveyron), le Creuzot avait eu des commencements non moins difficiles ; c'était une ancienne concession qui remontait à Louis XV. En 1777 ce n'était encore qu'une fonderie de canons à laquelle on avait attaché une verrerie pour anoblir les exploitateurs (1) ; le Creuzot se forma en actions en 1780, et une chose remarquable, Louis XVI, Marie-Antoinette, sous le ministre si protecteur de l'industrie M. de Calonne, en furent les premiers actionnaires. En 1793, le Creuzot devint propriété de l'État par confiscation, la formule ordinaire : il fut aliéné dans cette grande sarabande de vente de biens nationaux, forêts, usines, châteaux, forges, qui fut faite sous le Directoire, origine de tant de fortunes patriotiques. Le Creuzot passa successivement à plusieurs propriétaires, et nous le trouvons, sous la Restauration, aux mains de MM. Fould et Aguado. Vivement atteinte par la Révolution de 1830, l'usine fut mise en vente en 1836

(1) Un édit de Louis XIV avait établi *les nobles verriers.*

et adjugée à MM. Seillière etSchneider au prix de 2,500,000 fr. Nous avons déjà parlé de M. François Seillère, esprit sérieux, actif, qui s'était mêléaux grosses affaires de fournitures ; M. Schneider était depuis longtemps familiarisé avec les affaires de forges : il mourut jeune encore d'une chute de cheval et eut pour successeur son frère (1). Dans cette opération du Creuzot une société fut établie au capital de 4,000,000 de francs, et la fonderie de machines, progressa si activement que la population ouvrière s'éleva jusqu'à quinze mille âmes. Les parts se placèrent avec facilité comme une affaire sérieuse, un dépôt de banque et un revenu de famille; elles furent presque absorbées par la place de Lyon, si riche et si habile dans ses opérations de banque.

Il faut rendre cette justice à M. Cavé que le premier il conçut la hardie pensée de former de vastes ateliers pour la construction de machines par actions; on pouvait remarquer en 1835 un fait assez blessant pour notre orgueil national, c'est que les premières machines à vapeur avaient été construites en Angleterre, pour les navires comme pour les locomo-

(1) Depuis vice-président du corps législatif.

tives des chemins de fer, quelquefois même pour les simples rails; la marine avait fait venir ses premières machines d'Angleterre. Une lutte active et généreuse n'était-elle pas possible? et cette lutte, M. Cavé l'entreprit hardiment. Dans un des faubourgs de Paris s'élevèrent de vastes usines; le bruit du marteau retentit, et des centaines d'ouvriers au teint noirci donnèrent une physionomie particulière au quartier qui s'étendait depuis le faubourg Saint-Martin jusqu'à Popincourt : ce n'étaient qu'ateliers pleins d'activité et de vie, que l'antiquité eût comparés à la ville des cyclopes qui forgeaient les boucliers et les armes d'Achille (1).

Sur les hauteurs de Chaillot, quelque temps après, s'élevèrent les usines Cail-Derosne (2), sur le même pied que celle de M. Cavé, formées par actions sur une échelle plus hardie et plus large. Un peu plus tard, se formèrent aussi les ateliers de la maison Gouin, organisée encore par une société d'actions très-sérieuses (3), placées en dehors de la spéculation et tout à fait distincte de la maison de banque

(1) En 1835.
(2) En 1838.
(3) En 1845.

Gouin, si avancée dans les hasards des spéculations financières. Toutes ces usines étaient fondées dans la prévision d'une concurrence avec l'Angleterre au moment où les entreprises de chemin de fer et le développement de la navigation à vapeur allaient appeler un immense concours de toutes les forces industrielles.

Ces établissements d'usines, d'une utilité incontestable et habilement organisés, avaient néanmoins à lutter contre des difficultés considérables que n'avaient pas à vaincre le Creuzot et les forges de l'Aveyron ou de Cazeville. Au Creuzot, la production étant près de l'atelier, la société exploitait la mine à côté de l'usine, et la même force motrice produisait et travaillait le fer. Il n'en était pas ainsi des simples ateliers Cavé, Cail, Derosne, Gouin : pour travailler, ils avaient à se procurer les matières premières, et si ces matières premières conservaient leurs prix excessifs, si ces usines n'étaient pas protégées par un système de législation contre la concurrence anglaise et belge, il était presque impossible aux nouveaux établissements de produire à si bon marché et avec une égale perfection. Il fallait donc que le gouvernement accordât une protection particulière à ces

établissements qui donnaient un nouvel éclat à l'industrie française.

Ce qui leur fallait surtout, c'était un crédit par des banques particulières qui pussent leur ouvrir des comptes-courants d'avance ; ainsi le Creusot avait, à Lyon, un crédit presqu'illimité, et la maison Seillière, à Paris, fournissait tous les fonds nécessaires pour donner une haute activité aux ateliers et aux mines. Mais les associations Cavé, Desrone et Cail inspiraient-elles la même confiance? La banque sérieuse de Paris restait difficile dans ses crédits en tous les cas trop restreints. Il se forma donc, à Paris, des sociétés anonymes pour l'organisation des banques spéciales par actions, plus hardies, plus aventureuses que les banquiers particuliers, et qui devaient soutenir de leur crédit les efforts considérables et un peu hasardés des ateliers fondés par l'industrie.

Ces banques mettaient en circulation des billets à quelques jours de vue, en payant un intérêt proportionnel aux porteurs, et ces fonds étaient prêtés aux compagnies industrielles à des taux plus élevés, opération facile et lucrative dans les temps ordinaires, mais bien dangereuse aux jours de se-

cousse et d'agitation populaire, lorsque la vie du crédit est suspendue et que tous les porteurs de billets demandent à la fois leur remboursement (1).

L'esprit d'association s'étendit également aux mines de charbons de terre, zing, cuivre, asphaltes et aux filatures. Il y eut une espèce d'engouement pour l'industrialisme, bientôt exploité par la fraude. Quand le pays s'éprend d'une idée, il est rare qu'à côté de la spéculation sérieuse, il n'y ait pas l'exploitation moins probe. On ne parlait que de découvertes, de merveilles : à chaque pas on annonçait des mines de riches filons de minerai, de charbon, de cuivre, de zing ; et si quelques-unes de ces découvertes étaient sérieuses, si, comme pour *la Vieille Montagne*, il y avait des résultats positifs, faciles à compter, il y en avait d'autres essentiellement fictives et trop souvent, hélas ! frauduleuses.

Voici comment on procédait :

Un prospectus annonçait la découverte d'une mine riche et féconde ; le propriétaire s'assurait aussitôt du rapport d'un ingénieur facile. Loin de la pensée de l'auteur de ce livre d'accuser le corps des

(1) Telles furent les maisons de banque Laffite, Gouin, Ganneron, etc.

ingénieurs qui a rendu des services incontestés, mais alors il s'en trouva parmi eux qui se montraient d'une facilité extrême dans leurs appréciations. Le rapport disait merveilles des produits d'une mine, de l'exploitation et des richesses infinies que contenaient les entrailles de la terre, comme dans les contes de la *Lampe merveilleuse* (1)! On annonçait partout des féeries mystérieuses, des génies souterrains gardiens des trésors de diamants et d'émeraudes. Et bientôt armé, appuyé de ce rapport de l'ingénieur, on mettait la mine en action à un capital élevé. Le propriétaire ne la vendait pas, seulement il se réservait une part divisée en actions, qu'il plaçait à un haut prix, et le bénéfice était réalisé et souvent partagé entre les spéculateurs.

Cet abus, qui dégénéra en escroquerie, fut hautement signalé à la justice ; il y eut des jugements très-sévères et des flétrissures à côté des jugements. L'exemple le plus triste fut celui de certaines mines où la fiction s'était mis à la place de la réalité. Les justes paroles des magistrats atteignirent des

(1) On obtenait même des rapports favorables de quelques membres de l'Académie des sciences, qui prospecturaient des entreprises quelquefois très-hasardées.



hommes qui depuis ont conquis une position de fortune considérable et qui avaient eu le triste privilége de suivre la tendance de leur temps; les flétrissures s'oublient et l'argent reste. On ouvrait des salons, on faisait du bruit, de l'éclat par les journaux; on avait des réunions de beaux-esprits, de manière à se placer un peu au-dessus de l'opinion publique; une affaire manquée, on en recommençait une autre. Un jour ou l'autre le succès viendrait, alors le passé serait oublié et l'on jouirait en paix de tous les priviléges que donne la puissance de l'esprit et de l'argent. Obtenir la fortune en évitant autant que possible la pénalité correctionnelle, telle fut la pensée de ce temps, et un premier président put dire : « Ces messieurs jouent une partie : d'un côté sont les tribunaux, de l'autre la fortune. S'ils échappent aux uns, ils conquièrent l'autre. C'est une partie de dés où le Code pénal sert de tapis. »

C'est de 1836 à 1843 que Paris devint une cité d'usines et d'ouvriers. Il y avait certes un avantage à voir cette activité humaine, cette puissance de l'industrie, au milieu d'un grand centre de population; mais ces masses d'ouvriers jetés sans la garantie des corporations régulières, ne portaient-elles pas

leur danger? Je ne parle pas des mœurs plus facilement corrompues, mais encore de l'esprit et des tendances révolutionnaires qui devaient menacer la cité; cette armée de travailleurs devait être protégée et contenue à la fois; elle était comme une menace perpétuelle pour l'ordre. Il fallait un pouvoir fort et prévoyant pour surveiller ces masses que la mauvaise presse excitait par tous les moyens. C'était un nouvel ordre d'idées et de choses, au milieu des embarras et de l'inconnu de la nouvelle civilisation!

XVI

LA LITTÉRATURE DE L'INDUSTRIALISME.

Dans cette vaste chaudière où bouillonnaient les inventions, les entreprises, les révolutions, il était facile, je le répète, au saint-simonisme de reprendre sa place : par le fait son règne arrivait. En vain la noble et prévoyante justice des tribunaux avait condamné le Père suprême et ses apôtres, en police correctionnelle ; ceux-ci avaient reparu sur la scène et les mœurs aidant, ils y avaient conquis des situations lucratives et même considérables : c'était logique. Le gouvernement de juillet 1830 avait eu le tort d'absorber toute son attention sur les questions politiques et parlementaires. En dehors, il laissait tout dire et tout faire ; et comme partout était l'éloge de l'industrialisme et de l'association, de leurs progrès, de leurs miracles, il se fit librement des prédications étranges de doctrines insensées.

A côté du panthéïsme était annoncée la théorie du phalanstère fourriériste, cité nouvelle et promise à l'esprit d'association et d'affinité, et qu'on voyait dessinée à chaque boutique de marchands d'images. Cette utopie était surtout annoncée par un jeune ingénieur, candide et savant, M. Victor Considérant, enthousiaste de son âge d'or, et il faut dire à son éloge qu'il se distinguait par une conviction désintéressée ; il ne cherchait ni situation, ni richesse et il se sacrifiait même avec naïveté pour ses convictions. Ce fut le temps aussi de M. Cabet et de son *Icarie*, expression du communisme, grossier précurseur de M. Proudhon. Dans les temps de confusion de doctrines, tout est permis, et les écrivains préparent le désordre des esprits et la ruine des sociétés avec un entrain qu'il est difficile d'arrêter.

Il se révélait aussi un tout petit homme qui avait lancé son tout petit livre sur l'industrialisme. Dans un style d'un vulgarisme prétentieux, il avait prêché la haine stupide du capital et le droit au travail, l'égalité des salaires : or, ces prédications qu'on croyait obscurément perdues, faisaient des progrès parmi les ouvriers; elles agissaient comme l'action d'un fer brûlant sur ces poitrines qui s'exposaient

avec énergie dans les insurrections (1). Un autre esprit malfaisant, alors très-populaire, venait ensuite nier Dieu, les lois sociales; et on l'écoutait dans ses hardiesses écrites en style de teneur de livre, avec l'érudition du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire. Le gouvernement, qui faisait réprimer et punir les moindres doutes sur *le droit qu'il tenait de la Charte*, laissait paisiblement s'infiltrer ces doctrines dangereuses, en vertu de la liberté de la presse. Souvent les pouvoirs en garantissant leur tête, découvrent leur flanc.

Pour mieux vulgariser ces doctrines et les rendre toutes aimables, le roman-feuilleton les mit en belles, spirituelles et sentimentales aventures. La société, la famille, le mariage, la propriété furent à la fois attaqués par les romans de MM. Eugène Sue, Soulier et surtout par une femme d'un talent incontesté, froissée au cœur sans doute, qui prit à plaisir d'ôter toutes les saintes illusions de la vie (2). Un des hardis démoralisateurs de la société chrétienne, j'ai

(1) Plusieurs journaux étaient destinés aux ouvriers. On vit dans les insurrections de 1834, 1838, les progrès qu'avaient fait les doctrines sur les salaires.

(2) Les romans les plus hardis, les plus démoralisateurs, furent publiés par les journaux qui se disaient conservateurs, de 1842 à 1847.

regret de le dire, ce fut aussi M. de Balzac, âme honnête, pleine d'illusions sur lui-même, sur sa destinée, sur sa fortune, mais qui pénétra dans tous les sanctuaires d'émotions, de croyances ; il mit en relief la puissance de l'or, il en fit un idole. Dans cette voie, il faut également faire la part du théâtre de M. Scribe, avec son esprit ingénieux et fertile. Tout fut à l'argent, au prosaïsme ; M. Scribe railla toutes les vocations généreuses. Si l'auteur avait trop d'intelligence pour attaquer ouvertement la religion révélée, il affaiblit autant qu'il était en lui la loi de renoncement, de générosité, d'abdication des intérêts : tout le monde, comme *Bertrand* et *Raton*, chercha à tirer les marrons du feu.

Ce fut M. Scribe qui mit les riches notaires, les agents de change en merveilleuse faveur ; il éleva au-dessus de tout cette loi de la société moderne : gagner le plus d'argent possible. Tel dut être le but de la vie et l'égoïsme élégant de l'existence ; la société fut désormais une affaire, et cette doctrine fut jetée au moment même où l'on venait de découvrir les mines d'or de la Californie. Il se fit un soulèvement du peuple à cette prédication d'une croisade pour conquérir la nouvelle toison d'or ; les peuples s'é-

branlèrent pour courir à cette émigration. Dans le moyen-âge la croisade avait pour but la délivrance du grand sépulcre du Christ (1). Aux temps modernes l'on fit lever toute une génération, pour se condamner aux périls, au travail des mines, pour rechercher des lingots et des pépites d'or. On accepta les mœurs sanglantes des chercheurs de pistes de l'Amérique; on courut vers cette agitation fébrile pour le lucre, caractère désormais des nations de l'Europe et qu'elles empruntaient aux mœurs des États-Unis. Il se fit un steeple-chease d'affaires, une course au clocher vers la fortune, une absorption dans la spéculation et le jeu de bourse.

Quelques esprits d'un scrupule retentissant avaient fait voter, en 1830, la suppression des maisons régulières de jeu et plus tard de la loterie. Qu'étaient ces établissements, je le dis encore, à côté de la spéculation quotidienne de la Bourse et la multitude des actions? Il serait inutile de déclamer contre la coulisse dès qu'il y a une Bourse établie; elle crée des mœurs particulières! Que serait devenue la multitude des valeurs non cotées sans le jeu de la

(1) ..... Il gran sepulchro di Cristo. (Le Tasse, *Jérusalem délivrée.*)

coulisse? Elle donnait la vie à la Bourse. A la première époque de sa création, il faut lui rendre cette justice, la coulisse garda une certaine probité. Il y avait des paroles de joueurs tenues avec scrupules, sans écrit, sans garantie ; le cas était fort rare de la disparition d'un coulissier et surtout de son retard pour payer ses différences, bien que ces transactions ne fussent pas reconnues par les tribunaux, à moins d'évidente escroquerie.

Les actives spéculations, le jeu ardent sur cette masse considérable de valeurs, altérèrent même le caractère grave et précautionneux de la corporation des agents de change : la loi voulait qu'ils ne pussent pas spéculer pour leur compte, et la force des choses les entraînait à la spéculation, parce qu'il leur fallait des affaires pour se créer des bénéfices. Ils devaient ensuite exiger une couverture pour toute spéculation à terme, et ils ne pouvaient pas l'im poser à leurs clients connus, sous peine de se condamner à des spéculations très-limitées. A mesure que les prix des charges augmentaient, il fallait nécessairement multiplier les affaires, et l'on ne pouvait exiger des couvertures de tous; de sorte qu'à côté de leurs bénéfices légaux, les agents de change

furent exposés aux pertes considérables; quelques-uns furent même forcés de vendre leur charge, et quelques fois de se dérober par la fuite. La corporation couvrait ces déficits : une charge d'agent de change n'était nominative que pour la forme ; elle devenait la propriété d'une association d'intérêts, d'un groupe de noms; il y avait des quarts, des huitièmes d'agents de change ; on le disait même d'une personne dans le petit et le grand monde; chose étrange qu'une charge publique devint presqu'une société commerciale ! Et l'on déclamait encore sur la vénalité des offices de l'ancien régime ! Ces sortes d'associations imprimèrent plus de hardiesse dans les spéculations des agents de change ; ce n'était pas l'agent seul, mais une société qui supportait les pertes, comme elle partageait les bénéfices.

La vie de spéculation active, haletante, devait achever de perdre l'esprit de famille, que la révolution française avait si profondément ébranlé : comme il s'agissait toujours d'affaires, on eut *le cercle*, *le club;* le cercle prit la vie de l'homme : tout ce qu'il ne donnait pas à la Bourse, il le sacrifiait au cercle, la nuit, le jour : on y dînait même par association; dîner maussade sans caractère, table d'hôte de pre-

mière classe, édition dorée des dîners en commun, puis le jeu encore absorbant, le lansquenet du matin au soir (1), et jusque dans la nuit la plus avancée ; il y eut même une partie terrible dans ses hasards, qu'on nomma *le chemin de fer* pour exprimer la rapidité de ses chances. On se donnait des maîtresses faciles et à plusieurs, un luxe qui entraînait au jeu par le besoin de dépenser. Que de jeunes fils de famille jetés à la bourse par l'appât des bénéfices espérés, y laissèrent leur honneur? Et chose triste et curieuse à la fois, la société panthéiste, sur la grande échelle qu'elle était établie, ne pouvait vivre sans quelques-unes de ces hontes et de ces insultes à la probité : le luxe des boutiques de Paris devenait immense ; ce n'était ni la femme honnête ni le fils de famille rangé qui faisaient vivre les restaurateurs, les cafés, la fantaisie coûteuse des meubles, des voitures, des chevaux. Ce luxe était l'apanage de la femme aventureuse ; comme elle gagnait vite l'argent, elle le dépensait vite : la fille entretenue eut sa petite bourse, ses opérations à terme avec le

(1) En vain la police avait donné des avertissements aux cercles, la force des habitudes l'emportait sur les utiles précautions de l'autorité.

fournisseur de meubles et la marchande à la toilette : elle dépensait et faisait dépenser. Chaque fois que la justice fouilla jusqu'au fond de ces tristes habitudes elle y trouva le vol et l'escroquerie mêlés au luxe et à la prodigalité (1).

Telles étaient les mœurs que le saint-simonisme avait faites au monde ; il était arrivé à son but, la satisfaction la plus grande de la chair : la société, comme un pourceau d'Épicure, jouissait de son ventre, de ses sens ; on avait un luxe immense, des phalanstères partout illuminés, des bals publics à chaque rue et des théâtres. Mais la sainte famille chrétienne, où s'était-elle réfugiée ? Qu'étaient devenus la vierge voilée et le père de famille travailleur, gagnant sa fortune à la sueur de son front ou par la grandeur de son génie ? Je ne veux pas refaire dans ce livre le tableau de M. Couture sur *les Romains de la décadence*, car il faut subir les mœurs et l'esprit de son temps. La société souffrait un triste et fatal énervement qui l'aurait perdue, une activité fiévreuse, un grand fracas de luxe ou de misère qui l'aurait entraînée à l'oubli des devoirs, s'il n'y avait eu pour

(1) J'ai compté cinquante-sept procès correctionnels de cette nature, de l'année 1840 à 1852.

la relever, la protéger, la glorifier, le prêtre, le magistrat et le soldat, trois grandeurs restées pures : l'Église, dont le saint-simonisme avait annoncé la fin, donnant ses trésors de charité; le magistrat, gardien du foyer domestique et de la probité humaine; le soldat, ce noble débris de la société du moyen-âge, prêt à tous les dévouements et qui devait épurer le monde, par son abnégation. Quand la société est bien abaissée dans son égoïsme, il vient une crise de sacrifice, de guerre et de gloire qui épure l'air des miasmes que l'esprit de lucre y a répandu.

Avec ces forces morales il en viendrait une autre encore, l'amour de la solitude, qui naîtrait de la satiété. La société romaine avait offert cet exemple : quand les mauvaises mœurs du paganisme avaient dominé le monde, la société chrétienne s'était formée; à côté d'Alexandrie débauchée, s'étaient groupés les solitaires du désert; en France, dans l'Europe même corrompue, la nouvelle société païenne enfanterait l'ardent désir de la retraite; oui, le jour où la loi laisserait libre la vocation monastique, on verrait l'homme courir au désert, à la solitude, fuir les désabusements de la vie : la chair ne donne

que des plaisirs imparfaits; elle s'épuise et se décolore; l'aspect d'une société ivre dégoûte l'âme, la satiété du repas conduit au jeûne, l'orgie est près de la mort; si la société s'ennuie, si l'homme se suicide, c'est que vous lui avez ôté la consolation des affligés, l'association du cloître, avec ses joies ineffables et son bonheur de pureté et de solitude.

XVII

RECONSTITUTION DES COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER.

1845-1847.

Les affaires n'avaient pas été jusqu'ici très-lucratives pour les compagnies de chemins de fer, excepté pour quelques spéculateurs sur les primes ; mais la popularité était acquise aux entreprises, et les journaux avaient entraîné la majorité des chambres à donner tout leur concours aux compagnies. Avec un instinct merveilleux, M. James de Rothschild avait vu que l'instant était arrivé où la haute banque pouvait étendre la main sur les compagnies : le gouvernement devait, par la force des choses, contracter des emprunts dans le but d'activer les grandes lignes : il était donc fort avantageux d'avoir tout à la fois dans les mains et les crédits que les chambres ouvriraient pour l'achèvement des lignes et la direction

de ces lignes. L'État n'avait pas de système préféré. Exécuterait-il par lui-même les lignes votées? les concéderait-il à des compagnies avec des subsides, des garanties ou des avantages? Y aurait-il adjudication avec préférence ou concession privilégiée? Le gouvernement aurait à prendre un parti selon les circonstances : en tous les cas, un emprunt paraissait indispensable en l'état du trésor, pour amoindrir la dette flottante qui pesait sur la circulation et le crédit (1).

Les travaux des chemins de fer s'avançaient, et des résultats considérables pour la locomotion avaient été obtenus depuis 1840 jusqu'en novembre 1847.

Le 20 août 1840, on avait ouvert la ligne de Paris à Corbeil;

Le 29 novembre, celle de Montpellier à Cette;

Le 5 septembre 1841, la ligne de Strasbourg à Bâle;

Le 1er mai 1843, la ligne de Paris à Orléans;

Le 23 mai 1843, celle de Paris à Rouen;

Le 9 juin 1845, celle de Montpellier à Nîmes;

Le 1er avril 1846, le tronçon d'Orléans à Tours;

Le 23 juin, la ligne de Paris à Sceaux;

(1) Débats des Chambres, 1846, 1847.

Au mois de mars 1847, celles d'Avignon à Marseille, de Rouen au Hâvre, de Bourges à Châteauroux.

Ainsi la France développait ses lignes de chemins de fer avec le concours et l'aide du gouvernement : sans cet appui, il faut le dire, toutes ces opérations auraient été compromises ou même condamnées à l'impuissance. Les lignes les plus avancées étaient celles d'Amiens à Boulogne, de Rouen à Dieppe; tout le parcours du Nord, de Paris à Chartres, à Tonnerre, à Châlons (ligne de Strasbourg), de Tours à Poitiers; et l'on espérait, toujours avec l'appui de l'État, bientôt terminer toutes les lignes principales, de manière à compléter un magnifique réseau.

A cette époque, du reste, s'organisèrent presque tous les conseils d'administration des compagnies chargés de leurs intérêts sous la surveillance de commissaires spéciaux, pacifique contrôle, œil souvent d'une douceur incomparable et d'un charmant laissez-aller. Le plus ancien de ces conseils, celui d'Orléans, s'était formé, sans bruit, sans éclat à l'origine : les banquiers y étaient représentés par M. Bartholony, d'origine génevoise fort honorable; par MM. Durand et Dufour, maisons également pru-

dentes de la Suisse dont le crédit était considérable. La tendance politique du conseil avait déterminé les choix de MM. Bousquet, Rainneville, Richemont, Benoît, de Fougères, tous, du reste, esprits capables et d'une probité incontestée : les noms du duc de Mouchy et du comte de Ségur étaient la broderie nobiliaire du conseil d'administration : on disait dans un certain monde que le chemin de fer d'Orléans était le Coblentz du parti légitimiste, comme dans l'origine la compagnie des *Omnibus* avait été le refuge des gardes-du-corps du roi Charles X et des nobles débris de la garde royale; certes ce n'était pas la plus mauvaise association : les gardes-du-corps et la garde royale n'avaient-ils pas fourni cette belle pléiade de généraux et de maréchaux formés à la guerre d'Afrique!

La plus haute banque était entrée dans le conseil d'administration du chemin de fer du Nord sous l'influence de M. de Rothschild : MM. Mallet frères, Hottinguer, si hésitant devant toutes les nouveautés hasardeuses. Mais le nom de M. de Rothschild avait déterminé les plus timorés : quelle plus haute garantie? Il y avait quelque chose d'inexplicable chez M. Hottinguer, le banquier des États-Unis, le pays

si aventureux, et en même temps M. Hottinguer était le plus timide, le moins hardi dans les affaires de crédit particulier ; tout, jusqu'à sa tenue, disait cette extrême prudence. Dans ce même conseil entrait M. Émile Perreire, qui avait éprouvé tant de déceptions et de tristesse dans la première époque du chemin de fer de Saint-Germain ; mais M. Émile Perreire avait une poésie d'avenir et d'espérance indéfinie ; ce n'était pas seulement un créateur, mais un apôtre du panthéïsme industriel : dans ce corps faible et fatigué se révélait une incessante activité que rien ne pouvait décourager, ni l'impuissance des résultats, ni les anxiétés cruelles des actionnaires : après Sion en pleurs s'élèverait Jérusalem triomphante !

Le chemin de fer du Nord était l'objet de la prédilection de M. de Rothschild (1), parce qu'en effet c'était la belle et grande ligne. A l'origine de cette concession, roi de la banque, David couronné du cré-

(1) Le conseil d'administration du chemin de fer du Nord se composait de MM. de Rothschild, président ; Émile Perreire, Hottinguer, Delebecque, marquis d'Allon, Caillard, Lebobe, Pepin-Lehalleur, Galliéra, Jameson, Rothschild (Nathaniel), Mallet, Joly de Bamméville, Dassier, de Laigle, Saint-Didier, Adam, Picard. Il y avait un second conseil résidant à Londres, et qui se composait de MM. Antony de Rothschild, Baring, John Mooss, de Rothschild (Lionel), William Chaplin, Mills, Bazendalle.

dit, il avait vu tant de courtisans autour de lui, des solliciteurs de toute nature, de toute valeur : gentilshommes, nobles dames, journalistes, poëtes, qui tous tendaient la main pour être favorisés de quelques actions au pair. Il fallait savoir gré à M. James de Rothschild d'être encore si excellent d'esprit pour ne pas jeter ses dédains à la face de ces milliers de pauvres solliciteurs de primes; c'est qu'en effet la nature de M. James de Rothschild était affectueuse, il régnait sur ses lèvres une bonté particulière et jusque dans ses yeux ronds et saillants un sentiment de douceur satisfaite. M. J. de Rothschild aurait pu faire des révélations bien étranges sur ses distributions de grandes aumônes parmi les plus hauts d'entre tous. Siècle étrange, où, pour quelque luxe futile, on sacrifiait sa dignité! Au moyen-âge, le gentilhomme aurait dit au juif : « Place à la vaillance! » Aujourd'hui on disait à toute la génération : « Place au juif! » Dans sa toute-puissance, M. de Rothschild resta toujours honorable et très-serviable : son juste orgueil venait de l'abaissement de son époque et non de lui-même.

Le conseil du chemin de fer de Rouen, formé le 25 juillet 1840, était une fusion des deux nationa-

lités, anglaise et française. A MM. de l'Espée, Duchâtel, Benoît d'Azy, de Kersaint, se mêlaient les maisons Reid, Easthope, Moss, Lawrence de Londres, et à côté d'eux M. Charles Laffitte. Autant M. Jacques Laffitte, le banquier vieux libéral sous la Restauration, président du conseil sous le roi Louis-Philippe, était insupportable par ses prétentions politiques; autant M. Charles Laffitte était sympathique à tous, avec les habitudes faciles de la banque anglaise; esprit gracieux, un peu léger, il savait supporter la bonne et la mauvaise fortune avec une certaine dignité. Le chemin de fer de Rouen devait se prolonger jusqu'au Havre et devenir une des faciles communications pour l'Angleterre.

Les voies du Midi étaient moins avancées, et jusqu'en 1847 on n'avait ouvert que le chemin d'Avignon à Marseille, déjà soumis à mille péripéties. Marseille possédait un homme de premier mérite, M. de Montricher, ingénieur du département, qui avait présidé aux travaux d'art et au percement de la Nerthe, à l'aquéduc, merveilleuse imitation des beaux monuments de Rome (1). Mais la première

(1) C'est à M. de Montricher, mort si jeune encore, que Marseille doit son canal et sa fertilisation.

compagnie qui s'était formée n'avait ni le même mérite, ni la même destinée; elle était déjà aux expédients sous la direction de quelques saint-simoniens qui cherchaient une voie vers cet Orient où la femme libre était attendue et espérée. A la tête de cette compagnie était M. Edmond Talabot qui, dans la retraite de Ménilmontant, avait dessiné le costume saint-simonien, la tunique bleue, la toque rouge et le fameux gilet symbolique que l'on ne pouvait détacher sans appeler un frère à son aide, tandis que les disciples en chœur récitaient les hymnes prolétaires de M. Félicien David. Jamais les saint-simoniens ne s'étaient perdus de vue.

M. Talabot appelait dans le conseil de cette compagnie M. Enfantin : la famille de la rue Taitbout arrivait partout sous l'œil de son père suprême, qui avait gardé sur elle *la puissance du regard* (1). Tous les enfants de la société l'appelaient encore *père*, et si M. Enfantin n'avait plus le costume, la tunique symbolique, il avait encore son esprit et le cœur du maître. Plus timides et surtout plus prudents, les dis-

(1) Paroles et apostrophes du père Enfantin au tribunal correctionel, 1833.

ciples avaient vu que, loin de tout abdiquer, il fallait tout envahir; que la richesse était une excellente chose et que la spéculation y conduisait. Aussi vit-on accourir les saint-simoniens dans toutes les affaires; la plupart s'étaient rangés, mariés : un peu revenus de la femme libre, plusieurs avaient pris d'excellentes ménagères; et je suis convaincu que presque tous élevaient leurs fils très-chrétiennement, après avoir annoncé que l'Église catholique était morte (1).

M. J. de Rothschild était aussi fort intéressé à la compagnie de Strasbourg qui avait sa voie sur l'Allemagne, centre de la richesse juive que la maison Rothschild aimait à tenir sous sa main : Israël était sa force définitive, et jamais MM. de Rothschild ne l'avaient oublié depuis leur origine modeste dans la vieille rue de Francfort. Il y avait plus de moyen-âge qu'on ne pensait dans la famille des Rothschild : presque partout placés auprès des souverains, on aurait dit ces riches juifs dont parlent Mathieu Paris et les chroniques du XIIIe siècle, qui ouvraient leur escarcelle aux rois d'Angleterre, aux empereurs d'Al-

(1) La première compagnie d'Avignon à Marseille se mit en liquidation; le chemin de fer de Marseille à Avignon fut repris ensuite par quelques esprits pratiques qui présidèrent à la fusion.

lemagne, aux rois de Castille, aux doges de Venise. Francfort, Nuremberg, Hambourg, Leipsick, antiques cités, vous seules pouvez nous donner une idée de l'activité féconde de la race d'Israël! La puissante maison des Rothschild avait en compte courant les fonds de la compagnie de Strasbourg, dont la ligne était presque achevée ainsi que les deux embranchements sur Rheims et de Metz à Sarrebruck. Avec son expérience accoutumée, M. de Rothschild avait vu que le chemin de Strasbourg devait dominer l'Allemagne et fort intéresser les banques de Francfort, Vienne et Berlin, avec lesquelles il était en constants rapports (1).

A mesure que les lignes des chemins de fer se développaient, il était facile de voir qu'elles allaient créer une puissance nouvelle, un patronage immense à côté de l'action même du gouvernement. Le personnel des employés s'élevait chaque jour de plusieurs centaines, et l'administration des chemins de fer devenait aussi considérable que celle de l'État; une nouvelle féodalité pouvait s'élever, au cœur sec, aux manières froides, qui soumettrait l'employé à

(1) MM. de Rothschild avaient des maisons à Vienne, Francfort, têtes de toute l'Allemagne financière.

un système d'obéissance le plus inflexible; renfermé dans des cahutes, sur un chemin de fer, solitaire, obéissant à chaque coup de sifflet, par des signes de muet, l'employé, les bras tendus, le drapeau à la main, veillerait nuit et jour, tellement absorbé dans son service que le moindre manquement d'attention pouvait causer mort d'homme. Partout des employés mécaniques qui, l'œil attentif par l'inflexible et nécessaire rigueur du service, sans sommeil, sans repos, étaient condamnés à un silence plus rigoureux que celui des trappistes dans leurs cellules.

Ainsi l'esprit exagéré des associations industrielles avait ses périls dans son application aux masses. En mettant l'homme en présence des forces immenses de la vapeur, on semblait lui dire : « Vous n'êtes plus qu'un atôme, un accident en présence de cette force inerte de la puissance de mille chevaux : allons, obéissez à ces vastes inventions de l'industrie, qui ne vous font plus que des instruments ! » Oui, sans doute, le génie de l'homme avait créé la machine; mais combien était petit le nombre des créateurs et des dominateurs de la machine à côté des esclaves qui suivaient le char? La mécanique tendait à constituer la féodalité industrielle qui aurait ses jours de secousses

et d'agitation. La machine pouvait être comparée à ces divinités asiatiques aux mille bras, couvertes de bracelets et de riches colliers, qui saisissent et étouffent les victimes offertes en sacrifice !

XVIII

CRISE SUPRÊME DES ASSOCIATIONS FINANCIÈRES A LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848.

Ce fut au milieu de ces idées et de ces fermentations que la Révolution de février éclata tout à coup pour porter ses ravages à travers la société éperdue. La crise commerciale et financière de 1847 n'était pas encore à sa fin, et tout à coup le désordre éclatait dans l'État. Cette révolution serait-elle seulement politique?

Les pouvoirs commettent presque tous la même faute : s'ils s'occupent avec sollicitude des questions fondamentales qui les intéressent, s'ils se défendent avec énergie contre les doctrines qui les atteignent directement, ils s'inquiètent rarement des hérésies d'économie sociale qui ébranlent l'ordre moral ou industriel des États. Ainsi avait été le système de juillet 1830. Sous son règne, il avait été publié une multitude d'écrits sur les classes des travailleurs, qui

avaient pénétré au cœur de l'ouvrier comme l'eau forte sur l'acier. Les livres, les journaux de MM. Louis Blanc, Proudhon, Léon Faucher, Em. Perreire, Enfantin, Wolowski, Michel Chevalier, Cabet, pouvaient ainsi se résumer :

1° Le travail est obligatoire pour tous : la société est un grand laboratoire où chacun doit trouver place selon sa capacité.

2° La société doit le travail aux ouvriers.

3° Le capital est de sa nature oppressif ; il faut que l'ouvrier puisse s'associer et qu'il fasse lui-même la loi au capital, ou bien que par l'esprit d'association et de groupe, les petits capitaux puissent se passer de la Banque.

Ces doctrines, qui paraissent fort innocentes en l'état de théorie, devenaient immensément dangegereuses dès que l'ouvrier prenait une place considérable dans le gouvernement de l'État ; le dogme de la souveraineté populaire substitué à l'antique droit divin était un changement dans l'ordre des idées dont nul n'avait aperçu la portée. Des conséquences considérables en résulteraient, à moins qu'un pouvoir fort, nécessaire et prévoyant ne vînt se substituer au peuple lui-même et ne lui imposât

sa volonté suprême : il ne s'agissait plus de rhéteurs et de phrases, il fallait de l'action ; le gouvernement provisoire devait être assez fort pour contenir l'insurrection, assez intelligent pour tout régler et pour satisfaire les exigences de la multitude.

Il est un point de vue sous lequel la révolution de février doit être examinée : elle fut produite surtout par l'insurrection de l'ouvrier contre la dictature industrielle, et, pour parler le langage du temps, elle fut dirigée contre l'exploitation de l'homme par le capital. Avec une triste violence, la multitude brisa les machines (1). L'ouvrier était d'une civilisation trop avancée pour ne pas sentir bientôt qu'il y avait dans ces actes de barbarie quelque chose qui le ferait remonter aux sectes iconoclastes : il y a des faits acquis qu'aucune puissance ne peut braver et la mécanique désormais était la souveraine du monde.

Si les gros faiseurs de la révolution de février s'occupaient de politique, les organisateurs du travail voulurent opposer d'abord l'association ouvrière à l'association des capitaux. Ni le temps n'était venu, ni les esprits n'étaient assez calmes ; il en ré-

(1) Rapport adressé au gouvernement provisoire par MM. Avril et Dussard, le 3 mars 1848.

sulta l'immense désordre des ateliers nationaux, cette servitude de toutes les capacités au niveau du terrassement. Rien ne marqua plus le vide de ce temps que l'absence de toute direction dans les ateliers nationaux. Ce fut une multitude et non pas une association; une masse d'hommes et non pas une société organisée. Le texte du décret qui constitue ces ateliers nationaux est curieux en ce qu'il montre l'impuissance des hommes de la révolution de février à produire une organisation régulière.

« Il sera formé des ateliers de terrassement: 1° pour déblayer la tranchée de Clamart et porter les terres dans Paris afin de préparer une gare au chemin de fer de l'ouest, entre le souterrain extérieur et le boulevard; 2° pour continuer la gare du chemin de fer de Paris à Chartres; 3° pour améliorer la navigation de la Loire; 4° pour le prolongement du chemin de fer de Sceaux à Orsay (1). »

Ainsi l'ouvrier de toute espèce, de toute intelligence, était occupé à quoi? A des terrassements, e plus bas des travaux manuels; on arrivait par l'égalité à cette civilisation de l'Égypte où les escla-

(1) Décret du 28 février 1848.

ves étaient condamnés à charrier des pierres; et cette fois il ne s'agissait pas des pyramides et des canaux des Pharaons! Les travaux de terrassement furent si mal faits qu'il fallut presque partout les refaire, soit que les ingénieurs ne fussent pas maîtres des masses, soit que la capacité manquât à l'œuvre et surtout à sa direction.

Cependant les théories ne faisaient pas défaut à l'esprit d'association, et les sermons politiques célébraient le progrès. Bientôt s'ouvrirent les séances du Luxembourg, où une multitude de parleurs se heurtèrent sous la main de M. Louis Blanc, lequel, en vertu de l'idée de *fraternité* espérait bouleverser tout l'édifice industriel (1) et surtout effacer la concurrence qui est le principe de toute activité. Les théories de M. Louis Blanc, toutes d'abnégation pour les supériorités, n'étaient pas neuves; elles étaient celles des moines et des ordres religieux au moyen-âge. Mais ces sentiments de fraternité n'avaient quelque valeur qu'à la condition essentielle de la foi dans l'œuvre; l'ouvrier de l'Église, avait de-

(1) Le compte-rendu des séances du Luxembourg fut rédigé avec beaucoup de soin par M. L. Blanc, lui-même, dans le *Moniteur* du mois de mars 1848.

vant lui la *cité de Dieu* de saint Augustin, et non pas les dépravations des cabarets. La fraternité et l'égalité avec toutes les passions sensualistes et turbulentes au cœur, n'étaient que des mots de passe pour le désordre jeté dans la société et spécialement dans la famille industrielle : on est égaux devant Dieu, on ne l'est jamais devant la concurrence des forces de l'esprit et du corps ; l'égalité des salaires ne pouvait être une loi que lorsque le travail était un acte de dévotion et d'abnégation.

Aussi les saint-simoniens eurent toute raison contre M. Blanc en développant leur doctrine de hiérarchie et de capacité : s'ils voulaient que l'ouvrier fût militairement organisé, ils voulaient aussi l'aiguillon passionné de la chair pour le pousser au travail. Au lieu de l'égalité de salaire, ils proclamèrent la doctrine : « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon son œuvre. » Qui serait juge de ces œuvres? Sans doute le Père suprême (1).

Au milieu des misères publiques, les saint-si-

(1) A l'instigation de quelques agitateurs, il y eut alors des clubs et des processions de femmes qui rappelaient les séances saint-simiennes de la rue Taitbout et de Ménilmontant. Je rappele que le père Enfantin parut à la police correctionnelle en 1833, entouré de femmes vêtues de bleu, l'uniforme saint-simonien.

moniens rêvaient toutes les joies de la vie, et en cela ils étaient distancés par les phalanstères de M. Fourrier. Toutes dorées que fussent leurs paroles, ils ne pourraient jamais s'élever jusqu'à l'éclat des phalanstères si coquettement dessinés qu'on les aurait pris pour ces abbayes aux formes si belles qu'on voit enluminées dans les miniatures des manuscrits du moyen-âge et même dans les gravures du XVIIe siècle, qui représentent Port-Royal ou l'abbaye de Saint-Wandrille.

L'ouvrier reçut le droit de s'associer, mais comment et avec quoi ? Quand le travail manquait, il se fit une folle guerre aux hommes de loisir ; que devient le travail lorsque chacun travaille ? La guerre au capital fut encore plus triste et fatale ; le capital se cacha et le travail disparut. Alors surgirent de singulières théories, des systèmes de toute espèce pour remplacer le capital, force si fragile, si craintive, qu'il fuit à chaque émotion. En vain on voulait le rappeler ; on avait créé de 1840 à 1847 les comptoirs Gouin et Ganneron, associations de capitaux par actions et destinées à l'escompte. Ces caisses ne purent résister à la révolution de février. Tombées d'une chute rapide et profonde, on avait pu voir le

danger qu'offrait une caisse d'emprunt avec des billets aux porteurs remboursables à 5, 10 ou 30 jours de vue, prêtant à des industries dont le capital n'était pas immédiatement exigible et réalisable. A la première crise, ces associations suspendirent leurs paiements (1) à la surprise inquiète de tous ceux qui avaient eu confiance en leur crédit. Le gouvernement provisoire avait voulu soutenir le crédit de ces banques particulières ; la Banque était elle-même dans une position trop compromise pour prêter son concours à des établissements fragiles et particuliers (2).

Il n'y avait pas plus de fonds à faire des théories de M. Proudhon sur la banque du peuple et ses associations d'industriels s'escomptant eux-mêmes, ou sur la banque d'échange par une monnaie fictive. Tout cela n'était que des appels faits à la crédulité publique, par des esprits qui s'agitaient dans le vague et le malaise ; le capital réel fuyait devant ces théories subversives de toutes les idées de banque

(1) Le ministre des finances, pour éviter cette catastrophe, offrait d'avancer 5 millions au comptoir Gouin pour reprendre ses paiements : cette somme ne parut pas suffisante.

(2) Le 3 mars, les comptoirs Gouin et Ganneron furent fermés et les créanciers convoqués pour délibérer sur l'état de la caisse.

sérieuse. Il y a certains principes de crédit invariables que nul ne peut nier sans que tout l'édifice financier en soit ébranlé jusque dans ses fondements.

Le petit nombre d'hommes pratiques qu'avait produits la révolution de février dut pourtant aviser à la crise ; dès que le crédit de la Banque de France fut contraint à se restreindre, ils cherchèrent à fonder un comptoir particulier d'escompte. Quelque facile que se montra la Banque de France après la révolution de février pour conserver son privilége menacé (1), les hommes de cette révolution ne l'aimaient pas, car elle gardait les scrupules du vieux crédit qui ne jetait rien à l'aventure : chaque chef des maisons de commerce aux abois avait des billets à escompter, des échéances à pourvoir (2) ; pour aviser à cette nécessité, ils résolurent de s'associer en comptoir pour aider l'escompte des valeurs. Les conditions de ce nouveau crédit étaient fort imparfaites, mais il fallait prendre un moyen d'escompte : il n'en existait plus. Parmi ses adhérents le nouveau

(1) Rapport de M. d'Argout, gouverneur de la Banque, 20 mars 1848.

(2) On avait en vain reculé le terme des échéances de quinze jours ; on voulait les retarder de trois mois, ce qui eut suspendu toute circulation.

comptoir élut pour ses membres MM. Avrial, Boissaye, Dubochet, Gillet, Laveissière, Levillain, Prosper Niel, Louis Colin, Joseph Borniche et Hachette, libraire; chacun était choisi dans une catégorie particulière d'industrie (1).

La direction du comptoir d'escompte fut donnée à M. Pagnerre, secrétaire du gouvernement provisoire, et la sous-direction fut confiée à M. Biestat; M. Paguerre, parleur infatigable et ne doutant de rien était affilié au parti républicain, et très-avancé dans ses opinions; sous la monarchie il avait édité les livres de MM. Lamennais, L. Blanc et toutes les mauvaises *Histoires de la révolution française*; et cela fort paisiblement sans être inquiété. Ainsi se passaient les choses sous le gouvernement de Juillet! Les pouvoirs ont souvent ces insouciances-là : ils négligent ceux qui les aiment et n'ont de faveurs que pour les oppositions. M. Biestat était un homme pratique avec des connaissances fort exactes sur le commerce de Paris, esprit de détail très-précieux pour les institutions d'escompte. Le comptoir, parfaitement conduit, devait survivre aux temps qui l'avaient vu fonder, et

(1) Acte de société, 22 mars 1848.

devenir comme un canal d'épuration pour les papiers du petit commerce : chaque profession y trouverait son représentant ; *le comptoir d'escompte* serait à la Banque de France, ce que le commerçant en détail est au négociant de gros.

Il faut rendre cette justice au parti républicain, que le *comptoir national d'escompte*, sa création spéciale, fut constituée avec une intelligence et une mesure remarquable. La fraction commerciale du gouvernement de février avait un bon vouloir d'affaires et de crédit (1), que paralysaient les craintes de la haute banque. Malgré l'incontestable et bruyante activité du gouvernement provisoire, malgré ses libérales doctrines sur l'esprit d'association, tout avait été stérile : on avait essayé des associations d'ouvriers libres, elles avaient échoué ; les ateliers nationaux par groupes, étaient également demeurés sans but, sans résultat, sans vie : le droit au travail n'avait été qu'un instrument d'insurrection ; le club avait remplacé la corporation. Comme au temps de Rome en décadence, il fallait au peuple *panem et circenses :* on bannissait, on proscrivait les hommes de

(1) M. Goudchaux montrait une active loyauté, et il rendit des services ; il avait une confiance naïve dans la révolution de février.

loisir, et la société n'avait plus d'éléments naturels de richesses pour les travailleurs. Il fallait donc développer le système des ateliers nationaux, nécessaire quand les travaux particuliers cessaient d'être protégés; et cette obligation de fournir du travail aux masses était bien lourde, bien terrible pour un gouvernement (1). C'était un souci de tous les jours, une vaste taxe des pauvres au profit de l'ouvrier, qui ne trouvait plus les éléments de son travail dans l'industrie privée, le seul instrument vrai des transactions.

(1) Le chiffre des inscriptions aux ateliers nationaux était de 103,000, au 28 mars 1848.

XIX

SITUATION DES COMPAGNIES FINANCIÈRES DANS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848.

Les compagnies de chemins de fer se trouvèrent aux prises avec des difficultés considérables : la révolution de février éclatait au moment même où l'État leur faisait des avances, leur ouvrait des crédits en vertu de la loi de 1847. Beaucoup d'actions n'étaient pas libérées ; le capital de plusieurs compagnies était déjà absorbé ; quelques-unes de ces compagnies étaient autorisées à émettre des obligations avec la garantie de l'État. Or, l'État était-il encore une garantie, au milieu de ce mouvement désordonné d'esprit, qu'on appelait la république ? Les ouvriers eux-mêmes en pleine rébellion ne voulaient plus travailler, ou faisaient des conditions inacceptables pour les compagnies ? Le service fut interrompu sur

quelques lignes. Il y avait eu de graves dégâts qu'il fallait réparer : pouvait-on s'adresser aux actionnaires pour réaliser des appels de fonds ?

Les chemins de fer existants et organisés en compagnies au mois de février 1848, étaient ceux-ci : Versailles, rive droite et rive gauche, Saint-Germain, Paris Orléans, Paris Rouen, Rouen au Havre, Avignon à Marseille, Strasbourg à Bâle, Orléans à Bordeaux, Nord, Paris à Strasbourg, Tours à Nantes; la plupart de ces lignes n'étaient pas achevées et comment espérer qu'elles pourraient l'être dans l'état de discrédit politique et financier, qui suivit la révolution de février ? S'il y avait eu des hommes habiles et considérables au gouvernement des affaires, si le corps des ingénieurs français n'avait pas montré tant de faiblesse et de décousu, on aurait pu diriger les forces vitales des ateliers nationaux vers l'achèvement des lignes de chemins de fer. Délégués par le ministre des travaux publics, auprès des compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Centre, MM. Bineau et Dumon n'obtinrent que des résultats négatifs. Les compagnies elles-mêmes s'agitaient sans but; et l'on en vint à ce point, que les deux compagnies d'Orléans et du Centre durent être

mises sous le séquestre (1). Cette mesure du séquestre paraissait nécessaire à la suite du désordre matériel et financier des deux entreprises : les ouvriers ne voulaient plus travailler, les recettes étaient nulles, le payement des obligations suspendu ; mieux valait donc dans ce désordre la gestion du gouvernement qui venait de révoquer les commissaires auprès des compagnies et les remplacer par des inspecteurs aux marchandises (2). Cette mesure n'était pas mauvaise : les commissaires du gouvernement délégués auprès des compagnies avaient rendu peu de services et empêché peu d'abus. Le séquestre suspendit aussi l'administration des compagnies d'Orléans et du Centre. Par le fait celles du Nord et de Strasbourg n'étaient pas dans de meilleures conditions ; les administrateurs n'avaient plus aucun crédit ; M. de Rothschild, l'âme de la compagnie du Nord, et pour ainsi dire le caissier de la compagnie de Strasbourg (3), était trop absorbé par la propre situation de sa maison de banque, à la fois menacée à Paris, Vienne et Francfort, pour se préoc-

(1) Décret du 4 avril 1848. Le citoyen Sauvage fut nommé administrateur des deux chemins.

(2) Arrêté du ministre des travaux publics, 28 mars 1848.

(3) On a vu que les fonds étaient déposés chez M. de Rothschild.

cuper des compagnies qui toutes souhaitaient, pour ainsi dire, le séquestre, afin de couvrir leur responsabilité vis-à-vis des actionnaires.

Tout ce qui tenait au personnel des chemins de fer et des usines, était complétement désorganisé par l'esprit d'insurrection, et l'on se rappelle que les travailleurs les plus habiles, les mécaniciens surtout entrèrent le plus hardiment, le plus carrément dans l'insurrection de juin. Les ateliers des usines et des chemins de fer comprenaient deux classes d'ouvriers, qui bien que distinctes, néanmoins devaient prendre part à l'insurrection. Les mécaniciens chefs, presque tous d'une éducation particulière et très-avancée, se jetaient dans les théories de MM. Proudhon et L. Blanc, contre *le despotisme* du capital, triste révolte contre ce qui fait la vie du crédit, tandis que les autres ouvriers, hommes de fer, assujettis au fer, esclaves des usines, serfs de la civilisation nouvelle, secouant leurs chaînes contre elle, montraient le glaive, comme le *Spartacus* des Tuileries, si *habilement* placé par le directeur du département des Beaux-Arts, sous les fenêtres du roi Louis-Philippe (1). Rien n'avait pu apaiser ni

(1) Inconséquence qui venait de l'esprit classique et universitaire.

changer l'esprit des ouvriers, malgré tous les sacrifices que les administrateurs des usines avaient fait pour leur assurer le travail et payer les salaires. On ne savait pas tout ce qu'avaient souffert certaines compagnies, pour arriver à ce résultat de tout payer et de mettre à jour les salaires (1). Eh bien! le premier acte des ouvriers fut de repousser les candidats à l'Assemblée nationale, que patronnaient les chefs d'établissements, et ils leurs préférèrent les candidats socialistes.

Paris industriel prit en ce moment un aspect étrange : il me souvient d'avoir parcouru le 25 avril 1848, tous les quartiers qui naguère renfermaient les plus grandes usines : Chaillot, d'abord. Sur ce charmant coteau où s'étendait l'usine de M. Cail, tout était désert ; plus d'ouvriers au travail, les cloches ne se faisaient plus entendre pour les appeler. Du sommet de la colline, on apercevait le Champ-de-Mars : là tout un peuple était campé sous de petites banderolles tricolores, avec ces mots écrits sur la hampe : *ateliers nationaux*, classement de

(1) Quelques-unes de ces compagnies (le Creusot spécialement), avaient acheté à Londres, à Bruxelles, jusqu'à 20 fr. le mille, les écus de 5 fr., afin de solder les travailleurs en numéraire.

l'ouvrier, embrigadement de la civilisation. Il régnait parmi ces travailleurs un air triste et grave tout à la fois comme s'ils avaient honte d'eux-mêmes; ce silence était secoué par des sarabandes et les chansons socialistes de MM. Béranger, Pierre Dupont et Nadaud, sur la servitude du peuple et sur les jours prochains de délivrance, comme autrefois les chants de MM. Enfantin, Talabot, Guéroult, Félicien David, Michel Chevalier, dans la retraite saint-simonienne de Menilmontant, qui finissaient par ce refrain célèbre : *le peuple a faim*. Il était bien serf en ce moment le travailleur attaché à la glèbe et traçant un paresseux sillon ! Un homme d'intelligence, tel que M. Marie, ministre des travaux publics, devait être bien à plaindre, de trouver tant d'impuissance dans les instruments qui l'environnaient. Que résoudre au milieu de cette nouvelle vie désordonnée (1) ?

Si en quittant Chaillot on se dirigeait vers les Thernes, les Batignolles, le même silence régnait dans les belles usines jusqu'à Clichy; on n'entendait

(1) On avait jeté aux mains des élèves des écoles centrales la direction des Ateliers Nationaux.

plus les coups redoublés des marteaux sur l'enclume, les machines et les rails dans ces ateliers naguère remplis de ces ouvriers incultes de formes, à l'œil intelligent qui semblaient méditer quelques découvertes, car les grands progrès de l'industrie, de la mécanique sont toujours venus par l'ouvrier ! Vers l'extrémité de Clichy, si l'on voyait encore des groupes, c'étaient ceux des ateliers nationaux traçant le chemin de ronde, fatiguant la terre de leur pioche ; quelques-uns, aux figures mélancoliques, étaient des artistes peintres, des ciseleurs réduits à remuer le sol ; d'autres, rieurs et insouciants passaient leur temps à jouer au bouchon ; quelques-uns, honteux du métier qu'on leur faisait faire, se croisaient les bras, méditant sur ces tristes et grands progrès qu'on avait promis à l'humanité (1).

Moi-même, préoccupé et silencieux, au milieu de cette agitation étrange, je dirigeai mes pas vers Popincourt, quartier peuplé d'usines avec ses mille cheminées et ses tuyaux de fer et de moëllon. Même

(1) Voyez le *Journal des Clubs* : j'ai gardé la collection des journaux socialistes de cette époque, j'y trouve des signatures aujourd'hui bien connues et qui auraient honte d'elles-mêmes.

silence, même teinte de mort, aussi triste, aussi calme, que le vaste cimetière qui couronnait le sommet. Il était midi, à cette heure où les rues naguère étaient inondées de braves ouvriers qui allaient prendre leur frugal repas : pas une âme encore, de temps à autre un bruit se faisait entendre ; c'était celui d'un corbillard funèbre qui s'avançait lentement par la rue Verte jusqu'à la cité des morts. Devant l'église Sainte-Marguerite on plantait un arbre de liberté en face du presbytère : le vénérable curé en étole, présentait la croix à cette multitude étrange qui rappelait les processions de la Ligue ; la foule était pieusement recueillie et l'on put voir ici un progrès et une espérance ; la noblesse impie et la philosophie incrédule n'avaient pas passé à travers le peuple comme au XVIIIe siècle pour le dépraver !

Il y avait plus de bruit, plus d'éclat au faubourg Saint-Antoine ; durant la révolution française on avait persuadé à ce faubourg qu'il méritait une illustration particulière (1) et cette renommée était ancienne car elle remontait jusqu'à la Fronde. On trouvait plus d'entrain, plus de joie

(1) On l'avait nommé *faubourg de Gloire*, sous l'influence de Santerre le brasseur.

dans ces vastes rues pleines de discoureurs invoquant les souvenirs redoutés du 14 juillet et du 10 août 1792; les clubs y étaient en permanence, on y délibérait des processions au gouvernement provisoire; le faubourg Saint-Antoine, républicain de tradition, n'avait pas le caractère désolé des quartiers à usines, à grandes industries : Popincourt, Clichy et Chaillot.

En traversant le pont d'Austerlitz vers le faubourg Saint-Marceau le spectacle changeait encore : la population n'y était pas la même; le travailleur, d'une intelligence plus abaissée, voyait d'un œil jaloux tout ce qui n'était pas en carmagnole, en bourgeron et en blouse ; l'habit était presque proscrit. On avait fait croire à ces classes travailleuses (et il faut beaucoup leur pardonner, car elles souffrent tant de privations) que tout ce qui était au-dessus d'elles était ses ennemis, sans comprendre que le travail naît du luxe et que sans les classes supérieures il n'y a rien de possible pour le travail. On voyait des groupes poursuivre les voitures de maître jusqu'aux Champs-Élysées déserts : à qui la faute? Ce n'était pas au peuple qu'il fallait s'en prendre, mais à ces écrivains audacieux, à ces docteurs d'économie poli-

tique, socialistes, saint-simoniens, qui corrompaient les cœurs et les esprits par des prédications et de fausses doctrines ; ceux-là enrichis peut-être un jour se montreraient plus hautains envers l'ouvrier, plus avides de distinctions que les vrais gentilshommes de l'ancien régime.

Hélas (1) ! telle fut la part ardente que prirent les ouvriers des usines à l'insurrection de juin, que lorsque le parti de l'ordre triompha heureusement, il y eut un si grand nombre d'ouvriers frappés de proscription que presque tous les ateliers des compagnies furent désorganisés ; les mains habiles manquèrent aux œuvres. Toutefois, il se fit une incontestable reprise de négociations et d'affaires à la Bourse; les valeurs des compagnies obtinrent une certaine confiance et l'on vit aux bourses de juillet à août 1848 les cotes suivantes pour la plupart des valeurs industrielles. Le chemin de Saint-Germain n'est pas coté (2), Versailles (rive droite) 120 ; (rive gauche) 100; Paris-Orléans, 660; Paris-Rouen, 415; Rouen au Havre, 220; Avignon à

(1) Voyez pour l'état de la société en 1848, mon livre *sur la Société et les Gouvernements de l'Europe de* 1848 *à* 1850.

(2) Il était comme en liquidation.

Marseille, 215; Strasbourg à Bâle, 88; Centre, 265; Orléans à Bordeaux, 400; Paris à Strasbourg, 330. Quant aux valeurs d'usine, celles qui se maintinrent le plus furent les actions de la *Vieille Montagne*, à 2,250 et les forges de l'Aveyron à 3,000 fr. Le gaz gardait une valeur relativement élevée; on cotait le gaz anglais à 3,850 et le gaz français à 2,930 (1). Mais pour toutes ces valeurs la cote de Bourse n'était souvent que fictive; dès qu'on avait à disposer d'une certaine quantité d'actions au comptant, on ne trouvait plus de preneurs pour des sommes importantes.

La situation des compagnies de chemin de fer était surtout très-aventurée; la plupart devaient au gouvernement des sommes considérables par des obligations à échéance déterminée : pouvaient-elles les acquitter? Très-sérieusement des esprits d'une certaine portée, se demandaient s'il ne valait pas mieux, tout examen fait, que les compagnies cédassent les chemins à l'État, moyennant une indemnité en rente; l'expérience n'avait-elle pas été faite? Depuis leur origine les chemins de fer n'avaient

(1) Cotes officielles, du 1er août au 1er novembre 1848.

cessé de demander des sacrifices à l'Etat ; ils n'avaient marché qu'à des conditions d'emprunts au milieu des crises nouvelles; et ce n'était que par l'Etat qu'ils pouvaient s'achever.

Aussi le ministre des finances d'alors, M. Duclerq, disciple de M. Garnier-Pagès, proposa dans le budget de 1849 (1), la conversion des actions d'Orléans prises à 250, en une rente 7 fr. 50 en 3 p. 0/0, système d'essai qui tendait à mettre tous les chemins de fer dans les mains de l'Etat. Le principe fut rejeté par l'Assemblée nationale (2). La rente 3 p. 0/0 était déjà assez considérable, assez pesante pour qu'on ne la chargeât pas encore d'un si énorme capital. Telle fut en 1848 la situation financière des chemins de fer, qu'il paraissait impossible de ne pas arriver à une liquidation et par suite à un séquestre qui les mettrait à la disposition de l'Etat, si la crise continuait. La situation financière s'était peu modifiée ; après l'agitation révolutionnaire était venue la peur de la guerre durant l'expédition de Rome et la marche des Autrichiens en Italie; la Bourse était alarmée. A mesure qu'on arrivait à l'unité du pouvoir

(1) Présenté en septembre 1848.
(2) Vote du 10 novembre 1848.

par la présidence, les esprits se calmaient; on avait moins de panique sur l'avenir financier de la France et de l'Europe; les ressources du pays étaient moins perdues qu'égarées. Jamais les richesses d'un Etat ne s'abiment d'une façon absolue, elles se cachent ou se dispersent pour reparaître quand l'ordre revient, et la confiance les ramène à leur point normal; la fortune se développe d'elle-même quand un pouvoir fort les garantit. Il s'était fait également une réaction, qu'on devait pressentir dès le jour que la Banque de France avait obtenu le cours forcé pour ses billets : Au commencement de l'année 1849 le numéraire revint avec une abondance incomparable; il était attiré par plusieurs causes : 1° le bas prix des marchandises sur le marché (le besoin d'argent avait forcé les manufacturiers, les producteurs à vendre à tout prix et l'Amérique en avait profité pour multiplier ses commandes) (1); 2° le haut prix de l'or qui se payait 10 à 15 p. 0/0 sur le marché de Paris; les spéculateurs de Hambourg, Londres, Saint-Pétersbourg envoyèrent des masses de numéraire, des lingots d'or, et l'abondance fit bientôt incomparablement baisser les prix des capitaux; le

(1) Tous les magasins étaient vides au milieu de l'année 1849.

cessé de demander des sacrifices à l'Et
vaient marché qu'à des conditions d'
milieu des crises nouvelles; et ce r
l'Etat qu'ils pouvaient s'achever.

Aussi le ministre des finan
clerq, disciple de M. Garnier-P
budget de 1849 (1), la conv ... er-
léans prises à 250, en un ... er s'était
système d'essai qui ter ... iste : on pût re-
mins de fer dans les ... qui étaient sortis du
fut rejeté par l'As ... ent qui s'était produit en
3 p. 0/0 était dé ... ution de juillet, un besoin na-
pour qu'on r ... les affaires et de reconquérir par
énorme cap ... ons industrielles l'influence perdue ; j'ai
cière des ... qu'on avait dit pour le parti légitimiste qu'il
de ne r ... avait trouvé son Coblentz dans les chemins de fer ; le
séqu ... parti de juillet selon un mot spirituel trouva *son*
la ... champ *d'asile* dans les compagnies industrielles où
se groupait l'opposition au nouveau système ; et cela
s'explique par la tendance même du gouvernement
de Louis-Philippe, tout bourgeois et financier. La
haute banque avait gouverné dans les chambres, et
de là son opposition à tout ce qui était sorti de la
révolution de 1848.

Mais il n'y a rien de plus infidèle aux causes perdues en politique que les intérêts ; ils courent vers tout ce qui les protége et les sert ; il n'y a pas chez les banquiers des Blondel qui chantent longtemps la romance plaintive : « *O Richard, ô mon roi!* » Dès que les banquiers trouvent sécurité avec un pouvoir nouveau, ils le secondent avec d'autant plus de zèle, que l'État lui-même a ardemment besoin de surexciter le crédit pour donner au pays cet éclat brillant, si nécessaire à la France lorsqu'elle n'est pas distraite par le bruit des armes ou par les débats parlementaires. Les bouderies des banquiers devaient cesser, sans quoi, on chercherait en dehors d'eux les moyens de crédit. M. James de Rothschild n'avait pas d'opinion personnelle bien arrêtée en politique ; on le disait légitimiste, orléaniste ; rien de tout cela, il était Européen, c'est-à-dire que les quatre maisons de Paris, de Francfort, de Vienne et de Naples, fortement ébranlées par la crise de 1848, se relevaient avec une merveilleuse activité quand les gouvernements réguliers prenaient eux-mêmes une certaine consistance. Ce qui caractérise le juif allemand, c'est un sangfroid inaltérable, et l'on ne peut assez dire tout ce que fit la mai-

son Rothschild pour le crédit ; les juifs avaient une foi entière en elle ; ils lui auraient confié toutes leurs ressources, immenses en Allemagne, en Angleterre, dans les Deux-Mondes.

En France même ceux qui prétendaient succéder à ce grand crédit se faisaient illusion. C'était moins la fortune personnelle de MM. de Rothschild qui était leur force, que la position considérable qu'ils avaient prise auprès des gouvernements ; et après quelques hésitations, ils prêteraient leurs concours aux opérations françaises, parce qu'il n'y avait chez eux aucune prévention bien profonde en politique. L'opinion pouvait les entraîner quelquefois, jamais les aveugler à ce point de rester hostiles à un gouvernement régulier. Je ne sais rien d'admirable comme la conduite confiante des maisons Rothschild à Londres, Vienne, Naples, les unes envers les autres dans la crise de 1848 ; celle de Londres, restée intacte dans son crédit, dans ses moyens, prêta le plus actif concours à celles de Francfort, de Paris et de Vienne. Nous devons rendre cet hommage général à la place de Londres, qu'elle contribua par sa confiance à sauver la place de Paris de la panique de février.

XX

ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES ÉCONOMISTES. SYSTÈMES PRATIQUES DES BANQUIERS.

Après les luttes sanglantes du mois de juin 1848, après les agitations de la tribune et de la presse, les doctrines de MM. L. Blanc et Proudhon furent définitivement vaincues ; il ne fut plus question de l'égalité des salaires, de l'abolition de la concurrence, de ces associations d'ouvriers auxquelles l'Etat fournissait un capital ; toutes ces utopies turbulentes avaient échoué devant une expérience de quelques mois : les associations d'ouvriers tailleurs, cuisiniers, boulangers, se déclaraient presque toutes en faillite ; elles venaient ainsi avouer elles-mêmes qu'elles ne pouvaient plus marcher dans les voies qu'elles avaient indiquées (1) comme la solution du grand problème social.

(1) Compte-rendu à l'Assemblée législative des résultats de l'atelier de Clichy. En 1849 presque toutes les associations d'ouvriers suspendirent leurs payements.

La banque du peuple de M. Proudhon, association du capital populaire, avait eu la même destinée, ainsi que les systèmes d'échange des marchandises qui refoulaient la société vers les époques barbares. C'était un bien pour les affaires sérieuses, qu'enfin il fut reconnu que les idées pratiques seules pouvaient aboutir à la confiance générale des intérêts.

Au milieu de cette agitation des idées, on devait constater le triomphe de deux éléments particuliers qui devaient dominer, absorber la société : 1° l'élément juif ; 2° l'élément saint-simonien. Le juif, sans grandes phrases, sans distinctions humanitaires, sans hypocrisie pour le peuple, accourait au bruit des affaires et pour réaliser le plus de bénéfices possibles ; c'était sa passion et son droit ; il y avait même une franchise de spéculation qui ne se dissimulait pas. Le saint-simonien avec la même avidité de fortune, la même rapacité de but, y ajoutait un petit vocabulaire de phrases prétentieuses et sentimentales sur le peuple, sur l'avenir de l'humanité ; il se faisait des positions, spéculant, grandissant sa fortune au son des hymnes sur le bonheur du peuple. Il réveillait des appétits sensualistes dans les masses par la promesse des jouissances sans bornes, et des

harpes d'or résonnant sous les doigts du père Enfantin, et de ses disciples (1), donnaient à la société mille passions pour les jeux de bourses et les hasards de la spéculation.

Dans ce réveil vers la confiance qui surgit en 1850, par la constitution d'un gouvernement sage et fort (2), le saint-simonien devait faire reluire mille feux-follets, et attirer par des associations diamantées les masses des petits capitalistes qui ne demandaient qu'à rentrer dans le jeu par la spéculation : personne n'excellait comme les saint-simoniens dans les peintures poétiques, les prospectus et les rapports pleins d'espérance : l'or devait ruisseler partout dans des palais de cèdre ; ils voulaient rendre à la terre une fécondité nouvelle par la mobilisation extrême des capitaux. Oh ! que la magistrature avait été sage et prévoyante, en appliquant en 1833 aux chefs de cette école dangereuse, l'article 405 du Code pénal : « quiconque en employant des manœuvres

(1) Ils écrivaient presque tous dans le journal socialiste *La Révolution* de 1848 dont M. Gueroult était le principal rédacteur.

(2) On cotait le 3 p. 0/0, de 57 à 61. Le 5 p. 0/0, à 88, 91. La banque 2,300 à 2500 ; Saint-Germain 430 à 450 ; Versailles, rive droite à 230, 250, rive gauche, 195 à 200 ; Orléans, 880 à 900 ; Rouen, 550 à 600 ; Hâvre, 290 à 300 ; Marseille, 225 à 250 ; Nord, 467 à 480 ; Strasbourg, 375 à 400.

frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaires, ou faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, se sera fait remettre des fonds, des meubles ou des obligations, et aura par ce moyen ou tout autre, escroqué ou tenté d'escroquer, etc. (1) »: article protecteur des honnêtes affaires. Or n'y avait-il pas bien des *événements chimériques* dans les promesses des prospectus ? Et ceux qui allaient se mettre ou se mettraient à la tête des entreprises hasardeuses par actions, ne se faisaient-ils pas remettre des fonds et des obligations ? La magistrature avait donc pressenti les périls de la société ; mais en France on oublie si vite ; et quand le succès et la richesse viennent à vous, on ne se souvient plus ! Rien n'est crédule comme le désir du lucre : l'expérience vient lentement ; le jeu est une lice où l'on

(1) La peine prononcée par le Code est de un an à cinq ans de prison, de 50 à 3,000 fr. d'amende, cinq ans d'interdiction des droits civils : on trouve dans le recueil de Sirey un arrêt conçu en ces termes : « Peut être réputé escroquerie l'action de vendre pour une forte somme après beaucoup d'efforts pour éblouir » Sirey 12, 348. Les tribunaux ont depuis jugé que la publicité extrême d'annonce dans les journaux pour patronner une opération hazardeuse, constituait l'escroquerie.

se précipite la tête pleine d'espérances. Les saint-simoniens avaient bien compris la génération nouvelle : en échange de son argent, ils lui rendaient un pêle-mêle d'affaires et une société surexcitée : à leurs yeux le crédit était comme cette Cybèle antique aux vastes mamelles où le monde allait s'abreuver.

Les économistes apportaient plus de tempérance dans le développement de leurs doctrines ; néanmoins si le gouvernement n'avait pas eu assez de sagesse pour contenir leurs principes de liberté absolue, ils auraient brisé toutes les limites, toutes les protections accordées par Colbert pour favoriser les industries nationales : il aurait fallu substituer des systèmes d'impôts nouveaux, incertains, à l'admirable théorie financière qui créait tant de ressources à l'État. M. Michel Chevalier avait pris la tâche de déclamer contre l'or; chaque semaine il paraissait des articles dans les recueils et les journaux pour constater la prochaine décadence de l'or (1). Le rêve des économistes c'était le papier : billets de banque, actions de toutes couleurs; « l'or n'était plus qu'un puéril auxiliaire, une chimère, » redites quoti-

(1) *Revue des Deux-Mondes. Journal des Débats*, 1851-1852.

bonne, mais si par des moyens de baisse ou de hausse, il peut réaliser des bénéfices. Telle fut l'attitude des banquiers sérieux, en présence des spéculations nouvelles et des prodiges annoncés; dès ce moment ils ranimèrent de leur souffle d'argent et de crédit, les opérations de Bourse, sans autre vue que la spéculation rationnelle, abandonnant le lendemain, la valeur qu'ils avaient poussée la veille, aidant le jeu avec la volonté et la possibilité d'en profiter. L'art du banquier n'est pas de faire un cours de morale et de générosité : l'or est un génie qui sait le fort et le faible des affaires. Un banquier habile est peut-être l'homme qui doit le plus étudier le cœur humain dans ses forces et ses faiblesses : l'œil exercé du banquier, pénètre les besoins, les nécessités de quiconque s'adresse à lui; il en profite et c'est son droit.

Au reste, dans le vaste mouvement qui suivit le rétablissement de l'ordre en 1850, les partisans du nouvel esprit d'association rêvaient le bonheur indéfini du genre humain (1) : « L'avenir était splendide, l'association allait fournir des phalanstères

(1) Comparez les rapports de M. Perreire et les articles de M. Jourdan dans le *Siècle.*

tout de bois de rose et de diamants. » Et pourtant les essais jusqu'alors tentés n'avaient rien produit pour le bonheur individuel : on aurait des palais, des temples, des bazards splendides, et comme dans la Rome antique, la multitude ne pourrait plus se loger dans la cité (1) : on aurait des sphinx en granit, des pyramides orgueilleuses, des théâtres, des réfectoires à mille colonnes, et l'on donnerait au peuple des mets ou des boissons falsifiées par la chimie; l'ivresse remplacerait la croyance, les clubs la famille ; le vice ruisselant au théâtre, dans les jardins publics, le vice le plus affligeant pour tous, le plus accusateur pour la société, celui qui prend pour prétexte le besoin ! L'ivresse avec les liqueurs abrutissantes et le tabac, nouvel opium ; une décadence pas même couronnée de fleurs, les pieds dans la boue. Au milieu de ces misères, quelques fortunes nouvelles, s'élevant sur des ruines amoncelées à la Bourse, vaste maison de jeu. Ainsi était la société que le saint-simonisme, préparait à la génération, qu'il disait destinée à l'immortalité terrestre. Dans ce désordre que deviendraient les dou-

(1) On peut voir encore à Pompeia les tristes demeures de la plebs antique à côté des temples ou des palais.

ceurs de la famille, et les joies de la vie modeste et privée ?

Le panthéisme, comme doctrine générale, apportait lui-même des dangers immenses à la société : dans ce vaste et brillant ensemble de choses où chaque individualité s'effaçait dans le tout, on ne s'inquiéterait plus des catastrophes particulières. Avec la vie du foyer, le malheur d'un seul était senti, partagé par tous ; une flétrissure souffletait l'individu, une belle action l'honorait. Avec le panthéisme tout se confondait ; la statistique aidant, on disait : « il y a mille faillites et quinze cents sociétés nouvelles, le total est favorable, qu'importe ! dans ce pêle-mêle de toutes conditions, les uns périssent, les autres s'élèvent ; l'ensemble gagne, et c'est tout ce que le panthéisme regarde. » L'homme n'avait plus ainsi sa dignité personnelle ; c'était un chiffre dans le nombre : est-ce qu'on ne comptait pas la quantité du bétail dans la production ?

XXI

DÉVELOPPEMENT SUPRÊME DES ENTREPRISES DE CHEMINS DE FER ET DES ASSOCIATIONS FINANCIÈRES

1850-1851.

La période de deux années (depuis 1851 jusqu'à 1852), est celle qui vit s'accomplir le plus grand nombre d'entreprises sous la main de compagnies régulières; les capitaux s'y jetèrent avec confiance et passion. On se réveillait de la révolution de Février et des abaissements de la Bourse; l'ordre renaissait dans le gouvernement avec l'unité. Le Trésor avait pu offrir le remboursement du 5 p. 0/0 et diminuer l'intérêt de la dette publique. Le 5 p. 0/0 refaisait 80 fr., le 4 1/2 atteignait son pair (1). Comme il faut toujours un entraînement à la France, après une licence extrême en politique, on était arrivé à l'exaltation de la Bourse; on s'y portait avec frénésie. La fièvre de hausse circulait dans les veines

(1) Les bons du Trésor étaient à 3 p. 0/0 à trois mois; 3 1/2 à 6 et 4 à un an.

de tous : la Bourse devint pour la génération ce qu'était la cathédrale au moyen-âge.

L'État ne pouvait s'opposer à ce concours des forces financières si profitables au crédit ; il fallait distraire les esprits d'une liberté orageuse par la puissance des intérêts surexcités. L'élan de la Bourse eut pour effet heureux de donner une vive et puissante impulsion à toutes les entreprises particulières, il aida assurément la circulation. La hausse fait la richesse et donne des espérances, des sécurités : elle autorise, elle entraîne les dépenses de chacun par la conviction qu'elle inspire d'une fortune plus élevée. On peut déclamer contre la Bourse, néanmoins elle est le thermomètre où chacun mesure sa fortune du jour (1) et sa dépense du lendemain.

Indépendamment de ce mobile financier, il y avait encore une raison d'État ; il fallait du travail aux masses ; les hommes pratiques le sentaient bien, et ce ne pouvait être une vaine promesse sous un système sérieux : or, en multipliant les lignes de chemins de fer, on favorisait toutes les entreprises privées ; le travail allait grandir sous cette puissante

(1) On évaluait à plus de trois milliards le capital que la France avait gagné par la hausse de 1849 à 1852.

impulsion : il n'y avait pas de vie possible pour la société nouvelle sans le travail assuré aux masses ; elle y était obligée, j'ai presque dit condamnée.

Pour réaliser ces nouveaux engagements, les recettes régulières et ordinaires des chemins de fer, dont les lignes n'étaient pas achevées, ne pouvaient suffire; il fallait donc recourir au système des emprunts ou d'obligations, remboursables par la voie de l'amortissement, la plupart dans une période de quatre-vingts ou cent années. C'était l'emprunt par l'hypothèque privilégiée sur la propriété de la compagnie (1) : ces emprunts supposaient toujours un temps calme et de parfaite sécurité; trop multipliés, ils aliéneraient d'avance les ressources régulières des compagnies.

Cependant tous ces emprunts s'accomplirent avec une extrême facilité, tant les ressources financières du pays prêtaient leur concours dans cette renaissance de la Bourse ! La confiance était illimitée ; les obligations à peine annoncées par la publicité étaient souscrites (2) ; les banquiers échappés à la

(1) Un amortissement qui se répartit entre cent années est une faible garantie pour une dette contractée : qui peut répondre d'un siècle ?

(2) Beaucoup de ces obligations furent émises au-dessus du pair.

crise de Février prêtèrent leur crédit au gouvernement, aux compagnies avec un entrain et une volonté louables : il se fit dans les affaires une rénovation d'idées, de joie et de bonheur général ; les bénéfices réalisés furent si considérables, que les fortunes mobilières doublèrent, triplèrent de valeur. Il en résulta une circulation plus vive, plus abondante des capitaux. Si les rudes et les âpres joueurs de bourse s'absorbaient dans leurs opérations, s'ils ne voyaient comme joie, comme plaisir que les cours mobiles des actions, leur religion, leur culte, il n'en était pas ainsi, de ces spéculateurs d'aventures qui hasardaient leur petit avoir dans la coulisse. Le gain exagéré les jetait vers un monde nouveau d'équipages, d'hôtels, de fastueuses dépenses ; à eux les théâtres, les artistes de la comédie et de la tragédie ; à eux seuls le pavé, des équipages, la poussière des hippodromes, le monopole de la parole et des grands airs. Heureusement pour la satisfaction des gens bien nés, le vieil homme ne disparaissait pas avec ces façons ; quelques-uns même avaient pour châtiment leur femme : jusqu'à un certain point un

Le chemin de fer de Lyon émit les siennes à 1,050 : elles furent cotées à la Bourse jusqu'à 1,100 fr.

homme peut se corriger, se familiariser avec les conditions de sa nouvelle fortune, mais la femme reste telle qu'elle est ; et la ménagère garde les traits indélébiles de sa condition première. Les tribunaux attendaient une époque calme pour sévir contre ces excès, parce qu'ils ne voulaient pas, par une sévérité outrée, arrêter le mouvement de prospérité qui faisait sortir la société des tristesses et des impuissances financières de février 1848. Les répressions de la justice viendraient plus tard ; car la magistrature en France arrive à temps pour châtier le mal avec discernement et justice.

Afin de soutenir ces idées toutes scintillantes d'avenir, quelques compagnies commencèrent leur système de dividende porté à leur taux le plus élevé : était-ce juste et prudent pour un grand nombre de chemins de fer, lorsque les compagnies faisaient encore des emprunts ou grandissaient leurs dépenses pour compléter leurs lignes (1) ? Comment pouvaient-ils alors donner de gros dividendes à leurs actionnaires? Le but évident était de favoriser la hausse

(1) La plupart de ces dividendes étaient pris en à compte des versements, de manière que les compagnies ne déboursaient rien et compensaient tout.

des actions, le placement des emprunts, en un mot, la spéculation de la bourse. Comme comptabilité, il n'était ni prudent, ni même très-régulier d'exagérer les dividendes.

Il est à remarquer (à l'éloge de M. J. de Rothschild) qu'il s'était peu mêlé à cette renaissance trop vive des excès de l'association financière : il la croyait venue trop vite en serre chaude ; esprit positif et de hautes affaires, M. de Rothschild pouvait bien profiter de cette recrudescence fiévreuse, mais il ne l'avait pas favorisée. MM. Isaac et Émile Perreire, au contraire, s'étaient placés avec un grand zèle et un esprit infini à la tête de ce mouvement. M. J. de Rothschild connaissait la valeur incontestée de MM. Perreire ; il savait aussi qu'avec d'actives facultés, une bruyante intelligence, une activité féconde, MM. Isaac et Émile Perreire avaient le défaut immense en affaires de vouloir tout dominer, tout embrasser, tout envahir, par la conviction sincère de leur perfectibilité illimitée et le désir de tout primer par leurs idées : Il était incontestable qu'en 1852 MM. Perreire prenaient la tête du mouvement, et à leur côté, un peu hostile, s'élevait une de ces fortunes nouvelles, M. Mirès, dont j'ai parlé déjà,

esprit fécond qui rêvait des prodiges, des féeries et se jetait avec toute l'imagination de la synagogue méridionale vers la rénovation du crédit. Si M. Perreire maniait le luth de Pindare, M. Mirès faisait résonner la harpe de David, et il s'établissait entre ces poëtes du crédit et de l'association, une véritable rivalité de prospectus et de rapports industriels.

Autour de ces astres levants se groupaient une multitude de satellites : on apprenait chaque jour qu'un écrivain, un petit industriel, un économiste, la veille dans une situation modeste, se levaient le lendemain millionnaires ! On devait croire sans doute que c'était par leur mérite ; mais dans une société bien ordonnée n'était-il pas étrange, je l'ai dit déjà, que lorsque le magistrat sur son siége gagnait à peine de quoi élever sa famille, avec un travail pénible et quotidien, lorsque l'officier de l'armée noblement dévoué à la patrie, recevait une modique retraite, n'était-il pas étrange, dis-je, qu'il se fît de colossales fortunes en si peu de temps? pourquoi? comment? Chacun l'ignorait, ou si l'on en expliquait la source, on savait qu'elles s'étaient ravivées par les pertes douloureuses de pauvres joueurs attirés à la Bourse par un appât mortel et qui

perdaient leurs économies dans un jeu effréné (1).

Quel capital ces spéculateurs heureux avaient-ils mis dehors en 1849 pour l'accroître rapidement jusqu'à des fortunes de plusieurs millions? On concevait le progrès lent et développé par l'habitude de la spéculation, chez un banquier ancien, travaillant depuis longues années, quelquefois de père en fils; mais quand on partait d'un chiffre presque nul pour réaliser les *Mille et une Nuits* de la fortune dans une année, y avait-il la même justification? Et ce gain immense supposait des pertes cruelles chez d'autres spéculateurs : ces fortunes n'avaient-elles causé aucunes larmes, aucunes flétrissures à d'honorables familles? n'avaient-elles jamais armé le bras du suicide? Le prisme de la fortune était-il assez éblouissant pour empêcher des rêves sinistres au milieu des flots d'or ruisselant autour de tant de débris? Quelques-uns de ces spéculateurs placés à la tête des compagnies étaient-ils bien sûrs au reste que toutes ces associations arriveraient à bonne fin pour les actionnaires? Leur suffisait-il d'abdiquer la gérance, une fois la fortune faite? Le Code pénal

(1) On avait considérablement exploité la publicité et les annonces dans les journaux.

n'avait-il aucune disposition (1) pour punir le gérant d'une société anonyme s'enrichissant lorsqu'il ruinait tous ceux qui lui avaient confié leurs intérêts? La responsabilité ne devait-elle pas suivre celui à qui les actionnaires avaient donné des pouvoirs considérables et qui ne leur apportait qu'un bilan de pertes?

Cette période de 1851 à 1853 fut d'une haute prospérité pour la banque régulière en général, vivement éprouvée en 1848. La tendance qui entraînait les esprits à la spéculation se développait dans d'immenses proportions et les banquiers surent en profiter. La multiplicité des concessions de lignes, la fondation des crédits d'associations, loin d'effrayer les esprits, semblaient attirer plus de capitaux encore : toutes les concessions se faisaient avec primes longtemps d'avance; or, les banquiers détenteurs de la majorité de ces actions profitaient de cet entrainement vers la hausse des valeurs. Telles actions non émises encore donnaient 100 à 150 fr. de prime; quelques-unes se prenaient au double de leur valeur; et ce trafic fut encore l'objet de tristes

(1) Rapprochez les articles 405 et 406 du Code pénal.

ou de coupables transactions. Les heureux possesseurs d'une concession de crédit faisaient de gros bénéfices en vendant leurs primes à des taux considérables, et l'on vit, chose étrange (qui marquait la vanité des choses de ce monde) un de ces banquiers dont le nom était fort connu et l'influence considérable, gagner 5 millions en une seule affaire : il en devint quasi insensé, sa pauvre tête s'exalta et s'affaiblit à la fois ; Shakspeare aurait seul pu peindre ce roi Lear des écus, voyant danser autour de lui, dans ses hallucinations, des fantômes revêtus de billets de banque, chantant l'hymne des trépassés, dans ce cimetière qu'on appelait la Bourse, car beaucoup y avaient laissé leur corps, leur sang (1) et même leur âme !

De cette agitation féconde pour quelques-uns, funeste à beaucoup, il résulta dans la société un éclat, un luxe inaccoutumés : les boulevards, les Champs-Élysées se remplissaient de splendides équipages et de magnifiques livrées : on voyait assis dans ces coupés dorés et ces élégantes calèches, les figures étranges de quelques gens qui de l'office

(1) Les suicides par suite de jeux de bourses se multiplièrent beaucoup en 1853.

étaient passés au salon, de quelques façons d'intendants devenus maîtres; Dieu seul fait les figures, les traits, les races; on peut acquérir la richesse, mais on ne s'assimile jamais les manières et les formes. Beaucoup parmi les parvenus prenaient des airs de protection et de génie! ils avaient raison : n'avaient-ils pas devant eux une génération assez abaissée pour tendre la main toujours et partout! Lorsque les fils de ces gentilshommes, qui au moyen-âge raillaient les juifs, aujourd'hui sollicitaient d'eux quelques primes de chemin de fer, ceux-ci avaient droit d'agir envers eux avec un sans-façon parfaitement légitime.

Au reste, l'industrie, le commerce n'avaient pas à se plaindre de cette exaltation des affaires; la hausse incessante de la Bourse donnait une confiance absolue à la fortune; chacun espérant une élévation nouvelle dans les cours et des bénéfices illimités, dépensait en conséquence; les boutiques s'emplirent d'acheteurs, heureux de leur destinée. Les prospérités du commerce furent si considérables qu'il se forma des associations pour l'exploitation des boutiques (1), des bazards, même des cafés ouverts par

(1) Le magasin du Louvre par exemple; les cafés parisiens, etc.



actions : tout se fit par compagnie, tout, jusqu'aux accaparements des produits de la terre.

La nécessité du luxe conduisit à l'indifférence pour tout ce qui n'était pas profit. Il n'y eut plus de culte ni pour la probité, ni pour les œuvres d'esprit, et moins encore pour le désintéressement des caractères, vertu qu'on appelait puérile et niaise. A toutes les époques, l'or avait assurément joué un grand rôle ; mais alors il fut tout, et l'on fit tout pour en gagner. Les fortunes de la Bourse avaient exalté l'esprit d'aventure, éteignant dans l'âme le sentiment du bien et du beau ! Ceux qui s'accoutumaient à la dépense ne pouvaient plus y mettre un frein, et pour satisfaire leurs passions, ils oubliaient les lois de la probité. Jamais on ne vit tant se multiplier le délit d'escroquerie, et, avec l'escroquerie, le vol par des commis infidèles. Les courtisanes, les chevaux, le luxe des meubles entraînaient à de folles prodigalités. Lorsqu'un jeune homme avait à sa discrétion une caisse ouverte, une confiance administrative, il en abusait, hélas ! sans remords et sans limite, avec l'espérance de regagner au jeu de bourse ! Combien d'honorables familles furent frappées dans la condamnation de leur fils, de leur

frère (1) ! Quand il n'y eut pas de poursuites publiques, il se fit des arrangements secrets, ruineux pour les familles et déshonorants pour les fils.

A chaque liquidation on constatait la disparition de joueurs pour ne pas payer les différences, c'est-à-dire pour se dispenser de s'acquitter envers l'Agent de change, assez confiant pour jouer à découvert : la loi ne reconnaissant pas ces sortes de dettes, le joueur hardi et de mauvaise foi, s'abreuvait de la Bourse, puis il disparaissait quelque temps pour reparaître ensuite avec tout le fracas d'une insolente opulence ; l'un d'entr'eux bien connu osait quatre chevaux de la plus belle encolure, au milieu de la poussière des Champs-Elysées, avec une audace qui ne gardait aucune mémoire de la faillite et du déshonneur. Ce fut une idée fixe que le million, tout le monde voulut l'avoir, but unique de la pensée, poëme épique de l'existence. A la fin ne devait-il pas y avoir châtiment? Ce fut l'œuvre de la loi et des tribunaux.

(1) *Gazette des Tribunaux*, 1852-1853.

XXII

LA FAMILLE INDUSTRIELLE DES BANQUIERS, LEUR VIE, LEUR LUXE, LEUR RICHESSE, 1852.

Dans l'histoire du monde, tandis que les dynasties tombent ou que les institutions se modifient par la marche des temps, au milieu des révolutions, il est une grande famille qui reste immobile dans sa puissance, dans sa force, dans son esprit, vivant dans une sorte de fraternité de crédit, dans un mutualisme de confiance, cette famille est celle des banquiers.

N'est pas admis qui veut parmi les membres de cette dynastie ; il ne suffit pas d'être riche, de prendre une patente, avec le titre et le nom de banquier, de se faire inscrire en cette qualité sur l'*Almanach des adresses;* il faut encore une longue suite d'affaires, une tradition de confiance et je dirai presque avoir des aïeux, comme les patriciens de Rome. Il est tel banquier à Venise, à Gênes, à Madrid, à Constanti-

nople qui, riche à peine d'un ou deux millions, se trouve en rapport (et pour ainsi dire sur le pied d'égalité) avec MM. de Rothschild, Hope, Sina, Stieglitz, Baring : on lui ouvre partout des crédits illimités, tandis que de fort riches capitalistes, des faiseurs d'affaires, des brocanteurs d'opérations avec dix, vingt millions acquis, ne sont pas considérés comme banquiers. On accepte leur signature, on discute leur solvabilité et leurs valeurs, mais ils n'appartiennent pas à cette vaste famille de banquiers qui offre partout comme garantie sa responsabilité morale.

Une fois admis dans cette haute famille il en résulte une sorte de solidarité : si l'on ne peut empêcher tous les accidents, prévenir les crises individuelles, on les évite tant qu'on peut, on les répare avec un dévouement incomparable ; lorsqu'un banquier honnête expose sa situation avec loyauté à ses confrères, il est rare que toute la corporation ne lui prête son concours, qu'elle ne vérifie la réalité de ses affaires ; et si le mal est réparable, s'il s'agit d'un simple engorgement, on lui ouvre des crédits, on lui facilite le placement de ses valeurs. Ce n'est qu'avec un profond regret, qu'on laisse la

faillite se déclarer. Ce coup est alors senti et la Banque toute entière le considère comme un échec à sa propre considération, à son crédit général (1).

Le vrai banquier a ses hautes qualités, ses défauts, sa gloriole et sa modestie ; nous autres faiseurs de livres, nous nous imaginons qu'il n'y a que nous qui avons de l'esprit, du génie, nous nous plaçons sur un piédestal immense, d'où nous jugeons le monde. Le banquier est, à mon sens, un admirable observateur ; je ne sache pas de meilleur physionomiste ; il lit sur le front d'un homme ses besoins, la réalité, la portée d'une affaire ; il façonne une opération comme un sculpteur une statue, il suit la péripétie d'une grosse opération comme le poëte une épopée, on dépense souvent plus de génie à suivre, à développer les divers épisodes d'une spéculation, qu'à composer une pièce de théâtre ; il y a mille Iliades et des Odyssées inconnues dans les épisodes même de la Bourse.

Peu de banquiers sont lettrés sans doute ; un petit nombre aime les arts, les livres ; est-il besoin d'être lettré pour avoir de l'esprit ? Voyez les yeux péné-

(1) Je pourrais en citer de nombreux exemples, de 1848 à 1853,

trants, à travers le regard hébraïque de M. James de Rothschild, écoutez la conversation des Baring, la causerie des Sina et dites s'il n'y a pas un sens immense, dans chacune de leurs paroles.

La famille des banquiers grandit peu et se garde parfaitement elle-même, à travers tous les accidents heureux et malheureux de la politique et de l'industrie; si des fortunes considérables surgissent, produites par l'habileté de la spéculation et des tentatives heureuses, ce n'est pas une raison pour que les industriels ou les spéculateurs soient admis dans la famille des banquiers.

Les artistes, les cœurs ardents, les imaginations vives, ne peuvent comprendre la vie de travail, sans distractions puissantes, agitées; s'ils aiment, leur amour est enthousiaste; s'ils voyagent, la campagne à leurs yeux scintille de fleurs et devant les œuvres capitales de peinture, d'architecture, leurs yeux s'enflamment, la pensée, le génie de l'homme se dressent devant eux, ils sont pour ainsi dire initiés à toutes les jouissances de l'art, à ces harmonies infinies : le savant voit l'histoire dans chaque pierre, l'artiste s'agenouille devant les œuvres de Raphaël, de Michel-Ange; le poëte récite avec enthousiasme dans

la langue harmonieuse de la Grèce, les vers de Pindare, d'Homère et de Virgile.

Le financier a d'autres jouissances; il en est une, puissante, infinie que nul ne peut comprendre que lui-même. Qui peut pénétrer toutes les joies des affaires, le génie et la poésie des vastes opérations? la Bourse sourit à la fortune; on travaille son programme, on spécule sur les fonds, sur la Banque ou les marchandises; on signe des obligations, des actions. Il n'y a pas de drame qui donne plus d'émotion qu'un bordereau d'agent de change; la musique la plus harmonieuse ne vaut pas une liquidation de quinzaine en bénéfice.

Et tout cet argent ramassé, sait-on, veut-on le dépenser? Nullement, et ce n'est pas toujours par avarice : quelques-uns ont même la vanité des beaux ameublements, des équipages, des chevaux, des loges à l'Opéra, aux Italiens, aux premières représentations même des petits théâtres, moins pour écouter les mélodies infinies de la poésie, du chant et de la danse, que pour être vus et entourés. Ils ont souvent même des naïvetés charmantes; l'un d'eux aime à dire : « Quand je parais dans une loge, toutes les lorgnettes se braquent sur moi, j'ai les honneurs

d'une ovation quasi royale » (1). Dans le foyer ils sont entourés ; on mendie la parole souvent vulgaire qu'ils daignent vous jeter.

Ne compte-t-on pour rien les hommages qu'on reçoit, le plaisir d'être écouté, même dans de petites niaiseries de vanité? Aucun roi n'a plus de courtisans ; Louis XIV à Versailles, était moins entouré, moins adulé au bougeoir ; si le gros financier dit une parole, même triviale, elle est recueillie comme un oracle. Il a daigné parler, sourire! Heureux celui qui peut le dérider par un petit conte, même graveleux, lui tenir son manteau, lui donner un tabouret sous les pieds, lui offrir du feu pour son panatelas et quand il veut bien en sortant s'appuyer sur votre bras, c'est une faveur immense ; vos actions sont à la hausse dans le monde de bourse.

La majorité des financiers ne manque pas d'esprit, ils ont un instinct merveilleux des affaires ; quand les hommages viennent de haut, cela les flatte ; depuis quelques années, il a été de bon ton parmi les financiers, d'avoir des objets d'art et des tableaux ; ce n'est pas chez eux cette vive passion qui fait ad-

(1) Ce nouveau fortuné ajoutait même. « J'ai cet avantage sur M. de Rothschild, on le regarde à peine quand il paraît. »

mirer et apprécier les chefs-d'œuvre du génie ; c'est une espèce de rivalité qui fait pousser les tableaux dans les ventes ; à l'aide de fureteurs, de rechercheurs, on les achète par une satisfaction d'amour-propre ; on veut avoir un riche cabinet, comme on a un hôtel, on y étale les bric-à-brac de toutes les époques parmi quelques chefs-d'œuvre de prix.

A côté d'une galerie il faut une bibliothèque : si quelques financiers de goût recherchent les livres rares et curieux, et y mettent des prix considérables, d'autres montent leurs bibliothèques comme ils colligent leurs tableaux : quelques-uns n'ont jamais même ouvert un missel, mais on en parle et cela fait du bruit. Je n'accuse pas leur intelligence, ils en ont même beaucoup, car il faut un grand esprit pour construire la charpente de ce drame, qu'on appelle une opération financière; il y a beaucoup de littérature dans un prospectus d'emprunt, dans un compte-rendu des opérations d'un chemin de fer. Quelques financiers se donnent aux lettres, aux théâtres, ils semblent dire : « Si nous voulions, nous ferions ce que vous faites : des livres, des drames, des romans. » Le véritable théâtre des financiers c'est le
'affaires où se combinent et se préparent les

opérations. Il n'y a pas de stalle d'Opéra qui puisse donner cette douceur chaleureuse d'une causerie de canapés pour une grosse affaire : la hausse, la baisse, quel sera le dividende qu'on pourra distribuer ? Faut-il acheter ou vendre en liquidation ; plaisir immense que le banquier préfère à tous.

Il ne suffit pas d'avoir acquis de la fortune, même dans des conditions illimitées, il faut savoir la conserver et la dépenser : la conserver appartient à la classe spécialement judaïque, qui a des instincts merveilleux pour l'or : le boursier de métier est en général fort ladre et sauf quelques exceptions aventureuses, la majorité amasse et ramasse, comme le juif de la *Smala* d'Horace Vernet, qui dans le désordre de tous, emporte sa sacoche pleine d'or. Les entours de la Bourse sont les lieux où l'on voit les costumes les plus étranges, les chapeaux impossibles. Dans cette nouvelle *cour des miracles*, qui n'a remarqué ces figures de femmes expulsées du sanctuaire financier, errant autour de la place, aux traits amaigris et plombés, bravant la pluie et la tempête, et ces courtiers marrons plus sales que les juifs du Ghetto !

L'art de dépenser, c'est l'élégance, la broderie de

la fortune ; il ne s'agit pas de cette prodigalité échevelée qui jette l'or par vanité, mais de l'art de bien vivre qui est une science de l'éducation. Ce fut donc une épreuve pour les enrichis de la Bourse ! L'ancien régime avait donné les modèles dans les fermiers généraux : les nouveaux enrichis suivraient-ils ces traditions dans le choix des hôtels, dans les meubles, les domestiques et les élégantes façons de vivre?

Les banquiers de la vieille école, MM. Hottinguer, Mallet, Laffitte, Rougemont, avaient choisi quelques hôtels de l'ancien régime qu'ils gâtaient le plus souvent par des ornementations de mauvais goût. M. de Rothschild n'avait que légèrement modifié son splendide hôtel des financiers du XVIII[e] siècle, qu'il faisait orner par un décorateur d'opéra. Presque tous les nouveaux enrichis voulurent avoir des hôtels à eux, ils firent construire des bâtiments carrés avec petites cours, petit jardinet, qui auraient été des loges à suisse dans les anciens hôtels des fermiers généraux : un de ces enrichis éleva sur la place de Notre-Dame-de-Lorette une vaste cage toute dorée et vernissée. Au faubourg Saint-Honoré, le génie saint-simonien avec ses merveilles fit défaut dans la création d'un hôtel, maison de bourgeoisie prétentieuse, qui aurait

servi de communs à l'Élysée de madame de Pompadour ; ils mirent beaucoup d'or et quelques peintures à l'entreprise. Ce qui manquait à cette génération d'enrichis, c'étaient les traditions d'élégance, les charmantes formes, cette belle et noble manière de s'associer aux arts, à la littérature, aux sciences, d'avoir avec soi et à côté de soi Boucher, Greuze, Grétri, Buffon, Lavoisier, Voltaire ou le président Hénault.

Après la maison de ville, les nouveaux enrichis rêvaient la campagne : abdiquant, le caractère hébraïque qui est de ne jamais posséder de terre dans la captivité d'Israël, M. de Rothschild avait acheté le domaine de Ferrières, terre de haute magistrature, tombée d'abord dans les mains de Fouché, et vendue par lui à M. de Rothschild ; vastes forêts, belles fermes avec des chasses que l'on rendit un peu ridicules parmi les invités. Les nouveaux boursiers en prenant goût pour la campagne n'aspirèrent pas à des aspects si étendus, ils dépecèrent morcellèrent, Chatou ; Ville-d'Avray, fut envahi par les courtiers de la Bourse et les agents de change qui ravageaient le Vesinet pour badigeonner de petites maisons bien blanchies, bien proprettes, avec jardin

d'un ou deux arpents, des petits bancs, des espaliers, sorte de corbeille champêtre, en imitation de celle de la Bourse : on y causait report, fin-courant. Pour la chasse, on se mettait six afin d'en louer le droit dans un parc, ou une petite lapinière, association champêtre pour tirer un lièvre, un perdreau.

Le mobilier était luisant et verni ; point de hautes fantaisies : des velours, de l'or, des glaces, quelques mauvaises imitations de fauteuils et de meubles Louis XV, faites au faubourg Saint-Antoine, des décorations de théâtres, plutôt qu'un travail d'artiste, des façons anglaises dans les domestiques et les chevaux sans l'esprit aristocratique ; tristes dîners, sans variété, sans invention. Aux jours de cérémonie, le repas était donné à l'entreprise : un marchand de comestibles arrivait avec ses fourneaux, ses plats tièdes et réchauffés, des domestiques de louage, à gants blancs lessivés, le tout orné de l'argenterie Ruolz, la plus détestable, la plus affreuse des inventions ; semblable à notre société, brillante à la surface polie, avec un arrière goût de pauvreté et de misère. Sous l'ancien régime, il était arrivé que les besoins de l'État avaient exigé le sacrifice des vaisselles d'or et d'argent ; la cour, la noblesse, les financiers l'avaient

remplacée par de la porcelaine de Saxe et de Sèvres, et ce fut une de ces nécessités d'État qui enfanta les plus élégans prodiges de l'art céramique sous l'impulsion de madame de Pompadour (1).

L'habitude prévalut parmi les nouveaux financiers de faire publier dans les journaux le menu des dîners et les noms des convives. En Angleterre, on conservait cet usage, parce que la richesse des repas consistait dans la quantité homérique des mets, l'abondance des pièces, l'ampleur des vins ; puis le nom des convives dans un repas d'aristocratie est une manière de se reconnaître, de se voir, une sorte de carte de visite qu'on se donne. Mais en France où la délicatesse des mets et l'initiative du maître d'hôtel et du cuisinier font la distinction du dîner, la plupart de ces menus uniformes auraient fait pitié aux gourmets du XVIIIe siècle. Ensuite quels convives d'aristocratie ! Un petit nombre de gens de lettres, gros mangeurs qu'on invitait pour broder la table de quelques feuilletons, une façon d'annonces pour quelques entreprises commencées : il fallait louer, célébrer les festons, les meubles, le surtout de ta-

(1) Voir mon travail sur *Madame de Pompadour*.

ble, l'amphitryon et même la digne ménagère, brave femme tout étonnée de ce bruit et de cet éclat nouveau, un peu inquiète de la dépense.

La vanité était la divinité du jour, fille de l'or et des passions mauvaises; on voulait à tout prix briller. Au cercle, le jeu, peu de causeries, l'esprit, les belles lettres perdues; le plus petit, le plus grossier personnage enrichi était préféré au génie. Par imitation de l'Angleterre on se jetait dans les paris et les courses : quelles courses ! pauvres et mauvais chevaux éreintés, tristes bêtes sur les dents, maîtres et jockeys par terre, la tête ou les reins cassés. Les journées passées au Tattersall et au pesage de chevaux; les jeunes hommes vêtus en maquignons et quand la saison était finie courant aux folles maisons de jeu, à Bade, à Hombourg en société des courtisanes qui enseignaient l'argot à la génération nouvelle. Les fils châtiaient ainsi les pères et leur faisaient payer cher la fortune acquise; la plupart avaient en dédain les occupations et le travail; oisifs, sans dignité, sans esprit, ils se livraient au spleen bruyant des viveurs pour arriver à la satiété avant vingt-cinq ans; tristes empreintes sur les Don Juan bourgeois !

Sous l'ancien régime, il existait des carrières ouvertes pour les classes supérieures : aux gentilshommes, les armes, les nobles professions ; aux gros financiers, les charges de magistratures qu'ils achetaient avec un titre de noblesse et d'indépendance. Toute cette hiérarchie avait disparu avec le système égalitaire de 1789. Dieu réservait un fléau aux nouvelles générations, le plus terrible de tous, la satiété, l'impuissance de la joie et du bonheur dans le matérialisme. On lisait cet ennui empreint sur toutes les figures, jusqu'à travers ce gros rire des orgies extravagantes, au milieu de ces indignes relations qu'on appelait amour, dans les fêtes d'estaminet et de café, où l'ivresse et la fumée des cigares remplaçaient les joies de la famille et les grâces de l'esprit.

Ces mœurs, ces habitudes étaient dénoncées au théâtre, sans doute, mais ceux qui faisaient les pièces, les drames, enfants eux-mêmes de la révolution, pourraient-ils jamais avouer la vraie cause qui les avaient produits ! auraient-ils conclu que ces laides habitudes avaient pour principe l'idée philosophique, la révolution qu'ils exaltaient, l'absence de croyance, la destruction de la famille par la loi

égalitaire; gens d'esprit, ils voyaient le résultat sans remonter à la cause; pleins de l'orgueil du XIX[e] siècle, ils le présentaient, comme la perfection, comme le but, ou au moins comme le point de départ d'un progrès indéfini du genre humain. La nouvelle société, ses riches, ses heureux devaient accepter les mœurs qu'ils avaient faites, ne point se plaindre d'un mal qui résultait nécessairement des principes qu'ils avaient posés.

Partout régnait le métier, la machine, la matière; il fallait s'attendre à la perte de l'art dans la peinture, quand la physique et la chimie faisaient des portraits et des tableaux à la minute : qu'allait devenir le génie de la musique quand une machine remplacerait un orchestre, et quand l'esprit de l'homme mettrait toute la matière organisée en action pour rendre le génie personnel inutile.

Il serait absurde de déclamer contre les faits accomplis et une situation invincible. Telle qu'elle était, cette société portait avec elle-même sa responsabilité. Le paganisme coulait à plein bord, les nouveaux enrichis se condamnaient à une rude tâche, il leur fallait donner le travail et le bonheur aux masses; le travail ils pouvaient l'assurer par

des sacrifices; le bonheur, pouvaient-ils le procurer également à une génération qui ne croyait plus aux choses du ciel, à ces douces légendes qui avaient créé la famille et fondé la société? N'était-il pas triste de voir toute cette race énervée de jeunes hommes occuper leur vie à des jeux effrénés, à des paris puérils, les yeux bandés, à des courses à pied, rapides, essoufflantes pour gagner ou perdre quelques centaines de louis! Voyez cette foule sur les boulevards, dans les cafés : quelle était sa causerie, sa préoccupation, sa pensée? et ce luxe immense de Caravanserail, d'estaminet, de bals publics où le bruit était pris pour la joie. Partout des cartes, des jeux! Quelle mélancolie à travers ces rires bruyants?

L'esprit d'association était arrivé à son exagération extrême en 1853. On avait loué ses merveilles et chanté ses louanges en toutes les langues; on pouvait donc en ce moment apprécier ses résultats. La société *en commandite*, modeste et prudente, était presque tombée en discrédit sous les railleries du saint-simonisme; la société *en nom collectif* où la responsabilité est honorable et avouée était laissée aux petites opérations; il semblait qu'il n'y avait

plus en ce monde que la société anonyme, c'est-à-dire celle qui, formée par actions, laissait pour ainsi dire la responsabilité tout à fait incertaine.

La société anonyme n'était pas une chose nouvelle, le Code de commerce l'avait reconnue; le principe avait été bienfaisant à son origine, sous l'Empire et la Restauration, et s'était appliqué à des sociétés très-sérieuses; les actions restaient dans les conditions d'un crédit assez élevé pour que le nombre n'en fût pas multiplié à l'infini. Le porteur d'une action de 10,000 à 5000 fr. et même de 1,000 fr. versés d'un seul jet était un capitaliste qui pouvait se faire connaître.

Ce fut sous le gouvernement de juillet que la société anonyme commença considérablement à se multiplier; elle fut souillée par les pots de vin, par les mystères de concession. On se souvient encore de certaines affaires de mines et d'omnibus, de M. Gisquet, de MM. Pellaprat et Teste. La société anonyme perdit quelques-unes de ses garanties de probité et de bonne gestion publique.

Dès que le saint-simonisme s'empara de l'esprit d'association il fut exagéré, compromis dans son caractère de probité et de garantie sous prétexte de

démocratiser l'action, on la fit descendre à des émissions étranges; on créa des actions de 25 fr. et encore fractionnées en des versements microscopiques, de sorte qu'il fut impossible de pénétrer, d'étudier, de surveiller l'esprit d'association appliqué à toutes choses, à toutes entreprises. On eut des monceaux de papiers de toutes couleurs; et comme les actions étaient au porteur, la France, l'Europe entière furent chargées de plusieurs milliards d'assignats.

L'État pouvait-il désormais agir avec la même liberté de surveillance sur les sociétés anonymes? Etait-il dans les conditions de sûreté publique qu'il existât en dehors de lui de puissantes compagnies, disposant d'un nombre d'employés enrégimentés comme l'armée? ces compagnies devaient-elles rester toujours maîtresses des seules routes de l'empire, des voies commerciales si facilement interrompues à une époque de crise? Dans une société bien organisée, tout ce qui est force, doit être entre les mains du gouvernement; les employés de tous les services réguliers doivent dépendre de lui. N'a-t-il pas d'ailleurs à récompenser le soldat qui a fait son temps de sacrifice et de dévouement? N'est-ce pas pour l'armée une retraite honorable que les emplois dans

le chemin de fer? Ne vallait-il pas mieux leur donner cette destination utile, que de les laisser aux protégés des enfants de Saint-Simon ou d'Israël?

Les excès de l'esprit d'association devaient avoir pour résultat de ramener la surveillance qui s'était un peu exilée, et de relever de son dédain la ***société en nom collectif*** et la ***commandite*** que les novateurs phalanstériens et économistes avaient reléguées parmi les vieilleries. Les choses vinrent à ce point qu'après les premiers engouements de 1852, la société anonyme perdit de ses prestiges, et que pour l'avenir il serait fort difficile d'en former de nouvelles dans les conditions régulières. On n'aurait plus que l'emploi des annonces, les formules retentissantes pour attirer les actionnaires, race toujours crédule quand la trompette se fait entendre des hauteurs de Ménilmontant ou du Sinaï.

Il devait résulter de cette situation nouvelle un retour vers la domination prudente des hauts banquiers, car il y avait plus de garantie pour l'actionnaire dans les maisons Rothschild, Baring, Hope, Sina, Stieglitz, que dans les mille sociétés anonymes qui s'étaient formées. Un gouvernement appelait-il un emprunt? les conditions une fois arrêtées avec ces

hautes maisons, l'emprunt était réalisé au bout d'un mois. Voulait il accomplir de grands travaux, des fournitures, des expéditions lointaines? mieux valait traiter avec une maison de banque nominative qu'avec une société anonyme.

Au reste, une sérieuse maison de banque est par le fait une association de capitaux ; un banquier ne tient pas de lui seul ses ressources ; il les emprunte à ses correspondants ; il en dispose ; il se sert de leur crédit par ses traites et ses comptes-courans : toutes les valeurs sont à ses pieds par de simples revirements de fonds. Le banquier peut être intéressé dans ses spéculations à bénéfices, mais il est exact, sûr et solide ; sa garantie n'a aucun des inconvénients de la société anonyme.

NOUVELLES INSTITUTIONS

DE CRÉDIT NÉES DE L'ESPRIT D'ASSOCIATION

APRÈS 1852

LE CRÉDIT MOBILIER. — LES DOCKS. — CRÉDIT FONCIER. — ASSOCIATIONS IMMOBILIÈRES. — PORT DE MARSEILLE, ETC., ETC.

Après les désordres de 1848, la sécurité profonde donnée aux intérêts par le rétablissement de l'unité du pouvoir, permit d'agrandir le cercle des idées d'association : alors les esprits spéculatifs ou pratiques se mirent à l'œuvre avec une fermeté et une ténacité incomparables ; toutes les expériences purent être faites sur un terrain vaste et neuf. Il devait en naître des institutions utiles : d'autres moins fécondes ; quelques-unes radicalement mauvaises, souvent moins par les idées en elle-mêmes que par les hommes qui les menaient à fin. La probité et l'habileté sont deux conditions essentielles dans les affaires industrielles : nous allons caractériser la généralité de

ces institutions dont nous suivrons l'histoire en détail dans le volume suivant.

Sous le premier empire, temps de bonne administration, on ne connaissait en France que deux sources de crédit : la banque de France et les sérieuses maisons (1) qui escomptaient le papier et faisaient des avances en compte-courant (2). Il en fut ainsi à l'origine de la Restauration avant que le crédit n'eut pris sa magnifique extension sous M. de Villèle. Alors se forma le syndicat des receveurs-généraux avec la mission spéciale de soutenir la rente soit par des opérations directes, soit par des reports qui facilitaient la spéculation sur une plus vaste échelle. On pouvait aussi considérer presque comme une institution de crédit, la maison Rothschild, car ses moyens étaient si puissants et ses liaisons si intimes avec M. de Villèle, que depuis 1825, il n'y eut plus de concurrence possible avec elle. Elle prit les emprunts à des taux inespérés et par des soumissions plus élevées de 2 à 3 p. 0/0 que les autres compagnies.

(1) On ne comptait alors à Paris que 10 à 12 maisons de haute banque.

(2) Je ne parle pas de la Caisse d'amortissement dont les achats étaient réguliers, faits avec mesure et dévouement. Elle était aussi Caisse de dépôt et de consignation.

Sous le gouvernement de juillet, l'institution du syndicat s'effaça et disparut presque entièrement (1) ; après les désordres de 1830 à 1832, la domination financière revint à la maison Rothschild qui obtint presque tous les emprunts comme on l'avait vu à la fin de la Restauration. Mais les résultats de la révolution de 1848 avaient opéré un si triste ébranlement dans cette maison européenne, qu'on l'aurait dite prête à se retirer du mouvement des affaires : cette suzeraine financière inspirait d'ailleurs des jalousies, des rivalités, et bien des ambitions voulaient la remplacer. Il n'existait donc plus pour soutenir le crédit et appuyer l'esprit d'association que la banque de France et les banquiers particuliers ; je ne parle pas du comptoir d'escompte qui ne voulait pas sortir de sa mission spéciale d'escompter le papier de commerce. La banque de France était trop prudente, d'autres disaient trop méticuleuse pour aider sérieusement un mouvement un peu fiévreux ; les banquiers s'annulaient à plaisir soit par crainte, soit par certaines idées politiques qui tenaient peut-être à un mauvais désir d'opposition.

(1) En 1825 le syndicat avait été attaqué par le vieux parti libéral comme un élément d'agiotage.

Cependant il était impossible de nier la masse immense d'affaires nées depuis le 2 décembre, et qui avait besoin du concours financier d'une institution de crédit particulière; les valeurs mobilières avaient pris une forte extension et devaient en prendre encore. De là l'idée première de la société du *crédit mobilier* (1). Son action devait être complexe : opérer par elle-même sur les diverses valeurs, faire l'office de banque de dépôt et de prêt, employer ses fonds en reports, servir d'intermédiaire et de patron à une multitude d'associations nouvelles qui, pour vivre, avaient besoin d'un appui soit pour des avances, soit pour leur crédit (2).

Les avantages de cette institution étaient incontestables; elle était même nécessaire au milieu de cette merveilleuse fécondation des richesses publiques et privées. Elle pouvait être utile si, en secouant l'esprit un peu trop étroit et circonscrit de l'ancienne banque, elle ne se faisait l'intermédiaire que de sûres opérations; son danger était dans le désir imprudent et

(1) Le capital primitif fut de 60 millions.

(2) « Les affaires du crédit mobilier ont ce cachet particulier que pour en embrasser l'ensemble, ils faut se rendre un compte au moins sommaire, de toutes les entreprises auxquelles il a participé. » (Rapport de M. Perreire.)

immodéré de tout embrasser et de trop féconder. Il fallait surtout se garder des fantaisies, d'une rivalité un peu orgueilleuse avec la banque de France, jalousie qui pouvait malheureusement entraîner la nouvelle institution du *crédit mobilier* dans de fabuleuses créations : y avait-il pour l'éviter un contre-poids suffisant dans le conseil ? L'esprit de Saint-Simon ne soufflait-il pas au haut de l'édifice ?

Sans nous jeter dans l'appréciation des noms propres (1) toujours regrettable, on pouvait dire que le conseil ou le comité du nouvel institut du *crédit mobilier* se composait de trois nuances : 1° l'esprit aventureux et saint-simonien ; 2° l'esprit banquier raisonnable et sérieux ; 3° quelques noms propres sans importance qui devaient suivre l'impulsion de la fraction du conseil qui en définitive resterait victorieuse dans une délibération.

Le directeur hardi du *crédit mobilier*, M. Émile Perreire, aspirait à substituer l'institution nouvelle à la banque de France. C'était un peu la faute de son esprit ardent, de sa capacité conquérante que

(1) Les membres du conseil du crédit mobilier, étaient MM. Isaac et Émile Perreire, B. Fould, duc de Galliera, Thurneyssen, A. Seillière, etc.

cette tendance irrésistible à tout envahir. Quand on voit toutes les questions du haut de l'humanité entière, il est difficile de s'arrêter toujours au terre à terre d'une opération positive. Dans l'opinion personnelle de M. Emile Perreire, il croyait que l'institution n'était encore que le calque imparfait de ce qu'il avait conçu et espéré : le capital de 60,000,000 lui paraissait insuffisant; le jeu des crédits pas assez facile (1). Par la force de leur propre capacité et la position qu'ils avaient prise, les deux frères, MM. Isaac et Emile Perreire devaient se placer à la tête de l'institution et l'empreindre de leur esprit, au moins à l'origine quand aucune déception encore n'était venue.

Les statuts étaient rédigés dans ce sens d'un pouvoir absolu et secret qui voulait rester maître de ses opérations sans autre contrôle que le conseil consulté : c'était la traduction de l'idée saint-simonienne sur l'omnipotence du père suprême transportée dans les affaires. Toutefois à l'assemblée annuelle le président ferait connaître dans un résumé succinct

(1) Le crédit mobilier s'éleva au cours fabuleux de 1,800 fr. Ce fut la véritable valeur du jeu; il fallait *remonter* jusqu'à Law pour trouver une telle faveur dans le mouvement des actions.

l'histoire des opérations et proclamerait la quotité du dividende.

Cette institution fut accueillie avec faveur : MM. Isaac et Emile Perreire appartenaient à cette portion nouvelle du crédit qui sous les inspirations d'une école hardie, ne reculait devant aucune innovation : on espérait des merveilles infinies pour donner du nerf et du jet au crédit nouveau ; on n'envisageait aucune crise possible, aucun obstacle et dès que le *crédit mobilier* fut annoncé, il fit une grosse prime à la bourse : là fut l'origine de bénéfices très-considérables et de spéculations sans nombre sur des espérances illimitées, et c'est ce qui devait faire craindre que le but de l'institution ne fût dénaturé. La mission de soutenir le crédit public, de seconder toutes les entreprises naissantes, de féconder les ressources infinies de l'industrie était toute légitime, mais il fallait se garder de favoriser l'agiotage et de spéculer soi-même sur les émotions de la bourse : il fallait surtout ne pas prendre à son compte des entreprises hasardeuses à travers le prisme brillant de leur but.

La valeur du crédit mobilier devint elle-même la plus capricieuse, la plus soumise aux soubresauts de

la hausse et de la baisse ; on devait la voir subir des écarts de 300 à 400 dans l'espace resserré de quelques mois : quel motif pour justifier ces écarts? le crédit mobilier était-il plus riche ou plus pauvre dans cette période, avait-il un avenir plus ou moins considérable d'une liquidation à une autre ? Nullement : la cause réelle de cette mobilité extrême c'était le jeu, la spéculation ; ce fut la valeur qui devint la cause des plus fortunes et de plus de ruines, qui inspira les plus folles joies et des tristesses inexorables !

M. Emile Perreire publia son premier rapport tout plein d'enthousiasme et de style poétique : on n'en était encore qu'aux espérances ; on négociait l'affaire des chemins de fer autrichiens qui devait devenir un des grands mobiles de la spéculation (1). (Ne devançons pas les temps ; le volume suivant sera consacré à examiner une à une les opérations du crédit mobilier au point de vue des progrès de l'esprit d'association.) Quand on relit aujourd'hui les brillants rapports de M. Perreire on est frappé des aperçus enthousiastes, au milieu de tant d'entrepri-

(1) Elle donna 100 à 120 fr. de primes : elle fut une des causes de beaucoup de fortunes nouvelles.

ses qui sont devenues des déceptions. Les dividendes fabuleux accompagnaient ces espérances illimitées et là fut le grand tort du *crédit mobilier*.

La spéculation devint le but et le rôle de chacun, et comme la spéculation individuelle était souvent impuissante, il se forma des associations pour l'aider à se développer : quand on était porteur de 50 ou 60 actions de chemins de fer, plus ou moins, pouvait-on agir efficacement sur les cours par la vente ou l'achat ? Nullement, mais s'il se formait un groupe ou une association de porteurs d'actions sous une direction ou une impulsion unique, dix ou douze mille actions vendues ou levées en liquidation devaient agir sur la hausse ou la baisse, et tel fut l'objet de plusieurs associations ou de plusieurs *caisses*, comme on le disait : quelques-unes habilement conduites donnèrent de fort dividendes, et les actions prirent un nouvel essort (1). Ce n'était là encore que du jeu : il fut la préoccupation de chacun, la cause encore de fortunes et de ruines. La vie douce,

(1) *Caisse générale des chemins de fer*, *Caisse centrale de l'industrie*. Il se forma un grand nombre de banques par action; les principales furent celle de MM. Bechet, Lecuyer, etc., elles furent cotées à la Bourse.

bonne, honnête fut délaissée : on ne rêva plus que des horizons infinis, et le million, on ne doit cesser de le dire, devint le but de la vie .

Pour aider ces spéculations, presqu'à chacune on attachait un journal spécial : il ne s'agissait plus de haute et grande littérature, du progrès de l'esprit et du cœur, niaiseries bonnes pour l'ancien régime; ces sortes de journaux se bornaient à être bien informés de la bourse, des recettes et des revenus, des dividendes et des chiffres ; on poussait une spéculation comme autrefois une pièce de théâtre. Il n'était pas de poëme ou de grande œuvre qui ne fût étudiée avec plus d'attention que la cote des fonds, ou qu'un rapport industriel sur la situation financière d'un établissement de crédit; les annonces d'appel de fonds, de répartition de dividendes étaient lues avec autant d'avidité que dans les temps héroïques, un bulletin de victoire, ou aux époques artistiques, la découverte d'un chef-d'œuvre. Ces journaux étaient aussi destinés à prospecturer une opération naissante, à appeler les actionnaires autour de la spéculation qu'ils présentaient sans cesse comme puissante de conception et de résultats immenses. Le fondateur avait compris la force des annonces.

Parmi les idées qui avaient été popularisées par la presse et les livres d'économie politique, était celle des *Docks*, institution anglaise à laquelle on conserva même ce nom ; car souvent dans les affaires les noms étrangers frappent et saisissent. Le *magasinage*, l'*entrepôt*, vieux mots étaient connus depuis trop longtemps, et ce qu'on appelait *Warant* n'était que le *connaissement* maritime étendu à la voie de terre (1), et sur lequel le commissionnaire faisait des avances.

Le gouvernement provisoire de 1848, dans ses moments de pénurie commerciale, avait songé au système des dépôts de marchandises ; il leur avait donné pour l'escompte, la valeur d'une seconde ou troisième signature (2). Mais à cette époque de méfiance et de crainte, ces dépôts de marchandises seraient devenus de véritables monts-de-piété avec prêt sur gage : or, en temps de prospérité, les *docks* et *warants* ne sont pas tellement nécessaires, qu'ils puissent être l'objet d'une haute spéculation à bénéfices ; quand le commerce est actif, la marchandise ne reste

(1) Sur les connaissements et les polices d'assurance, les maisons de banque faisaient toutes des avances et donnaient des acceptations de traites depuis le XVII[e] siècle.

(2) Décret du 21 mars 1848.

pas longtemps en dépôt, elle se renouvelle : il n'y a que dans les crises où le dépôt est long et le *warant* utile (1). L'Angleterre ne peut être prise pour exemple ; les mœurs sont faites à toutes les circulations les plus actives : j'ajoute que si le droit de magasinage est trop élevé, le négociant s'abstient du *dock*, et que si le taux est trop abaissé, le magasinage ne produit rien aux propriétaires des dépôts. Il n'y a pas à citer l'entrepôt des douanes ; le magasinage est ici parfaitement utile parce qu'il évite au négociant l'acquittement immédiat d'un droit exigible et qu'il ne paye qu'après l'emploi de la valeur. Il en est de même pour l'octroi : ces entrepôts donnent un immense avantage au commerce, ils l'aident, le facilitent dans ses rapports avec l'administration, de telle sorte qu'en définitive le consommateur acquitte le droit et non le commerçant.

Les *docks* examinés dans leur nature intrinsèque, n'avaient pas d'autres avantages que d'agrandir les magasins de l'entrepôt de douanes ; on promettait les *warants* comme facilité des entrepôts et en supposant que cette nouvelle valeur eût un cours de crédit

(1) C'est comme garantie de signatures que le gouvernement provisoire l'avait admis dans son décret du 21 mars.

sur la place de Paris était-ce un motif pour exciter l'enthousiasme profond que les journaux manifestaient pour les *docks* jusqu'à faire prime pour la concession, prime considérable qui amena une hausse inattendue sur cette valeur tout incertaine et d'avenir. Il y eut encore une grande acclamation de journaux ; le premier versement se fit avec exactitude, je dirai presqu'avec bonheur ; on dut, cependant, remarquer que la petite banque seule était entrée dans la direction et l'administration des docks (1). Au milieu du mouvement surexcité de 1850, il s'était établi une multitude de petits banquiers qui tentaient fortune au delà même de leurs moyens dans un cercle trop étendu pour les éléments de leur crédit. Je ne cite pas de noms propres ; plusieurs d'entre eux espéraient qu'avec l'actif maniement de fonds que leur donnait l'esprit d'association, ils pourraient grandir leur fortune et leur crédit. Chaque jour on voyait de nouveaux prospectus appeler les capitaux dans la roue de la fortune.

Ces fonds, les spéculateurs les employaient en reports, ou en opérations personnelles, ou ils soute-

(1) M. Cusin-Legendre, par exemple.

naient par des prêts à intérêt, les forges et les usines, les entreprises particulières, en les détournant de leur destination première et légitime, de l'entreprise elle-même. Le besoin de faire fortune était tel, que par espoir d'un lucre on agissait avec imprudence à l'aide des fonds versés par les actionnaires.

L'administration des *docks* devait plus qu'une autre agir avec probité et discernement : son fonds social devait être appliqué à l'achat de terrains, bâtiments construits ou nouvelles bâtisses. Il n'en fut pas ainsi ; les achats de terrains se firent avec prodigalité ; il fut révélé (1) que des marchés particuliers avaient été entachés de fraudes : dès leur origine l'opération des docks fut signalée à la justice ; et néanmoins cotées à la Bourse, négociées dans les coulisses, ces actions étaient prônées, exaltées souvent par la presse périodique. On était considéré comme ennemi de tout progrès commercial, lorsqu'on osait révéler le vide et les fausses espérances de telles opérations qui, se rattachant à une bonne pensée, n'échouaient que par la mauvaise gestion. Une opération financière peut être excellente en elle-même et

(1) Procès devant le tribunal correctionnel, 1858.

pourtant ne pas réussir par deux causes : ou parce qu'elle n'est pas conforme à l'esprit d'une nation, ou parce qu'elle est confiée en de mauvaises mains.

L'institution des docks étendue au delà des limites de l'entrepôt des douanes et de l'octroi, était-elle bien dans l'esprit du commerce, et les *warrants*, dans le sens étendu que lui donne l'Angleterre, n'auraient-ils pas une tendance à transformer les docks en monts-de-Piété ? En toute hypothèse, il fallait une gestion probe, honorable, intelligente, dévouée. Il ne suffisait pas d'en faire une affaire de primes, de spéculations et de tristes marchés. On verra plus tard quelle fut la gestion des docks (1).

Crédit foncier. C'était une belle et grande idée au milieu du développement immense que prenaient les valeurs mobilières, que de s'occuper des intérêts de la propriété foncière : on avait à craindre que la facilité extrême de placer les capitaux à la bourse ne détournât les prêteurs de province du système régulier des prêts sur hypothèque. Des plaintes s'élevaient de tous côtés ; les chambres du notariat dé-

(1) Il fut parlé de bien déplorables bénéfices à cette première période de docks. Aujourd'hui les actionnaires pleurent encore leur extrême facilité.

claraient les difficultés incomparables pour trouver désormais des prêteurs sur hypothèques : les débiteurs étaient aux abois.

Cependant les hypothèques grevaient profondément la propriété ; elles s'élevaient d'après les comptes administratifs, au delà de six milliards, divisés en des parcelles infiniment petites. L'extrême morcellement de la propriété (1), considéré comme un bienfait par l'école économiste et révolutionnaire, avait eu pour résultat de rendre le paysan propriétaire, mais la plupart de ces petits propriétaires étaient grevés d'hypothèques. De là le nombre extrême d'expropriations coûteuses (2); si l'on considérait de plus le partage égalitaire incessant, on pouvait dire que l'expropriation et les partages dévoraient une grande partie de la propriété en frais de justice. Les gens d'affaire étaient ainsi les maîtres seuls de la propriété foncière en France, et le notaire était le dépositaire de la fortune. C'est à cet état de chose fâcheux que l'institution du *crédit foncier* devait porter remède par une double combinaison : faciliter le prêt

(1) Il y avait des parcelles de propriété de 8 mètres carrés.
(2) La moindre expropriation coûtait 400 fr,

par des formalités simples et sûres qui éviteraient la fraude; adopter un système d'amortissement graduel et forcé qui, au bout d'un temps fixe, libérerait la propriété grevée.

Pour arriver à cette combinaison, il fallait d'abord former une société anonyme à un capital restreint qu'on agrandirait successivement : le capital devait être limité par une raison toute simple, c'est que le caractère sérieux et réel de l'institution donnerait peu de prise aux spéculations de bourse et que par conséquent les capitalistes de la coulisse seraient mal disposés à prendre des actions peu soumises à la hausse, à la baisse, et ainsi en dehors de l'agiotage.

De là résultait pour l'État, l'obligation plus spéciale d'une protection particulière pour l'institution naissante du crédit foncier, et l'Etat fit une chose utile en l'élevant au niveau presque d'une banque nationale par le choix d'un premier gouverneur, le comte de Germiny, dont j'ai parlé dejà (1). Ensuite le crédit foncier fut autorisé à émettre des obligations

(1) Le comte de Germiny, depuis gouverneur de la banque de France.

ou cédules dans une proportion qui devait s'agrandir à mesure des besoins de l'institution, obligations au porteur négociables elles-mêmes à la bourse avec des primes et même des lots. De cette manière, le crédit foncier pouvait augmenter le chiffre de ses prêts sur hypothèques en donnant comme comptant à l'emprunteur, ces cédules qu'il pouvait négocier à la bourse au fur et à mesure de ses besoins (1).

Bien que les opérations du crédit foncier dussent s'étendre aux départements, elles y deviendraient difficilement populaires par la raison que j'ai dites déjà : la publicité des emprunts qui blessaient l'amour-propre ; elles ne pourraient ainsi que fort lentement guérir la plaie des petites hypothèques sur des propriétés morcellées ; mais elles devaient avoir ce grand et utile résultat à Paris spécialement d'aider la spéculation des terrains et des bâtisses, et par conséquent, de favoriser le travail de l'ouvrier et la merveilleuse transformation des quartiers de la capitale.

L'entrepreneur qui avait acheté des terrains et comptait y construire, ne trouvant pas en lui-même

(1) Ces obligations étaient d'abord peu recherchées.

ses propres ressources, devait et pouvait s'adresser au crédit foncier : cette manière de procéder créait de grandes facilités pour l'entrepreneur. Ce n'était pas une chose nouvelle que les emprunts par hypothèques sur les bâtisses à construire; il existait déjà une caisse pour les entrepreneurs, sorte de banque spéciale. Il y avait même quelques banquiers à Paris qui ouvraient des crédits particuliers aux entrepreneurs sur hypothèque préalable : on grevait le terrain, et les étages par étages (1).

Le crédit foncier devait remplacer toutes les institutions particulières par un système de prêt large et général avec l'amortissement du capital; il ne pouvait pas toujours tout prêter en numéraire effectif; trop restreint dans son capital, il donnait ses cédules, sorte de papier-monnaie ; c'était une gêne, quelquefois une perte, mais l'entrepreneur de bâtiments pouvait agir dans de plus grandes proportions avec l'espérance de bénéfices considérables : il n'était pas grevé des frais et des honoraires du notariat. Ces petites difficultés d'ailleurs disparaîtraient à mesure que l'institution du crédit foncier s'organiserait dans

(1) La plupart stipulaient le réméré et ainsi un certain nombre d'immeubles étaient restés aux banquiers.

de plus vastes conditions, surtout si l'on pouvait amoindrir le morcellement des propriétés, la plaie profonde du pays.

Il faut pour toute institution nouvelle un certain temps; les esprits comme les intérêts doivent s'y accoutumer. Rien ne s'improvise en ce monde; c'était pour aller trop vite et en aveugle que la *caisse hypothécaire* avait échoué.

Le même motif d'utilité générale pour faciliter la propriété qui avait motivé l'institution du *crédit foncier*, détermina la création des *sociétés immobilières*. L'Etat voulait encourager le développement des entreprises de bâtiments, et les sociétés immobilières avaient pour but l'achat des terrains, la spéculation sur le sol, soit pour le revendre en le morcellant, soit pour construire des immeubles qu'on aliénerait ensuite au profit de la société avec les bénéfices réalisés.

Rien de plus légitime que cette spéculation; elle pouvait être l'objet d'une société anonyme; mais il ne suffit pas qu'une idée soit légale, qu'un but soit utile, il faut encore, quand il s'agit d'une association d'intérêt, que l'affaire soit bien gérée et qu'elle donne des dividendes aux associés.

Or, en thèse générale, toute association pour l'achat et la vente de terrains réussit peu quand il s'agit de spéculation active et de jeu de bourse sur une vaste échelle ; on ne se défait pas d'un terrain comme d'une action, on ne se passionne pas sur la hausse, alors même que la société propriétaire est représentée par des actions au porteur. Le terrain non bâti est une non-valeur qui reste longtemps sans emploi (1) : comment payer alors les intérêts de l'actionnaire, si ce n'est en le prenant sur le capital? Et en supposant des bâtisses coûteuses, combien d'années doivent s'écouler avant que ne cessent les non-valeurs ! Pendant cet espace, que deviennent les dividendes? comment sont payés les intérêts, n'est-ce pas le capital que l'on diminue : n'est-on pas obligé d'hypothéquer ces immeubles par un système d'obligation jusqu'à concurrence de leur valeur ; et que devient alors le gage des actionnaires?

La première société immobilière formée sur une vaste échelle, fut celle qui eut pour but l'achat des terrains de la rue de Rivoli (2) ; le prospectus tout saint-simonien promettait des résultats splendides ;

(1) On compte des terrains qui sont restés 20 ans sans emploi.
(2) Au capital de 5 millions.

il en peignait les grandeurs et les horizons infinis. Bientôt ces idées même prirent une nouvelle ampleur; les limites en furent dépassées : les travaux de la rue de Rivoli ne furent pas suffisants aux idées de M. Perreire; il acheta des terrains aux Champs-Elysées, à la rue de Sébastopol, l'hôtel d'Osmond : il donna en échange les plus beaux immeubles de la rue de Rivoli, le gage primitif de la société. Il en fit lui-même plus tard l'aveu comme d'une bonne spéculation (1). Sur toute chose on ne voyait que l'avenir et quel avenir que celui promis par l'imagination des disciples du père Enfantin? Vous avez vu quelquefois les restitutions faites par les artistes d'une cité antique et superbe, Babylone, Rome, Ninive, villes de monumens sans maison pour le peuple, ou bien les toiles d'un décor de théâtre; ainsi étaient les villes rêvées par le saint-simonisme: des appartement dorés, de faux clinquans, le stuc prodigué partout, des Bazards pour la multitude, un faste qui ressemblait à la robe de chambre dont s'enveloppent les exploitateurs de la crédulité, pour faire croire à la richesse et à la grandeur de leur entreprise.

(1) Rapport du mois d'avril 1858.

Au fond de ces grandeurs étaient la disparition successive des existences mitoyennes et l'exhaussement extraordinaire des loyers, un luxe qui supposait à chacun une fortune hativement acquise, fastueusement dépensée et dont on avait à rendre compte plus tard devant les tribunaux.

L'idée saint-simonienne se développant encore, l'hôtel du Louvre fut fondé : ce fut pour la première fois peut-être qu'on vit une société sérieuse, anonyme, s'occuper de l'exploitation d'un hôtel garni ; il est vrai qu'il était fondé sur la gigantesque proportion du fouriérisme, c'était presque le phalanstère rêvé par M. Considérant, le caravansérail de l'Europe. Pour des actionnaires, était-ce un capital bien assuré que celui d'un établissement à recettes mobiles et journalières? Ses fondateurs ne s'arrêtaient pas à ces étroites, à ces petites considérations : hôtel du Louvre, magasin du Louvre, tout fut gigantesque dans sa création, selon la loi du progrès et de la perfectibilité absolue.

A l'imitation de la société de la rue de Rivoli et à côté de M. Perreire, un israélite encore, M. Millaud, fondait une société immobilière par actions : il s'agissait de l'acquisition de terrains, de la fondation de

cités nouvelles au centre, aux extrémités de Paris : le magnifique hôtel Frascati situé au coin de la rue de Richelieu, pouvait inspirer quelque confiance. M. Millaud, comme M. Perreire, était parti d'une situation effacée pour s'élever à la fortune ; trop ingénieux en combinaisons financières, il faisait appel aux petits capitaux offrant des merveilles d'intérêt pour des prêts sur hypothèque ; il créait des rues, des groupes de maisons. A l'époque où s'arrête ce volume, il y avait un grand entrain pour les prospectus (1), on mettait tout en actions ; et comme on les créait à des taux très-minimes, 250 fr., 125 fr. et qu'elles n'étaient payables que par portions à des termes éloignés, les économies du petit capitaliste, de l'ouvrier, des concierges, s'y jetaient avec avidité. C'est ce que les saint-simoniens définissaient la démocratisation du capital : ainsi se formèrent les sociétés pour le *palais de l'Industrie* (2), les *Petites-Voitures* (3), les *Docks* ; on fit des primes considérables sur ces associations : des fortunes furent ac-

(1) M. Millaud avait pour organe le journal *La Presse* qu'il achetait à un prix très-élevé.

(2) Les actions *du palais de l'Industrie* s'élevèrent jusqu'à 160 fr.

(3) On sait la destinée des *petites voitures* et des docks.

complies au milieu de mille ruines : qu'advint-il ensuite de ces associations nées au souffle saint-simonien ? D'innombrables détresses accomplies pour élever quelques nouveaux riches ? Les malheureux qui perdaient leurs actions étaient trop dispersés, trop inconnus pour se plaindre, et la presque impunité était assurée aux heureux spéculateurs ! Il est un fait en bourse incontesté : lorsqu'il y a bénéfices pour les uns, il y a perte pour les autres. Les victimes donc furent les petits joueurs ; les fortunes de 1 à 30 millions se formèrent par la spéculation des gros sur les petits : quelques heureux triomphateurs marchèrent sur des milliers de victimes, et, par exemple, quelques journalistes qui avaient sonné à pleine voix la trompette de la spéculation, et semé l'enthousiasme même pour les plus tristes affaires, se retirèrent avec le million tant désiré ; ils se passionnèrent désormais pour le doux bien-être, pour les loisirs tranquilles ; ils s'absorbèrent dans la contemplation des belles éditions *princeps* du *Tasse* ou de l'*Arioste*, oubliant un peu les éditions nombreuses de titres au porteur en décadence ! Israël est inimitable dans sa transformation ; le Juif de Venise avait un goût admirable pour les vieux missels bysantins

tout émaillés de vermillon, de topazes et de rubis, que la conquête avait mis aux mains des doges et des patriciens de la sérénissime République !

SOCIÉTÉ MARITIME. Dans cette voie de spéculation le saint-simonisme ne s'arrêta point et l'on vit tout à coup se former une association sous le titre *de Société Maritime.* Celle-ci, spécialement l'œuvre de trois saint-simoniens : MM. D'Eichthal, Emile et Isaac Perreire, avait pour but non-seulement la construction et l'affrètement des navires, mais encore le commerce des denrées de l'Amérique du Sud : voie nouvelle dans laquelle le saint-simonisme jetait la spéculation ; on avait, sans doute, le souvenir de l'ancienne Compagnie des Indes ; mais les fondateurs de *la Société Maritime* ne remarquaient pas que l'ancienne Compagnie des Indes avait le monopole et le privilége et que la nouvelle société qu'ils formaient, aurait au contraire à lutter contre la libre concurrence et que l'intérêt particulier opère mieux, avec des instincts plus surs, moins aventureux que les agens salariés des compagnies.

De telles considérations prises dans un ordre d'idées sérieuses et régulières, ne pouvaient arrêter l'esprit aventureux des trois saint-simoniens dont j'ai

parlé ; ils citaient l'exemple des bénéfices accomplis, réalisés par la société des paquebots de la Méditerranée, sous la raison Bazin, ou bien encore *les Messageries Impériales*. Mais ces sociétés très-sévèrement administrées avaient un but limité, sans se jeter dans la spéculation commerciale et les paquebots faisaient un service régulier ; elles avaient de grands marchés avec le gouvernement.

Toutes ces considérations étaient trop sérieuses pour arrêter le génie poétique de trois saint-simoniens ; et M. Emile Perreire se mit aussitôt à l'œuvre pour dessiner quelques-uns de ces horizons infinis qui se produisent dans ses rapports : « Quoi de plus magnifique qu'une société qui embrasserait le commerce du monde ; l'Inde, la Chine, l'Amérique du Sud, les navires sillonnant toutes les mers ! La société spéculant sur la plus grande échelle, pour acheter les sucres, les blés, les cotons, venant en aide à tous, au gouvernement même ; les bénéfices seraient immenses ! »

Tel était en général, le procédé des saint-simoniens ; ils voyaient tout en beau : quand les illusions seraient tombées, quand le jour de compter les pertes serait venu, alors ils vous diraient avec la même

assurance de langage : « que des événements imprévus avaient trompé leur attente ! » Comme si la première condition d'une affaire n'était pas de prévoir tous les ordres d'événements bons ou mauvais. Il n'est pas permis d'appeler des actionnaires au bruit des fanfares brillantes, pour leur chanter plus tard le *dies iræ* des trépassés.

Aussi ce fut en vain que les fondateurs de la *Société Maritime* voulurent appeler à eux la partie sérieuse du conseil *du crédit mobilier* ; il y eut des refus formels ; les fondateurs furent donc réduits à prendre des noms de banque secondaires ; (1) un seul sortait de cet ordre d'idées, ce fut le duc de Noailles ; qui entra dans le conseil ; rien de plus honorable et de plus élevé que le duc de Noailles ; mais comme les ducs de Choiseul et de Liancourt, il s'était imaginé mieux comprendre son temps en se mêlant aux affaires de l'industrie ; comme si la seule grande carrière pour les gentilshommes n'était pas l'armée et la magistrature, et la seule affaire digne d'eux la culture de la terre ; toujours

(1) Les membres du conseil d'administration de la compagnie maritime étaient MM. d'Eichthal, de Aboraa, Biesta, Bixio, Vincent Cibiel, Aug. Chevalier, Mathieu Dolfus, duc de Noailles, Em. Perreire, Isaac Perreire, Sieber.

déplacés parmi les industriels, sujet de raillerie ou d'exploitation, leur nom ne servirait que d'étendards et de couverture pour certaines opérations hasardées.

Cependant MM. Em. et Isaac Perreire étaient trop importants dans le crédit mobilier pour que cette société si hasardeuse elle-même ne prit pas sous son patronage la *Société Maritime*; le crédit mobilier fit des avances et les trois saint-simoniens se mirent à l'œuvre de la spéculation ? Qu'en résulta-t-il? Quelles furent les causes de tant de pertes? Qui amena les tristes déceptions? Comment se fit-il qu'il ne resta plus de liquide dans la société maritime que le gage de la créance du crédit mobilier pour les avances qu'il avait faites (1)? Nous examinerons ces questions en détail dans le volume suivant.

LES PORTS DE MARSEILLE.

La spéculation sur les terrains ne se borna pas seulement à Paris et à la banlieue, elle s'étendit encore à quelques villes de province, à Marseille spécialement. Les développements que prenait cette

(1) Le rapport du 17 décembre 1859.

grande cité étaient incontestés, sa position était unique comme débouché du commerce du monde, son avenir immense. Le conseil municipal délibéra de vendre les terrains de l'ancien Lazareth, à mesure que des ports nouveaux étaient creusés à la Tourette et à la Joliette : la Marseille des Phocéens et de Rome était précisément bâtie dans ces anses qui de la place Vivaux s'étendaient jusqu'à Arenc (1).

Ces terrains de l'ancien lazaret furent l'objet d'un contrat de vente et d'achat entre la ville de Marseille et M. Mirès, l'une des intelligences les plus vives, les plus actives de la synagogue ; la ville s'engagea à des terrassements, et M. Mirès à lui acheter les terrains ainsi nivelés de manière à pouvoir vendre lui-même ces terrains ou à élever des constructions (2) pour former un nouveau quartier.

C'est sans doute la situation littorale de ces nouveaux terrains qui engagea M. Mirès à changer le titre primitif de son association, en donnant le nom de *Société des ports de Marseille* à la compagnie

(1) Arena (sable).

(2) On résolut alors de détruire la vieille cathédrale et d'en bâtir une nouvelle splendide. La vieille cathédrale, fort délabrée, était néanmoins un de ces vieux monuments chrétiens qui inspirent du respect par cela même qu'ils sont antiques.

financière qu'il forma : il ne s'agissait pas le moins du monde *des ports*, propriété de l'Etat, mais des terrains du lazaret; la société anonyme fut fondée avec un immense luxe d'annonces et de prospectus, l'imagination poétique de M. Mirès voulut s'élever jusqu'au bel horizon de la Méditerranée.

Envisagée du côté de la mer, la situation des terrains était admirable; mais dans ses relations avec la ville et ses riches quartiers, ces terrains étaient mal placés, car ils étaient séparés de la cités d'affaires, de la Bourse et du vieux port par la ville antique, tortueuse. Il n'y avait d'espérance de relier les deux extrémités de la Bourse à la cathédrale que par une large coupure dans la *Massillia* antique : M. Mirès, avec sa volonté ardente qui souffrait peu les obstacles, ne proposait rien moins que de démolir la vieille cité entière et d'en expulser trente mille âmes, tandis que le seul parti raisonnable était d'ouvrir une large rue qui aurait lié la Bourse à la cathédrale nouvelle qu'on élevait sur les ruines de l'antique église consacrée à saint Lazare, en passant par les Augustins, la Coutellerie, la Grande-Rue, les Prêcheurs et l'Observance. Marseille aurait eu sa rue de Rivoli,

Cette question restant à décider, il n'y avait plus que la combinaison financière; elle fut résolue avec l'activité qui caractérisait M. Mirès : la *Société des ports de Marseille* n'était, à vrai dire, qu'une association pour achat de terrain avec une spéculation pour la revente, soit avec des constructions, soit sans constructions. Jusqu'à ce résultat acquis, il ne pouvait y avoir de dividende, l'intérêt même devait être pris sur le capital (1).

Les terrains pouvaient se vendre ou à des compagnies de docks, ou pour les gares de chemins de fer, et ici la position était bonne; rien de mieux situé que ces terrains pour le transbordement des marchandises; il n'en était pas de même pour la vente des terrains aux particuliers, aux riches négociants de Marseille, qui tous avaient leurs commodes maisons rues Saint-Ferréol, de Paradis, Grignan, Montgrand et Mazade, et leurs magasins à la rive neuve du vieux port. Il n'y avait d'autres moyens pour donner de la valeur aux terrains de la société, que d'ouvrir la grande voie dont j'ai parlé à travers les vieux quartiers, entre la Bourse et la cathédrale. Sans cette

(1) Sauf pourtant l'intérêt du prix des terrains vendus par M. Mirès à des prix avantageux; ces terrains étaient la fleur de l'opération,

voie nouvelle, les terrains de la société ne pourraient former qu'une ville à part et qu'une cité de docks, de magasins, de gares de chemins de fer, n'ayant qu'un seul rapport avec Marseille par la voie longue et peu directe du boulevard des Dames, de la rue d'Aix ou par le long contour des quais.

Quant à l'opération financière en elle-même, il fallait voir, attendre; les primes qu'on jouait sur cette valeur étaient étranges : car enfin où était le produit? sur quel revenu était pris l'intérêt? qui pouvait espérer un dividende? Le but de la société pouvait être grandiose, utile; je ne veux pas le nier; mais un but peut être très-grand, très-poétique (et l'on ne saurait trop le louer), et à côté de la puissance de l'œuvre se trouve toujours l'opération financière elle-même qui peut être mauvaise et, en tous les cas, toujours discutable (1).

Ainsi, sans trop préjuger l'avenir, quoi de plus immense que le percement des isthmes par un vaste tracé de canaux à travers les déserts des deux mondes : il fallait en admirer la pensée; mais ce

(1) Au reste, les engagements de M. Mirés envers la ville furent ponctuellement remplis et la ville fut à son tour très-favorable à la société des ports. Nous reprendrons l'examen de la société des ports de Marseille depuis 1855 dans le volume suivant.

n'était pas dire que les actionnaires devaient trouver un capital assuré, un dividende considérable, un intérêt positif. Voilà pourquoi dans l'antiquité les grandes œuvres se faisaient par l'Etat et n'étaient pas l'objet d'une opération particulière : ce qui est social doit être fait par la société.

On dut remarquer que dans ces voies nouvelles où s'engageait la spéculation, la maison Rothschild ne prit aucune place ; elle avait trop d'esprit pratique pour cela ; M. Rothschild connaissait bien MM. Emile et Isaac Perreire, Mirès, Millaud, enfants de la Synagogue comme lui ; il en parlait toujours avec ce petit sourire qui semblait dire : « attendez la fin, l'avenir prouvera si j'ai tort. » Sans jamais s'expliquer sur les destinées de la société *du crédit mobilier*, M. Rothschild semblait considérer les opérations comme trop vastes, trop variées pour être jamais sûres.

L'esprit de MM. Perreire, de tout fusionner, de tout centraliser, de tout envahir, était en opposition avec l'esprit sérieux de la banque qui consiste à tout examiner, tout peser et à choisir ; le *crédit mobilier* se mêlant à tout et de tout, exposait son capital, non-seulement à la bourse mais dans un patronage

hasardeux. Ce que les hommes sérieux ne pouvaient comprendre c'est que les actions du crédit mobilier fussent à un taux si élevé, lorsque si une liquidation était faite, les actionnaires auraient à peine le pair et que pour perpétuer cette illusion, MM. Perreire promissent encore des dividendes. Heureusement pour *le crédit mobilier*, il se trouvait dans le conseil, un certain nombre de banquiers, sages, expérimentés qui devaient arrêter les écarts de l'imagination saint-simonienne. Il fallait contenir une activité dévorante, une somme surabondante de facultés travailleuses qui voulait envahir le monde industriel, et ne rien laisser en dehors de son imagination absorbante

XXIII

SITUATION FINANCIÈRE PENDANT LA GUERRE AVEC LA RUSSIE. — LES EMPRUNTS. — LE NUMÉRAIRE.

Ce fut au milieu de la surexcitation des intérêts et de l'enthousiasme de la Bourse pour l'esprit d'association, que surgirent les premières difficultés de la question d'Orient. Mais ce qui l'atténua singulièrement au point de vue financier, ce fut la certitude du concours de l'Angleterre et l'alliance si intime des deux cabinets. Un fait acquis désormais à l'histoire, c'est que chaque fois que la place de Londres marche de concert avec celle de Paris, il n'y a pas de crise longue et possible; le concours de l'Angleterre rassure toujours le pays; il est une sécurité pour l'Europe entière. Il n'y a pas de crédit plus grand que celui de l'Angleterre et son histoire en fait foi; témoin la longue crise de guerre de 1793 à 1815, lorsque l'Angleterre non-seulement

avait fourni à ses propres dépenses, mais encore donné à l'Europe des subsides pour l'effrayante somme de 150 millions de livres sterlings. Par un phénomène de crédit et de balance commerciale, le change avait été constamment favorable à la Grande-Bretagne sur Vienne, Berlin, Pétersbourg, Lisbonne et Constantinople (1).

De 1817 à 1820, avant l'intervention de la maison Rothschild dans des emprunts, c'était encore la maison Baring et avec elle toutes les grandes banques de l'Angleterre qui avait pris les 36 millions de rente destinés au paiement de la contribution de guerre imposée par les alliés, et au milieu de la plus grande crise d'argent qui ait existé, de 1821 à 1825, elle avait engagé près de 20 millions de livres sterlings dans les emprunts contractés par les nouveaux Etats de l'Amérique et la Grèce (2).

Comme dans la guerre d'Orient la France mar-

(1) Tome II de cet ouvrage.

(2)

1822	Colombie,	2,000,000
	Le Chili,	1,000,000
	Poyais,	200,000
	Le Pérou,	450,000
1824	Le Pérou,	750,000
	Bennos-Ayres,	1,000,000
	La Colombie,	4,750,000
	La Grèce,	800,000
1825	La Grèce,	2,000,000
	Le Pérou,	616,000
	Guatimala,	1,428,750
	Guadalaxara,	600,000

chait de concert avec l'Angleterre, la place de Paris fut pleinement rassurée au point de vue du crédit public : la question d'argent serait facilement résolue, le crédit simultané de la France et de l'Angleterre pouvait remuer tout l'argent du monde.

Cependant deux circonstances devaient un peu peser sur la question du crédit général : la pénurie des subsistances, la nécessité d'une exportation considérable de numéraire : deux récoltes avaient été insuffisantes pour les besoins de la consommation. En temps de paix, le grand magasin des approvisionnements pour la France c'était Odessa : on avait dépensé, en 1816, 250 millions pour avoir des grains; en 1822, 170 millions; en 1829, 130 millions; en 1837, 155 millions. Aux années abondantes de 1848 et 1849, avaient succédé des récoltes médiocres, puis insuffisantes de 1853 et 1854. La guerre avec la Russie devant fermer le magasin d'Odessa, il fallait se pourvoir de farines en Amérique à des prix assez élevés et qui allaient exiger une exportation considérable de numéraire (1).

D'un autre côté, le pays dans lequel on allait faire

(1) La maison Hottinguer en compte courant avec toutes les banques d'Amérique fut un intermédiaire utile et honorable.

la guerre, la Turquie d'Europe et d'Asie, n'était pas une contrée à échange; les traités de subsistance et de fourniture qu'on allait faire avec les maisons juives, grecques, arméniennes, les grands centres du commerce en Orient (1), devaient être payées en piastres, écus de 5 francs ou en or; la solde des troupes si exactement acquittée devait être assurée au moyen des exportations d'or et d'argent. Cette nécessité de numéraire devait avoir une certaine influence sur la masse en circulation, non point actuellement (car la Banque avait ses caves pleines), mais une année ou deux plus tard. Ajoutons le nolisement des navires pour transports de troupes, le fret de ces immenses vaisseaux à vapeur payés fort cher en Amérique, et qu'il eût mieux valu peut-être acheter. Le change sur l'Amérique dut s'élever en proportion, et la Banque eut intérêt à envoyer des lingots, au lieu de prendre du papier (2).

Ces dépenses extraordinaires nécessitaient l'accroissement des ressources du budget ordinaire : devait-on recourir à l'impôt ou au crédit? Il avait

(1) Comme les Cophtes en Égypte.

(2) Le papier sur l'Amérique, recherché à Hambourg, à Vienne, à Trieste, était devenu rare et cher.

été d'abord question d'un emprunt simultané et mutuellement garanti par la France et l'Angleterre : Le crédit de ces deux nations unies devait opérer avec une telle puissance qu'il aurait groupé et réuni tous les capitaux du monde! Quelle place de l'Europe aurait refusé de prêter aux deux gouvernements les plus sérieux, les plus riches en ressources? La difficulté était de faire accepter par le Parlement un système nouveau qui engagerait trop loin la nation anglaise, et le chancelier de l'échiquier ne le croyait pas possible.

Recourir exclusivement à l'impôt en France en augmentant les taxes directes était chose fort délicate; l'impôt pèse davantage, affecte plus profondément et donne moins de ressources actives, immédiates que l'emprunt; s'il y avait un surcroît d'impôt à voter, il devait être proportionné aux ressources du pays et seulement pour la quotité nécessaire de l'intérêt nouveau que l'emprunt nécessitait. Par ce moyen, les créanciers de l'Etat trouvaient leur garantie suffisante (1) : c'est ce qui se pratiquait toujours en Angleterre.

(1) Tel fut l'impôt du double dixième sur le revenu indirect.

Le chancelier de l'échiquier, dans son budget, annonça la nécessité de l'emprunt; il n'en changea pas le mode, et devait être de 10 millions de livres sterlings; on n'eût pas même besoin de recourir à la dette consolidée ; en Angleterre, un emprunt est la chose la plus simple, la plus usitée : cette fois on émit des bons de l'échiquier à intérêts successivement amortis, et qu'on pouvait toujours transformer en dette consolidée.

En France, on craignait de trop charger la dette flottante; d'un autre côté, une opinion venait de se produire sur le mode des emprunts. On voulait substituer à la forme traditionnelle de souscription par les banquiers, un appel par la souscription publique : un État plein de grandeur et de ressources devait trouver un immense concours d'opinion.

Seulement il fallait réaliser cet emprunt au meilleur prix possible, et ensuite donner à l'opinion par une souscription publique, un moyen de se manifester avec éclat. Cette pensée nationale réussit à merveille. Un premier emprunt de 500 millions, voté par le corps législatif, fut présenté au public en forme de souscription directe (1). Peut-être manifesta-t-on

(1) Décembre 1854.

trop de méfiance à l'égard des banquiers en cette occasion si grave. Le programme établissait le taux de l'emprunt à 92 francs pour 4 1/2 p. 0/0 et le taux de 65 francs 25 c. pour le 3 0/0; les souscripteurs avaient en outre la jouissance du semestre d'intérêt et ne s'acquittaient que par dixièmes de mois en mois; s'ils payaient par anticipation, ils jouissaient de l'escompte à 5 p. 0/0, de sorte que le taux des deux rentes était très favorable aux capitalistes. L'emprunt eut été souscrit par les maisons de banque peut-être à un taux plus élevé et avec une commission moindre (1); surtout avec moins de détails.

Mais l'État voulait associer le pays tout entier à une pensée nationale; c'était une manifestation publique en l'honneur de la France et de son gouvernement: elle réussit complétement.

Le second emprunt de 750 millions donna un chiffre fabuleux de souscriptions. Il fallut repartir l'emprunt comme une faveur (2) entre ceux qui l'avaient souscrit. Un versement mensuel pour les deux

(1) On pouvait remarquer que depuis 1848, la maison Rothschild était restée ostensiblement en dehors de tout emprunt d'État.

(2) Il y eut près de 3 milliards de souscription (mai 1855).

emprunts d'environ 125 millions fut réalisé avec exactitude : la banque seconda le mouvement. A la bourse l'emprunt fit prime dès son émission ; il y avait assurément un grand avantage moral au point de vue de la guerre, d'associer ainsi toute la nation à un emprunt et d'offrir un beau spectacle de patriotisme à l'Europe. Toutefois cette masse de rente d'abord non classée, dont la spéculation pouvait s'emparer, devait peser tôt ou tard sur le marché : si la foule qui avait pris l'emprunt était susceptible d'enthousiasme, elle était également faible devant la crainte ; elle pouvait s'alarmer au moindre événement, à la crise la plus simple. D'ailleurs, lorsque les banquiers font par eux-mêmes une opération d'emprunt, ils agissent surtout avec les capitaux de leurs correspondants, avec l'argent de toute l'Europe. Pour eux il suffit d'un revirement de fonds opéré par de simples remises et le sacrifice ne porte jamais exclusivement sur le pays emprunteur.

Il n'en est pas ainsi lorsque l'emprunt est fait par souscription nationale. Il n'existe dans chaque Etat qu'une certaine masse de capitaux ; quand le crédit se porte en totalité sur une opération, il déserte les autres. Si le petit capitaliste prête à l'Etat, il

ne peut à la fois prêter sur hypothèque et au commerce; les emprunts de 1,250 millions devaient donc avoir pour effet nécessaire, la diminution des capitaux disponibles en province et spécialement pour l'hypothèque sur immeubles. De tous les départements vinrent des plaintes sur cette pompe aspirante qui poussait l'argent à la bourse par l'appât des primes et de la spéculation. On calculait que pour l'année 1855 seulement les appels de fonds pour les emprunts des compagnies de chemins de fer et autres opérations de bourse, s'élevaient à près de 1,800 millions, et les propriétaires dans les conseils généraux exprimèrent leurs douleurs sur une situation financière qui ne leur permettait pas même d'emprunter (1) le dixième de leur propriété sur première hypothèque.

Ces propriétés baissaient de valeur et quelques-unes restaient invendables : un tel état de choses ne pouvait se prolonger et encore moins devenir régulier : c'était une situation exceptionnelle.

La nécessité des emprunts s'étendit à tous les États engagés dans la lutte. La Russie, partie prin-

(1) C'est ce qui engagea l'État à donner plus d'extension, plus d'activité au *crédit foncier* encore bien faible.

cipale et belligérante, employa ses propres réserves de fonds, et voulut multiplier ses ressources à la fois par un appel au crédit en rentes sur l'État, puis par une émission de roubles en papier dont le trésor garantissait l'amortissement dans une période déterminée et par un système de papier-monnaie à intérêt. L'emprunt russe fut souscrit avec rapidité à Amsterdam, à Francfort, à Vienne, à Hambourg, Naples, Madrid, Gênes. On vit à cette occasion le parlement anglais adopter une mesure exceptionnelle ; il fut défendu par un acte du conseil à tout sujet anglais de fournir directement ou indirectement des fonds à l'emprunt fait par l'ennemi (1), mesure difficile dans son exécution, car la Russie devait trouver autre part le placement de ses emprunts. Et quelle espèce de surveillance ou d'inquisition pouvait jamais empêcher les maisons anglaises en compte-courant à Vienne, à Berlin, à Hambourg, de prendre indirectement part à cet emprunt? Rien de plus libre, de plus subtil, de plus habile que l'argent lorsqu'il y a intérêt pour lui de se porter sur un point ou sur un autre ; un Etat peut avec une

(1) Acte du Conseil, du 4 mars 1855. Cette mesure fut également adoptée aux bourses de Paris et de Turin.

certaine mesure défendre qu'une valeur soit cotée à la bourse ; mais empêcher que l'argent ne se porte vers un emprunt quand il y trouve son avantage, aucun gouvernement ne peut l'empêcher. L'argent, comme les juifs au moyen-âge, échappe à toutes les surveillances, à toutes les oppressions.

La Prusse porta son emprunt à 30 millions de thalers facilement négociés, parce qu'on savait cet Etat économe et prudent. Au préalable, les banquiers eurent la certitude que la Prusse maintiendrait sa neutralité et cette situation tempérée, elle la dut autant aux conseils de la banque qu'à la propre sagesse de son gouvernement (1). Ce n'était pas la première fois que la banque sérieuse rendait service à la paix du monde : on sait qu'un des membres de la maison Rothschild avait dit en 1839 avec un peu de vanité d'elle-même : « La guerre ne se fera pas, car la maison Rothschild ne le veut pas. »

Cette même prudence financière se révélait à un plus haut degré peut-être en Autriche ; le cabinet de Vienne, dans cette circonstance difficile, joua un rôle de finesse et d'habileté de crédit. On n'a point

(1) L'opinion en Prusse était contre la guerre, le cabinet montra une grande dextérité dans ces négociations.

à examiner dans ce livre le côté moral de la conduite de l'Autriche ; il y eut sans doute peu de reconnaissance de la part du cabinet de Vienne à l'égard de l'empereur Nicolas : c'est souvent un grand tort de manquer de souvenir, il en reste toujours quelque chose sur votre considération et même sur votre force de gouvernement; mais dans la politique des Etats modernes, il s'agit moins de reconnaissance, que d'intérêt. Or, une fois le système de la neutralité adopté par l'Autriche, il était certain qu'elle devait tirer de la situation le meilleur parti possible; elle venait de vendre ses chemins de fer et quelques-unes de ses usines à une compagnie française (1), à la tête de laquelle se trouvait le Crédit mobilier, et ces nouveaux rapports de finance qu'elle engageait avec la France, ne contribuèrent pas peu à maintenir le cabinet à Vienne dans une situation neutre durant la guerre de Crimée. Après cette opération lucrative, l'Autriche mit beaucoup de soin à retirer son papier-monnaie pour lui substituer un billet de banque au porteur garanti par un dépôt de numéraire au moins d'un tiers comme

(1) Ce fut une des plus heureuses et des plus habiles négociations du crédit mobilier. Elle prépara des fortunes considérables.

représentation du papier. La place de Vienne fit ces diverses opérations avec ses propres ressources presque sans le concours des autres places (1).

Il fallait également assurer un emprunt à la Turquie, la partie principale dans la guerre, et comment y parvenir ? Nulle maison financière dans le monde n'avait confiance en la Turquie pour deux causes : le désordre permanent dans les ressources de l'Etat, puis la mobilité incessante, la dépréciation des monnaies : laissée à elle-même, la Turquie n'aurait pas trouvé 10 millions à emprunter en supposant même qu'elle eût donné pour gage ses revenus certains, la perception d'un impôt, les douanes par exemple : La France et l'Angleterre adopteraient-elles de concert la forme de l'emprunt grec de 1825, c'est-à-dire une garantie réelle, une responsabilité à trois ? En définitive, cela revenait pour la France et l'Angleterre à un véritable emprunt direct. Lord Palmerston déclara qu'il serait difficile d'obtenir une telle garantie par un acte du parlement. Alors on recourut à un mode mixte qui sans avoir des conséquences aussi immédiates, pourrait néanmoins faciliter un emprunt. Les deux puissances alliées

(1) La maison Sinna fut à la tête de cette opération.

recommandaient l'emprunt turc sans en prendre la garantie directe : quelle était la portée de cette recommandation ? Aucune sans doute, s'il s'était agi de transactions entre particuliers : recommander n'est pas cautionner, mais en diplomatie, les Etats ont les uns sur les autres des moyens puissants, coercitifs ; les engagements de la Turquie envers la France et l'Angleterre étaient très-sévères, très-précis, et cette considération devait faciliter l'emprunt auprès des maisons de banque, parce qu'au cas de non exécution, les puissances alliées pouvaient intervenir pour l'accomplissement des obligations.

La paix si désirée suivit une glorieuse campagne et les bons rapports entre l'Europe furent rétablis ; cet heureux événement à la suite du congrès de Paris, devait produire une hausse générale sur les valeurs de crédit : on s'y attendait et la spéculation s'était engagée dans cette voie désirable. La paix n'était pas sitôt espérée ; si elle produisit une satisfaction générale après tant de sacrifices, on fut surpris de la pesanteur des fonds et de la faible impulsion que recevaient les valeurs de crédit (1).

(1) La hausse ne dépassa pas la moyenne de 2 à 3 p. 0/0 ; elle ne se développa même pas et les fonds furent lourds.

Avec un peu d'intelligence de l'état des places de l'Europe, cette hésitation pouvait s'expliquer. Au point de vue financier, tous les sacrifices imposés par la guerre étaient presque faits, les emprunts accomplis : le numéraire or et argent continuait à s'exporter pour l'acquittement des obligations prises durant la guerre, surtout pour parer à la crise des subsistances; les emprunts et les valeurs de crédit n'étaient pas classés; des versement restaient à faire qui s'élevaient à plus de 1,500 millions sur les actions de toute nature.

Ce qu'il y avait de plus grave dans la question financière, pour les années 1855 et 1856, n'était pas la masse des emprunts ; un Etat tel que la France a tant de ressources ! mais c'était le déplacement, si l'on peut ainsi parler, du numéraire de l'or et de l'argent. Deux causes, je le répète, y avaient contribué, la guerre d'Orient où toutes les opérations s'étaient faites en espèces, et la mauvaise récolte des céréales qui pesait sur l'Europe.

Heureusement l'alliance la plus intime existait avec l'Angleterre, le pays le plus fécond en ressources, le mieux préparé contre les crises, le plus de sang-froid à l'aspect des événements les plus sérieux;

la place de Londres prêta son loyal concours à celle de Paris, et la balance se fit avec facilité. Les transactions que nécessitait l'état de crise des années 1855 et 1856 devaient naturellement se solder en espèces; les populations de l'Orient ne connaissant pas d'autres moyens. Les maisons grecques de Constantinople (1), celles de Marseille et de Gênes grandirent leur fortune par de colossales affaires en fournitures de vivres et viandes; d'autres opérations se firent avec les Etats-Unis d'Amérique, avec la Sardaigne et l'Espagne, soit pour le fret, soit pour les transports à vapeur; l'Amérique possédait d'immenses navires. Ces sortes d'opérations se soldaient par le change et par simple revirement de fonds (2).

Quoi qu'il en soit, en l'année 1855, la banque de France constata une notable diminution dans son encaisse; l'or disparaissait par tonnes et l'on pouvait appréhender une crise quand on jetait les yeux sur la masse de papier de toute nature. Pour l'observateur attentif, l'aspect seul des valeurs cotées à la bourse ou bien négociées sur la place de Paris était

(1) Celles de Smyrne, de Trieste, de Vienne aidèrent beaucoup les opérations.

(2) Le dolar se fit de 5 fr. 30 à 5 fr. 45. Les deux maisons Rothschild et Hottinguer firent la plupart des opérations de change.

de nature à produire une certaine crainte ; pourraient-elles jamais régulièrement se classer? N'y aurait-il pas chaque jour à négocier le poids immense de valeurs de toute nature excédant le capital disponible? Indépendamment de la dette publique régulière, il y avait sur la place pour plus de 6 milliards de valeurs dont je vais énumérer le capital au prix seulement de la fondation, sans tenir compte de ce que ces valeurs étaient achetées sur place.

1° Banque de France, comptoir d'escompte, crédit mobilier, crédit foncier, banque de Darmstadt, etc.	730,000,000
2° Sous-comptoirs et caisses particulières, Bechet de Thomas, Lecuyer, Saint-Paul, caisse des chemins de fer, Mirès, Bonard, etc.	83,000,000
3° Assurances contre l'incendie, compagnie nationale, générale, Union, Providence, etc. . .	70,000,000
4° Assurances maritimes, Lloyd,	
A reporter.	883,000,000

Report.	883,000,000
caisse centrale, Sécurité générale, Union des ports, etc. .	32,000,000
5° Assurances sur la vie, nationale, générale, union, Phénix. caisse paternelle.	32,000,000
6° Assurance contre la grêle. .	10,000,000
7° Annuités des ponts. . . .	5,500,000
8° Canaux : Bourgogne, Quatre-Canaux, Arles et Bonc. etc. .	135,000,000
9° Compagnies des eaux. . .	20,000,000
10° Chemins de fer, actions françaises et étrangères au prix de l'émission.	2,132,000,000
11° Messageries et voitures, compagnies impériales, voitures, omnibus de Paris et de Londres.	55,000,000
12° Charbonnage Azincourt, Grande-Combe, belge, Mayence. .	72,000,000
13° Asphaltes.	1,500,000
14° Zinc et plomb (Vieille-Montagne), Stolberg, Silésie. . .	33,500,000
15° Gaz parisien, est, nord. . .	22,000,000
A reporter.	3,433,500,000

Report.	3,433,500,000
16° Forges, fonderies, papeteries, Anzin, Creuzot, Decazeville, Châtillon, Essonne. . . .	70,000,000
17° Filatures Cohin, lin Maberly, etc.	31,000,000
18° Valeurs de diverses natures, telles qu'immeubles de la rue de Rivoli, docks Napoléon, glaces, Constructions, Cail, compagnie maritime, port de Marseille, etc., etc.	195,000,000
19 Obligations des chemins de fer à 1,000, 500, 250 fr. françaises et étrangères. . . .	2,350,000,000
Total. . .	6,079,500,000

Cette masse considérable de valeurs n'avaient que deux moyens d'activité et de négociation : la coulisse et les agents de change ; elle ne pouvait se remuer qu'à l'aide de la spéculation et c'est ici que se présentaient les avantages et les dangers du crédit.

La coulisse n'avait rien de régulier : elle n'existait que par tolérance, mais si on pouvait lui reprocher

quelques écarts de mauvais patronage pour des opérations incertaines et des valeurs sans consistance, elle rendait des services en donnant de l'activité et de la vie à la spéculation. C'était la coulisse qui créait les affaires quand il n'y en avait plus; elle était comme la claque dans un théâtre; elle faisait du bruit, elle adoucissait la transition trop rapide entre la baisse et la hausse, elle empêchait les trop grands effets de la panique, comme elle arrêtait l'enthousiasme de la confiance illimitée. Toutes les valeurs sans cours trouvaient un placement dans la coulisse. On y avait un si grand besoin d'activité et d'affaires! Il faut ajouter qu'entre coulissiers, il régnait la plus haute probité pour l'exécution des marchés : comme entre joueurs la parole donnée suffisait; un manquement aux conditions d'un marché, une négation dans le payement des différences suffisaient pour perdre l'honneur et le crédit financier d'un coulissier. Un tiers des opérations de bourse se faisait par la coulisse, opérations souvent basées sur des valeurs qui n'entraient point dans la spéculation régulière, et n'étaient pas cotées à la bourse.

Les opérations régulières appartenaient de plein

droit à l'agent de change; son privilége était immense, la confiance envers lui illimitée, c'est pourquoi les devoirs devaient être pour lui considérables. L'agent de change était l'intermédiaire légal, indispensable pour toutes les valeurs de crédit cotées à la bourse; si l'on remontait à l'origine, au véritable principe de sa fondation, l'agent de change n'était institué que pour les opérations *au comptant;* la spéculation *fin courant* n'était venue qu'ensuite, et telle était la puissance du jeu que les opérations au comptant formaient à peine un huitième dans le carnet des agents de change : les *différences,* les *primes,* la *liquidation,* c'est ce qui le préoccupait. Il accueillait presqu'avec dédain les opérations au comptant.

Le jeu dans ce qu'il avait de plus extrême devint donc la source des plus grands bénéfices de l'agent de change; le courtage s'éleva pour quelques-uns jusqu'à 250,000 francs par année, (le traitement réuni de quatre maréchaux de France et de deux cours de magistrature); de là le haut prix des charges qui se payèrent jusqu'à 1,400,000 francs. Il était donc difficile qu'une seule personne pût acheter une charge : on se mit à plusieurs; il y eut des tiers, des cinquièmes d'agent de change; po-

sition étrange, frivolement exploitée dans le demi-monde et au bal masqué.

Le nom de l'agent de change à titre ne fut plus qu'une fiction. Derrière lui était une société en participation qui exploitait la charge. Dès lors plus de responsabilité morale; on dut embrasser le plus d'affaires possibles et dans un moment si actif, la régularité devint une fiction : comment exiger une *couverture* de tous les clients, si l'on voulait attirer à soi d'énormes affaires? et sans couvertures quelles étaient les garanties du jeu? Comment ne pas être entraîné à bénéficier sur les prix moyens dans les opérations au comptant, comment ne pas spéculer même sur le plus ou moins de retard dans la livraison des titres? Il était presque impossible de payer sa charge, de donner des bénéfices à ses associés en restant dans un système régulier et légal; et c'était ainsi que par cet immense besoin de gagner on dénaturait pour ainsi dire l'institution salutaire et légale des agents de change. Je ne dis pas que cela se fit par tous, mais l'exemple est si contagieux!

Ainsi, d'après le chiffre d'émission indépendamment des fonds publics, un capital énorme pesait à la négociation chaque jour avant de se classer régu-

lièrement; presque toutes ces valeurs avaient d'abord fait prime, mais une fois ce bénéfice réalisé, la spéculation s'en était débarrassée et elles restaient flottantes. Cependant la crise ne devait pas se prolonger; la France devenait un pays à ressources merveilleuses, et il fallait reconnaître qu'elle avait fait d'énormes progrès dans la condition du crédit public; elle ne s'alarmait de rien. Ce qui dans les autres Etats aurait produit une crise, était considéré par la France avec un calme qui faisait honneur au caractère national naguère si impressionnable : la nation s'accoutumait aux emprunts, à la circulation des valeurs mobilières; elle ne s'effrayait pas d'une crise passagère : s'il y avait baisse des valeurs, il n'y avait jamais hésitation ou crainte. La richesse s'accroissait; l'emprunt était versé régulièrement; la circulation était tellement active qu'elle fécondait, multipliait les ressources du pays. On était arrivé à ce nt que le gouvernement n'avait qu'à vouloir pour trouver et grouper autour de lui toutes les forces financières du pays.

Le chiffre de la dette ne devait même pas effrayer un pays riche, puissant, tel que la France, dont le sol était grevé pour 6 milliards d'hypothè-

ques sans que sa fortune et sa richesse agricole en fussent profondément altérées. Les richesses mobilières pouvaient s'élever au même taux. Si elles étaient plus exposées aux chances de hausse et de baisse, la loi avait créé pour elles mille facilités de transmission. Ce n'était donc pas l'accroissement des richesses mobilières qu'il fallait redouter, mais l'abus d'exploitation.

Nous avons déjà parlé, à ce point de vue, de l'institution du *Crédit mobilier* jetée dans tous les hasards de la spéculation même immobilière, par l'esprit distingué et aventureux qui avait présidé à ses destinées ; bientôt aux espérances illimitées succéderaient de tristes déceptions, la réalité désespérante jusqu'à se demander si une liquidation immédiate de portefeuille n'amènerait pas des pertes sérieuses. Mais dans cette voie, le Crédit mobilier devait encore être distancé par une institution rivale : la *Caisse des chemins de fer*, dirigée par M. Mirès ; d'où vient que cette institution, qui avait un but unique, la spéculation sur les chemins de fer, fût étendue à toute sorte d'affaires, les mines des Portes, les hauts-fourneaux, les fonderies, l'éclairage au gaz, les ports de Marseille, l'emprunt espagnol etsur-

tout les achats immobiliers. Était-ce là le but annoncé par le titre même de l'acte de société ? N'était-ce pas exposer des capitaux et les détourner de leur voie spéciale? Qu'avaient de commun ces affaires avec la spéculation sur les chemins de fer? Sans doute M. Mirès était entraîné par l'exemple de M. Perreire; il y avait émulation de hasard et de bonne volonté pour donner de forts dividendes, mais que devenait le capital, quel serait le résultat de cette transformation? Les valeurs qu'on avait en portefeuille représenteraient-elles exactement ce capital si hardiment employé? Ce capital, par exemple, de 50,000,000, pourrait-on le réduire à 20, en disant aux actionnaires : Je vous distribue des valeurs en portefeuille équivalentes à vos actions; et ces valeurs, qui en répond? Si l'actionnaire n'y a pas la même foi que vous, pourquoi le forcer à recevoir un autre titre que le sien? Si ces titres sont bons, pourquoi ne les gardez-vous pas en portefeuille comme représentant le capital social; s'ils sont mauvais, pourquoi les distribuer à vos actionnaires?

Cet exemple avait été donné en 1849 par la caisse Laffite-Gouin, qui distribua quelques-unes de ses valeurs industrielles à ses créanciers; mais la caisse

Gouin avait eu la franchise de dire qu'elle était en liquidation ; l'actionnaire est comme leporteur d'un billet; on ne peut s'acquitter avec lui que de la manière stipulée : on ne peut lui donner des valeurs même équivalentes. La loi salutaire sur les commandites, 17 juillet 1856, n'avait pu tout prévoir, et la question qu'on allait soulever était très-grave.

Il faut préserver l'esprit d'association de ces excès; que ceux qui ont acquis des fortunes si subites les gardent, qu'ils tapissent d'or leurs hôtels, qu'ils fassent retentir leurs salons d'orchestres bruyants; c'est leur liberté.

La jurisprudence ne doit-elle pas toutefois s'occuper essentiellement de quelques répressions particulières, savoir :

1° S'il est permis, sous prétexte de *lancer* une affaire, d'opérer d'une manière factice à la bourse par des hausses rapides, préparées au moyen de certaines combinaisons d'achats momentanés et de pure spéculation, afin d'attirer les capitaux trop confiants.

2° S'il suffit qu'un gérant, après avoir fait sa fortune, donne sa démission pour couvrir sa responsabilité, lorsque l'affaire qu'*il a lancée* ne produit que des pertes et que des actions qu'on a poussées à des

prix extrêmes sont tombées à des chiffres insignifiants.

3° N'y a-t-il pas danger dans cette habitude qui gagne les associations industrielles, de substituer l'obligation à l'action, manière de remplacer la propriété par l'hypothèque, de telle sorte qu'en cas de liquidation, il ne restera d'autre gage que celui du créancier!

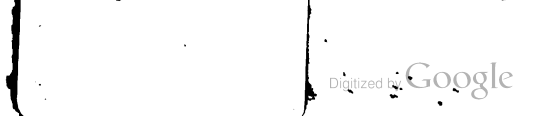
Ces questions graves nous les examinerons dans le prochain volume.

FIN DU TOME IV.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

Coulommiers. — Imprimerie de A. MOUSSIN.


Digitized by Google

